

OMD actu

Édition 2 / 2022, N° 98

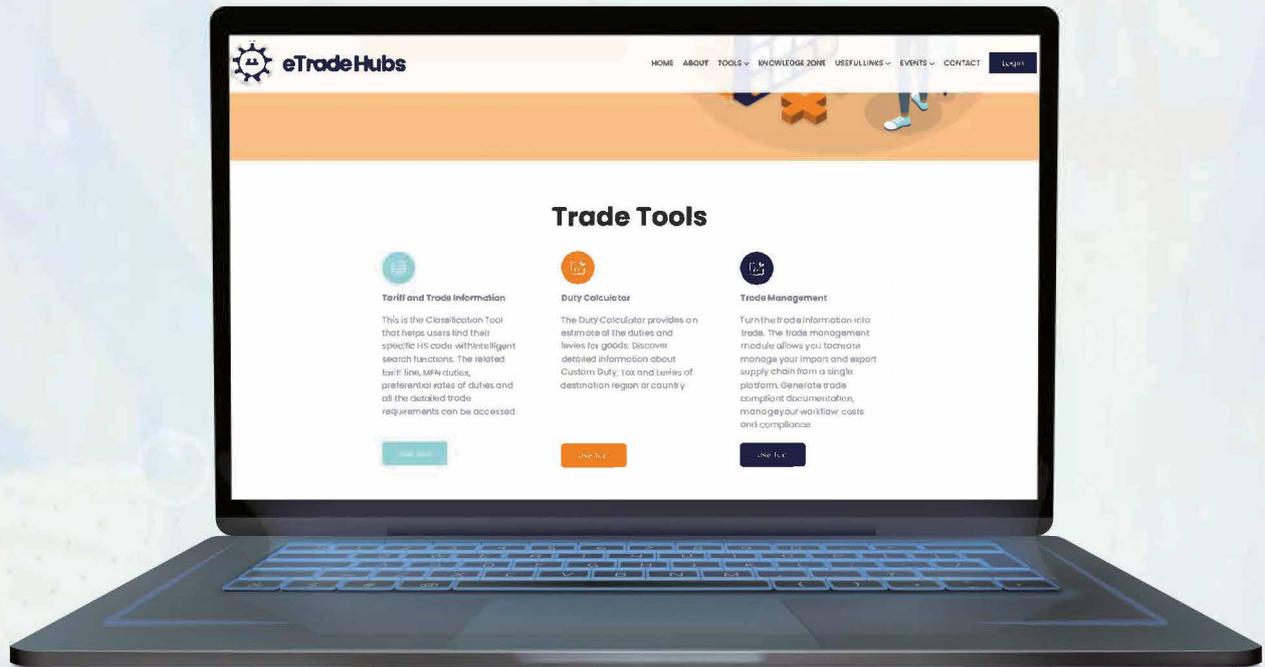
Faciliter la transition verte





eTrade Hubs

A One-Stop Entry Point For Trade Tools & Information



Tools



Trade & Tariff Information

This is the Classification Tool that helps users find their specific Tariff code with intelligent search functions



Duty Estimator

The Duty Estimator provides an estimate of the duties and levies for goods. Discover detailed information about Custom Duty, Tax and Levies of destination region or country.



Trade Management

Turn the trade information into trade. The trade management module allows you to create and manage your import and export supply chain from a single platform



Knowledge Zone

Get all the information you need about the portal and get resources to learn about trade in Africa



16 DOSSIER **Le rôle essentiel de l'OMD pour la libéralisation du commerce des produits respectueux du climat**



27 DOSSIER **Examen des questions les plus courantes sur le SH et comment l'amender en fonction des besoins**



50 PANORAMA **La Douane de Corée fait ses premiers pas dans la R&D**



67 FOCUS **Assurer l'égalité, la diversité et l'inclusion : l'expérience de l'Irlande**



78 POINT DE VUE **Protéger les informations des importateurs tout en améliorant les contrôles douaniers**



5 FLASH INFOS

- 5 Projet de l'OMD sur la COVID-19 : bilan et perspectives
- 6 Nouveau cours d'introduction au SH
- 8 Nouveau guide sur la gestion du capital humain
- 10 Évaluer l'impact des activités de formation : aperçu de la proposition du Secrétariat de l'OMD

12 DOSSIER : FACILITER LA TRANSITION VERTE

- 12 Problématiques, défis et marche à suivre
- 14 Mouvement des déchets: un outil d'auto-évaluation pour un contrôle effectif et efficace
- 16 Le rôle essentiel de l'OMD pour la libéralisation du commerce des produits respectueux du climat
- 22 La circulation des marchandises dans un modèle industriel circulaire : défis et voie à suivre
- 27 Examen des questions les plus courantes sur le SH et comment l'amender en fonction des besoins
- 34 Quelques réflexions sur le rôle de la douane en faveur du développement durable

39 PANORAMA

- 39 La Douane française met la science des données au service de tous ses agents
- 43 Plus d'autonomie pour la Douane mexicaine
- 44 Comment le déploiement aux frontières de scientifiques contribue à endiguer le flux d'opioïdes et d'autres drogues dangereuses aux États-Unis
- 50 Le KCS fait ses premiers pas dans la recherche-développement
- 54 Gérer la circulation aux frontières durant la COVID-19 : l'expérience de la Douane de Vanuatu
- 57 Contrôle, dématérialisation, ouverture et transparence : aperçu de la stratégie anti-corruption de la Douane au Maroc
- 60 Renforcer le partenariat public-privé : l'expérience du Guatemala

64 FOCUS : ÉGALITÉ DE GENRE ET DIVERSITÉ

- 64 Dernières évolutions intervenues à l'OMD
- 67 Assurer l'égalité, la diversité et l'inclusion : l'expérience de l'Irlande
- 71 La Zambie redouble d'efforts pour promouvoir l'égalité hommes-femmes

73 POINT DE VUE

- 73 Les outils de détection automatique au service de la lutte contre le commerce illicite d'ivoire
- 75 Des outils analytiques performants pour révolutionner le contrôle douanier
- 78 Protéger les informations des importateurs tout en améliorant les contrôles douaniers

Rédactrice/Journaliste Laure Tempier

Assistante de publication Sylvie Degryse

Version digitale <https://mag.wcoomd.org/fr>

Abonnements en ligne

<http://www.wcoomd.org/en/media/wco-news-magazine/subscriptions.aspx>

Publicités



Bernard Bessis bernard.bessis@bb-communication.com

Éditeur

Organisation mondiale des douanes

Rue du Marché, 30, B-1210 Bruxelles, Belgique

Tel.: +32 (0)2 209 94 41 - Fax: +32 (0)2 209 92 62

communication@wcoomd.org

www.wcoomd.org

Note de la rédaction

OMD Actualités est distribué gratuitement en français et en anglais aux administrations des douanes, aux organisations internationales, aux organisations non gouvernementales, aux opérateurs commerciaux et autres lecteurs concernés. Les idées exprimées dans les articles sont celles des auteurs et ne traduisent pas nécessairement le point de vue officiel de l'Organisation mondiale des douanes. Toute contribution en français ou en anglais est la bienvenue. L'OMD se réserve toutefois le droit de publier, de ne pas publier, ou de corriger ces articles de façon à ce qu'ils soient conformes à la ligne éditoriale du magazine. Le Service Communication reste à votre disposition pour les demandes d'abonnement, la réception d'articles, et toute autre information en rapport avec OMD Actualités, à l'adresse électronique suivante : communication@wcoomd.org.

Copyright © Organisation mondiale des douanes

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute demande concernant la traduction, la reproduction ou l'adaptation du présent document doit être adressée à copyright@wcoomd.org.

Remerciements L'équipe de rédaction tient à exprimer ses sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce magazine.

Illustrations Nos sincères remerciements à toutes les personnes qui nous ont fourni gracieusement des photos, logos et dessins pour illustrer la présente édition.

Photo de couverture Douane du Bhoutan

Design www.inextremis.be





Projet de l'OMD sur la COVID-19 : bilan et perspectives

Lorsque la COVID-19 a été déclarée une pandémie en mars 2020, le gouvernement du Japon a décidé d'apporter un soutien financier au Secrétariat de l'OMD afin de s'assurer que les administrations des douanes disposent de matériels et d'outils d'orientation détaillés pour répondre efficacement à des événements aussi perturbateurs et puissent recevoir l'assistance dont elles auraient besoin. C'est ainsi que le Projet de l'OMD sur la COVID-19 a vu le jour. Le présent article offre un aperçu de ce que le projet a permis de réaliser au cours des deux dernières années.

En juin 2011, les Directeurs généraux des douanes réunis pour la session du Conseil de l'OMD ont adopté une Résolution relative au rôle de la douane dans les opérations de secours en cas de catastrophes naturelles, en vue d'encourager toutes les administrations à garantir que des procédures frontalières efficaces soient déployées en temps opportun au cas où un événement perturbateur viendrait à se produire. La résolution appelle en particulier à la mise en place des mesures épelées au chapitre 5 de l'Annexe spécifique J de la Convention de Kyoto révisée de l'OMD et de l'Annexe B.9 de la Convention d'Istanbul. Elle demande aussi instamment aux pays de signer « l'Accord-type pour accélérer l'importation des envois de secours et des articles en la possession du personnel de secours lors de catastrophes et de situations d'urgence ». Élaboré conjointement par l'OMD et le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires (BCAH) de l'ONU, l'Accord-type fait l'inventaire de toutes les mesures prévues par divers instruments internationaux ou par des instruments reconnus comme étant efficaces dans la pratique.

Le Secrétariat de l'OMD ne cesse de promouvoir ces outils lors des ateliers régionaux et nationaux qu'il organise, ateliers dont bon nombre ont été menés, par le passé, avec le BCAH et avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et

du Croissant-Rouge (FICR) et ont compté sur la participation de toutes les parties prenantes le long de la chaîne logistique humanitaire.

En 2016, grâce au soutien financier des Pays-Bas, le Secrétariat a également lancé le projet de renforcement des capacités « C-RED – Douane : réagir face aux crises épidémiques ». Le but était d'apporter une aide aux administrations des douanes de six pays d'Afrique occidentale particulièrement frappés par l'épidémie de la maladie à virus Ebola.

La pandémie de COVID-19 a remis en lumière l'importance de ce domaine de travail et a montré qu'il était nécessaire de proposer un outil plus complet, qui offre des orientations sur les mesures à prendre pour assurer un bon niveau de préparation et de réponse face aux épidémies, aux pandémies et aux catastrophes naturelles. Grâce au soutien financier du Japon, en juillet 2020, le Secrétariat de l'OMD a mis sur pied une équipe de projet chargée de travailler sur un tel instrument, de le promouvoir auprès des administrations et d'apporter une assistance technique aux pays qui le demandent.

Au cours des deux dernières années, l'équipe de projet a veillé à :

- élaborer les *Directives de l'OMD sur la gestion des catastrophes et la continuité de la chaîne logistique*¹ avec la contribution de plusieurs administrations des douanes. Les Directives sont régulièrement mises à jour. La première édition a été approuvée par le Conseil en juin 2021. Depuis lors, le document a été actualisé à deux reprises, avec l'ajout d'un chapitre sur les questions de lutte contre la fraude, de nouvelles meilleures pratiques concernant les situations d'urgence et une liste de contrôle aux fins de l'auto-évaluation pour aider les Membres à jauger leur niveau de préparation. Les Directives peuvent être consultées sur le site Web de l'OMD en anglais, en français, en espagnol et en russe.
- organiser une série d'ateliers régionaux pour présenter les Directives et permettre aux administrations des douanes de partager leurs expériences en matière de gestion de la pandémie.
- offrir des orientations aux Douanes de Madagascar, du Bénin, du Guatemala, de l'Angola, des Comores, d'Haïti, de Tonga et de la République dominicaine avec l'appui d'experts des organisations internationales partenaires. Il s'est agi d'aider à détecter les goulets d'étranglement lors de l'importation d'envois de secours et d'élaborer des procédures opérationnelles normalisées (PON).
- offrir un appui aux administrations douanières et aux autres parties prenantes d'Amérique centrale et des îles du Pacifique, en vue de proposer des recommandations et des feuilles de route régionales dans le cadre d'exercices conjoints de préparation aux situations d'urgence.
- mettre au point une application mobile permettant aux passagers de déposer leur déclaration en douane par voie électronique, en utilisant leur smartphone. L'application rend non seulement le processus de déclaration plus facile mais elle permet aussi de réduire autant que possible le contact physique entre les douaniers et les voyageurs aériens entrant sur le territoire. Les Administrations douanières du Bénin, du Cameroun et de Madagascar ont reçu l'application et le logiciel l'accompagnant.

De plus, des travaux intensifs ont été entrepris avec la Douane de Madagascar pour mener des exercices de préparation face à l'arrivée du cyclone tropical Batisrai qui a frappé l'île en février 2022. Les nouvelles procédures opérationnelles douanières normalisées ont été évaluées, ainsi que les plans, les politiques et les procédures d'intervention en cas de catastrophes naturelles.

Les administrations douanières ayant besoin d'aide ou de conseils pour revoir leurs procédures ou qui souhaitent partager leur expérience concernant leur réponse face aux événements perturbateurs sont instamment invitées à contacter le Secrétariat.

En savoir +

<http://www.wcoomd.org/fr/topics/facilitation/activities-and-programmes/natural-disaster/coronavirus.aspx>

Nouveau cours d'introduction au SH

Un nouveau cours en ligne introduisant tous les concepts et éléments relatifs au classement des marchandises selon le Système harmonisé (SH) a été publié sur CLICK!, la plateforme d'apprentissage de l'OMD réservée aux douaniers. Il vient compléter le cours avancé sur le SH qui, lui, passe en revue de façon détaillée les sections, chapitres et positions du SH, fournit des exemples de produits et propose de nombreux exercices.

Intitulé « Fondation SH », le nouveau cours se compose de trois modules et exige en moyenne six heures pour être achevé. Les deux premiers modules présentent le SH dans son ensemble, expliquent comment le parcourir et discutent du classement de certains produits et des défis communs rencontrés par les utilisateurs du SH. Le troisième module traite des normes que devraient appliquer les administrations des douanes en matière de gestion des travaux de classement tarifaire et d'infrastructure, y compris pour ce qui a trait aux systèmes de décisions anticipées. Un e-certificat est délivré à la fin du parcours.

Le cours a été financé par l'Union européenne dans le cadre du Programme UE-OMD sur le Système harmonisé en Afrique.

En savoir +

<https://click.wcoomd.org>
capacity.building@wcoomd.org

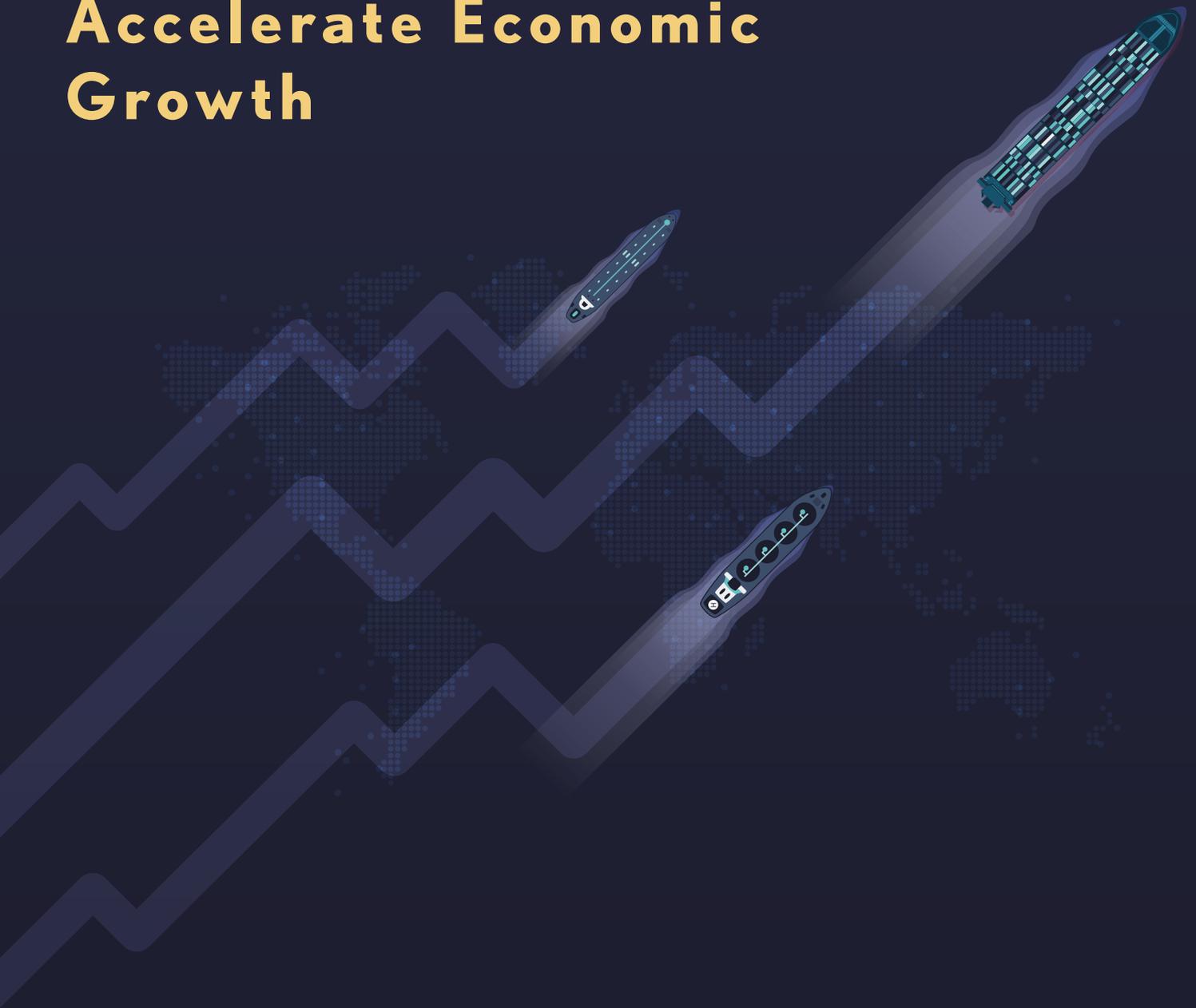
¹ <http://www.wcoomd.org/fr/topics/facilitation/instrument-and-tools/tools/guidelines-on-disaster-management.aspx>



PUBLICAN

Digital Shipment
Vetting Technology

**Accelerate Economic
Growth**



www.Publican.global





Nouveau guide sur la gestion du capital humain

Par Si Mohamed El Hail, Secrétariat de l'OMD

Le milieu de travail a connu une véritable transformation ces dernières années et la littérature nous apprend que la fonction traditionnelle de gestion des ressources humaines a sensiblement évolué pour inclure de nouvelles responsabilités et accorder plus d'attention au bien-être. Les personnes sont désormais considérées comme un « capital » et non plus comme une « ressource ». Plus exigeante, la gestion du capital humain requiert l'adoption de certains outils (méthodes, techniques, modèles) et l'acquisition de certaines compétences (connaissances, compréhension, capacités). Afin d'orienter les administrations douanières dans ce domaine, le Secrétariat de l'OMD a élaboré le [Guide sur la gestion du capital humain des douanes en temps des crises et au-delà](#).

Une nouvelle normalité

Lorsque la pandémie de COVID-19 a frappé, il y a environ deux ans, les responsables de la gestion générale du personnel au sein des administrations douanières ont dû prendre des décisions très rapidement, souvent sans aucune donnée, expérience antérieure ou pratique recommandée pour les guider. Ils ont dû décider qui devait travailler au bureau ou sur son lieu d'affectation et qui devait travailler à domicile. Ils ont également dû trouver des solutions pour assurer la formation tout en respectant les règles de distanciation physique, pour soutenir les membres du personnel sur le plan privé et ainsi préserver leur motivation et leur engagement, pour donner aux cadres les moyens de diriger des équipes à distance. Enfin, ils ont dû imaginer et préparer le milieu de travail de l'après-pandémie.

Pour créer cette « nouvelle normalité » et renforcer la résilience de leur organisation, les responsables des ressources humaines doivent abandonner les approches rigides et standardisées au profit d'une approche personnalisée dans laquelle chaque

employé est considéré comme unique. Ils deviendront ainsi des gestionnaires du capital humain.

Selon le professeur Dave Ulrich, ces gestionnaires sont appelés à jouer plusieurs rôles :

- **stratégés** : ils positionnent l'entreprise de façon à lui permettre de conquérir son marché en évaluant l'environnement commercial, en comprenant les attentes des partenaires et clients et en alignant les processus internes selon ces attentes.
- **militants crédibles** : ils sont capables de nouer des relations de confiance en faisant des recommandations et en obtenant des résultats.
- **navigateurs entre les paradoxes** : ils savent gérer les tensions inhérentes à l'activité tout en équilibrant les intérêts et les objectifs des diverses parties prenantes internes et externes.

Le responsable de la gestion du capital humain doit travailler prioritairement aux points suivants :

- façonner le comportement du personnel en lui faisant acquérir une culture spécifique ;
- refondre les processus en mettant l'accent sur la numérisation pour qu'ils soient souples et pertinents ;
- instaurer au sein de l'organisation une culture du « leadership fondé sur l'humain », c'est-à-dire veiller à ce que le personnel adopte des pratiques de gestion qui placent les besoins des travailleurs au premier plan ;

Un guide développé selon une méthode en trois volets

Une **revue de la littérature** pour recenser les difficultés rencontrées par les administrations douanières et les solutions pour la gestion des ressources humaines en temps de crise.

Une **enquête en ligne** pour recueillir des données auprès des administrations douanières ; 200 personnes ont répondu aux 23 questions.

Des **entretiens structurés et ciblés** avec des représentants d'administrations douanières, du secteur privé et d'organisations internationales pour affiner et consolider les résultats de l'enquête.

- assurer le perfectionnement et la réorientation du personnel ;
- améliorer l'expérience des employés et la proposition de valeur à l'employé (c'est-à-dire la valeur que l'entreprise offre à l'employé en échange de celle que celui-ci lui apporte).

Guide de l'OMD

Pour élaborer le *Guide sur la gestion du capital humain des douanes en temps des crises et au-delà*, le personnel du Secrétariat de l'OMD a mené une enquête auprès des administrations douanières. Il a également interrogé des représentants des douanes ainsi que des experts des ressources humaines et de la gestion des situations d'urgence travaillant pour des organisations internationales, des entreprises et des universités. Enfin, il a analysé une abondante littérature, créé des groupes de discussion composés d'experts et pris en compte les résultats des deux conférences régionales de l'OMD qui ont eu lieu en 2021.

Le guide présente ainsi un large éventail de points de vue et met en lumière des solutions qui peuvent être reproduites dans un environnement douanier. Il met en avant les éléments suivants :

- **19 principes directeurs** considérés comme essentiels au sein des administrations douanières pour permettre au personnel de s'épanouir en temps de crise et au-delà.

- **sept aspects essentiels de la gestion du capital humain** à prendre en considération lors de la conception de solutions et de pratiques visant à aider à traverser une crise et à se préparer à l'environnement postérieur à celle-ci : 1) le leadership et la communication, 2) la continuité des activités des ressources humaines, 3) le bien-être et la résilience du personnel, 4) la conception du travail dans un monde post-COVID, 5) l'apprentissage et le développement, 6) la gestion des équipes, des individus et des performances, 7) la mise en œuvre de nouveaux rôles concernant les ressources humaines afin de créer davantage de valeur pour l'organisation et une meilleure expérience pour l'employé.
- **22 études de cas** provenant du secteur public et du secteur privé qui illustrent les aspects essentiels de la gestion du capital humain et expliquent les mesures pratiques qui peuvent être prises.

Conçu comme un outil pratique, le guide donne des instructions et des exemples détaillés pour permettre une utilisation aisée. Toutefois, comme toujours, le Secrétariat de l'OMD se tient à la disposition de toute administration qui souhaite collaborer avec lui pour mettre en place la gestion du capital humain et influencer activement sur les capacités d'adaptation de son personnel.

En savoir +

Capacity.building@wcoomd.org

Résultats de l'enquête et des entretiens

- 53 % des personnes interrogées estiment que la COVID-19 a fortement entravé la capacité de leur administration à assumer sa mission et à mener ses activités.
- Plus de 40 % déclarent en outre être insatisfaites de la façon dont leur organisation a globalement répondu à la crise.
- Plus de 50 % estiment que le service ou l'unité des ressources humaines a mal ou très mal réagi face à la crise.
- Plus de 80 % déclarent ne pas être entièrement satisfaites des nouvelles modalités de travail.
- Quatre problématiques prioritaires sont mentionnées :
 - i) le leadership et la culture organisationnelle ;
 - ii) le développement des compétences et des talents (y compris le perfectionnement et la réorientation) ;
 - iii) la résilience du personnel et le bien-être au travail ;
 - iv) la conception de l'organisation/du travail et la gestion du changement.
- Le responsable de la gestion du capital humain est censé jouer le rôle de stratège, de défenseur de la culture et du changement, et de conservateur du capital humain.



Évaluer l'impact des activités de formation : aperçu de la proposition du Secrétariat de l'OMD

© AdobeStock

Par Si Mohamed El Hail, Secrétariat de l'OMD

La plupart des administrations des douanes consacrent une part importante de leurs ressources aux activités de formation et de développement des compétences. La mise au point et la diffusion de formations s'inscrivent également parmi les principales activités de l'OMD! Mais comment évaluer ces activités et déterminer si elles aboutissent aux résultats escomptés? La question a été posée lors de la session du Comité de renforcement des capacités de 2021 et le Secrétariat de l'OMD a été invité à mettre au point un modèle d'évaluation qui puisse être appliqué aux activités de formation de l'Organisation. Le présent article offre un aperçu de la méthode et des outils proposés par le Secrétariat ainsi que des ressources que leur mise en œuvre exige.

Un processus qui commence avant le début de la formation en soi. Et qui se poursuit bien après

Pour évaluer les effets d'une activité de formation, le Secrétariat de l'OMD mesure habituellement le niveau de satisfaction des participants, à quelques exceptions près. Ce paramètre peut suffire pour les activités de formation « ponctuelles » mais il est insuffisant s'agissant des programmes de renforcement des capacités sur-mesure et à long terme. Les formateurs, les gestionnaires et, dans certains cas, les donateurs de ces programmes doivent comprendre quels éléments d'une formation sont efficaces et pertinents, et lesquels sont inefficaces et inutiles, afin de pouvoir déterminer les améliorations à apporter.

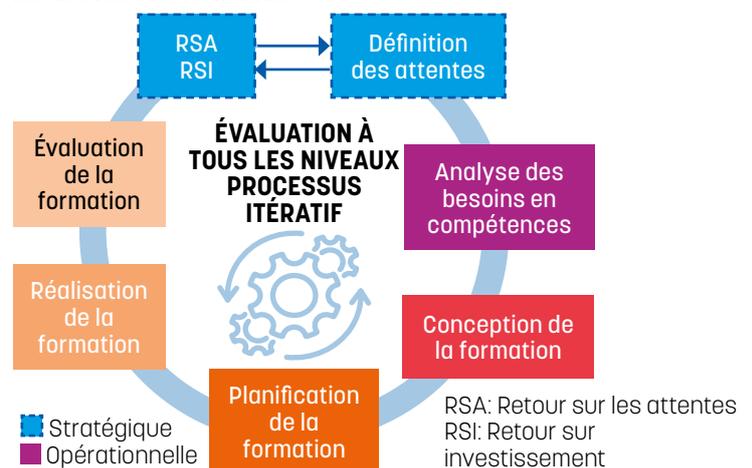
Le graphique n°1 présente un possible modèle opérationnel de l'OMD pour ce type de formations. Il prévoit un processus itératif et une évaluation à toutes les étapes. La première, qui devrait servir de fil conducteur pour l'intégralité du processus, consiste à définir les attentes du bénéficiaire en concertation avec lui.

Cette approche pédagogique se fonde sur l'idée que l'évaluation vient sous-tendre et guider la conception, la planification et l'exécution de la formation. Elle aide à calibrer les attentes de l'administration concernée mais aussi les objectifs du formateur et la prestation du service en soi. Sur cette base, l'évaluation

devrait donc commencer en amont de la formation proprement dite et se poursuivre en aval. Sinon, il ne resterait pas grand-chose à évaluer.

Pour que l'évaluation soit efficace, elle devrait se centrer sur les changements au niveau de la performance qui peuvent être directement attribués à la formation. Avant la conception et l'élaboration de l'activité, il est impératif de définir des résultats escomptés ainsi que des indicateurs. En d'autres termes, il est essentiel de déterminer les connaissances, les

Graphique n°1 : Modèle opérationnel de l'OMD proposé pour les activités de formation



compétences et les comportements spécifiques que les participants sont censés acquérir, ainsi que ce qu'ils sont censés faire différemment une fois la formation terminée. Le processus d'évaluation sera basé sur une description claire de ces éléments et suppose dès lors de recueillir et d'analyser des informations ou des données à différents stades, pour déterminer si les buts de la formation ont été atteints ou pas et pour décider des activités futures. Des outils de rapport et des documents-types sont utilisés pour recueillir ce type de données.

Cadre d'évaluation de la formation et du développement de l'OMD

Compte tenu de tous ces éléments, le Secrétariat de l'OMD a mis au point un Cadre d'évaluation de la formation et du développement visant à offrir une approche globale et normalisée pour évaluer les activités de formation de l'OMD. Comme le montre le graphique n° 2, le cadre se compose de trois phases d'évaluation, dont chacune exige l'implication de plusieurs parties prenantes.

Toutes les phases fonctionnent ensemble, chacune complétant les autres. La première phase porte sur une « appréciation préalable à l'activité » : elle aide à jauger le niveau de préparation de l'apprenant et du formateur. Durant cette phase, les activités doivent être menées en parallèle avec la définition des attentes des parties prenantes, l'analyse des besoins et la conception de la formation.

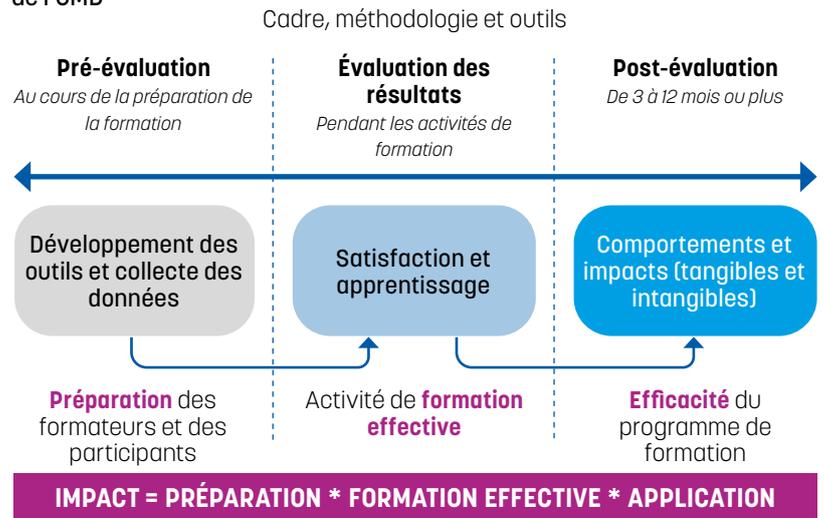
La deuxième phase est celle de « l'évaluation des résultats » ou de « l'output ». Elle a lieu durant la phase d'exécution de la formation et se centre sur l'évaluation tant des réactions de l'apprenant que du formateur, ainsi que sur les résultats d'apprentissage des participants.

La troisième phase, dénommée l'évaluation a posteriori (après l'activité), sert à mesurer l'efficacité de la formation en soi. Dans la pratique, les outils utilisés durant cette phase évaluent le niveau d'application des nouvelles compétences acquises par le participant sur son lieu de travail et dans quelle mesure ce qu'il a appris améliore sa performance professionnelle et, par un effet d'entraînement, celle de l'organisation.

Implications au niveau des ressources

L'application d'un tel cadre exige que le Secrétariat de l'OMD dispose de ressources supplémentaires. Elle exigera l'établissement d'une unité de suivi et d'évaluation, avec un personnel spécialement

Graphique n°2 : Cadre d'évaluation de la formation et du développement de l'OMD



affecté à cette tâche, dont les responsabilités incluront la mise au point d'une stratégie de formation alignée sur le Plan stratégique de l'Organisation, ainsi que des outils numériques pour collecter des données et ouvrir la voie à un processus de rapport fluide et efficace. Il sera également nécessaire de mettre sur pied un Conseil consultatif de la formation et du développement pour superviser le système de formation.

Par ailleurs, il est essentiel de revoir et de renforcer la politique d'accréditation des experts de l'OMD à travers la mise en œuvre d'un processus d'évaluation des compétences. Tous les formateurs, qu'ils soient des experts nationaux ou des membres du personnel du Secrétariat, devraient également participer à des programmes de remise à niveau des compétences pour assurer le développement continu de leurs aptitudes.

Enfin, outre l'unité de suivi et d'évaluation, toutes les parties impliquées dans la formation devront s'approprier l'approche proposée. Du personnel du Secrétariat aux experts accrédités et aux représentants des donateurs, en passant par les participants à la formation et leurs superviseurs, tous auront un rôle important à jouer dans son exécution.

Tous les outils pour évaluer les activités de formation et de développement de l'OMD seront compilés dans un guide qui sera présenté au prochain Comité du renforcement des capacités début 2023.

En savoir +

Capacity.building@wcoomd.org

DOSSIER: Faciliter la transition verte



Problématiques, défis et marche à suivre

Par Kunio Mikuriya, Secrétaire général de l'OMD

L'OMD célèbre cette année son 70^e anniversaire et saisit cette occasion pour revenir sur ce qu'elle a accompli ainsi que sur les moyens de relever les défis actuels. Une question urgente est de savoir comment soutenir la transition vers une économie neutre pour le climat.

Lors de nombreux événements, notamment les sommets sur le climat et la biodiversité, les représentants des gouvernements nationaux et des organisations internationales ont souligné à quel point il est impératif que les acteurs du commerce viennent appuyer l'action environnementale et s'engagent à agir en ce sens. Ils ont avancé l'idée que les politiques commerciales devaient sous-tendre une révolution industrielle verte et être mises au service de la transition écologique.

Le présent dossier vise donc à faire un tour d'horizon des discussions et des initiatives en cours visant à rendre les modes de production et la chaîne logistique plus durables mais aussi à présenter une vue d'ensemble du rôle de la douane à l'appui de cette ambition.

Promouvoir la mise en œuvre et l'application des accords multilatéraux sur l'environnement (AME)

Commençons par le point le plus évident : le rôle de la douane dans la mise en œuvre effective des accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Les objectifs des AME sont notamment de lutter contre le commerce illicite de déchets dangereux et de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, de combattre le trafic des espèces menacées de la faune et de la flore sauvages et d'empêcher la propagation de maladies végétales et animales ainsi que d'espèces exotiques envahissantes.

Les dispositions de ces accords sont univoques mais leur efficacité reste limitée par la capacité des différents pays à les mettre en œuvre et à veiller à ce qu'ils soient appliqués. Les ressources affectées sont souvent insuffisantes, laissant ainsi la voie libre à la poursuite de trafics illégaux de tous poils. Nous avons déjà abordé cette question en profondeur¹ et avons détaillé les initiatives que le Secrétariat de l'OMD mène pour doter les administrations des douanes des moyens nécessaires pour lutter contre ce type de commerce illicite, ou encore pour renforcer leurs capacités à cet égard, en travaillant ensemble avec d'autres acteurs du secteur public et privé impliqués.

Récemment, le Secrétariat a accru ses activités de renforcement des capacités en lien avec le contrôle du commerce des déchets, et plus particulièrement concernant l'importation de déchets plastiques dans les pays de la région d'Asie-Pacifique. Nous avons apporté notre soutien à travers deux programmes : le Programme de contrôle des conteneurs (PCC), que nous cogérons avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) depuis 2004, et le Projet sur la gestion des déchets dans la région Asie-Pacifique (APPW de son acronyme anglais), mis sur pied en 2020 avec le soutien financier du gouvernement du Japon. Nos activités dans ce domaine sont coordonnées ou co-organisées avec le Secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, bien entendu.

Notre assistance est hautement technique mais elle ne constitue pas la seule forme de soutien que nous fournissons. S'il est vrai que nous nous donnons pour objectif d'améliorer ou de mettre en place des processus et des procédures pour répondre à certains problèmes comme le fret abandonné, nous

¹ Voir l'édition du magazine de février 2020 : <https://mag.wcoomd.org/fr/magazine/omd-actualites-91-fevrier-2020/>

aidons également les administrations douanières à construire des relations avec les autorités nationales compétentes et à élaborer des stratégies et des plans de travail axés sur une démarche globale concernant la question à l'examen.

Élimination des obstacles au commerce pour une économie verte

Au-delà de la réglementation environnementale, il est fondamental que les administrations des douanes soient au courant des initiatives visant à promouvoir le commerce de biens et de services environnementaux, qu'elles les comprennent et soient en mesure d'y contribuer. La libéralisation de ces biens et services est inscrite à l'ordre du jour de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) depuis le début du cycle de Doha en 2001. L'élimination des droits de douane et d'autres obstacles au commerce simplifierait l'accès aux biens et services qui empêchent ou qui réduisent la pollution de l'air, de l'eau et du sol et qui améliorent aussi la protection de ressources naturelles. Les technologies qui augmentent l'efficacité en termes d'énergie et d'utilisation des ressources en deviendraient moins onéreuses en conséquence.

Notre Dossier inclut un article du Conseil national de commerce de Suède qui se penche sur les discussions en cours, se centrant sur des questions revêtant une importance particulière pour les douanes et les professionnels du commerce. Il met l'accent sur le fait qu'il est essentiel d'impliquer les douaniers dans les négociations et recommande même de nommer un organe d'experts pour aider les négociateurs.

Économie circulaire

Une autre idée qui suscite un intérêt généralisé est la mise en place d'une économie circulaire. L'idée de l'économie circulaire est d'utiliser les ressources de manière plus efficace et de découpler la croissance économique des intrants matériels. Elle passe donc par un changement systémique qui transforme la manière dont une entreprise, voire une économie, fonctionne et dont les sociétés consomment. Certaines entreprises qui se sont lancées sur ce terrain ont fait état de barrières réglementaires et d'obstacles pratiques et législatifs pour travailler suivant un modèle industriel circulaire. Dans un autre article, nous avons demandé à la Chambre de commerce internationale (ICC) d'expliquer certains de ces défis et d'offrir des pistes sur ce qui peut être entrepris pour activer et accélérer les modèles industriels circulaires, notamment à travers l'OMD.

Système harmonisé

Que ce soit en promouvant les biens et services environnementaux ou en facilitant l'adoption de modèles d'entreprise circulaires, une bonne politique commerciale exige de bonnes données commerciales et, en ce sens, l'examen de données générées par le classement douanier des marchandises est un passage obligé. Pour le commerce allant au-delà des importations ou des exportations d'une union douanière ou d'un pays particuliers, la comparaison de données repose sur

le classement à six chiffres, c'est-à-dire au niveau fourni par le Système harmonisé (SH). Dans leurs articles respectifs, tant le Conseil national de commerce de Suède que l'ICC soulignent le rôle vital que joue le SH. Le Secrétariat de l'OMD se voit souvent poser des questions extrêmement complexes sur le SH et nous incluons dans le présent Dossier un article qui vise à répondre à celles qui lui sont le plus fréquemment posées, comme, par exemple : pourquoi une marchandise ne dispose-t-elle pas de son propre code du SH, pourquoi le niveau de spécificité du SH est si variable, quelle est la procédure d'amendement du SH et comment formuler une proposition afin qu'elle ait des chances d'aboutir.

Réduire l'empreinte écologique des opérations commerciales

Le dernier article du présent Dossier se penche sur les efforts de la Douane de Singapour pour accroître l'efficacité de la gestion des opérations commerciales en vue de réduire leur empreinte écologique, ainsi que sur les initiatives qu'elle a prises à l'appui des politiques environnementales. La Douane de Singapour souligne à juste titre que, si la numérisation des processus peut faciliter les opérations de logistique et permet de ne plus devoir expédier des documents papier, la création, le traitement, l'entreposage et le mouvement de données exigent en grande partie de mobiliser des ressources finies, comme de l'électricité, de l'eau, des métaux, des produits chimiques et des matériaux fabriqués par l'homme, comme les matières plastiques et le verre. C'est pourquoi il est important d'entreprendre une évaluation rigoureuse de l'empreinte environnementale des solutions technologiques, quelles qu'elles soient, avant de les déployer. Il est en particulier important de s'assurer que les centres de données soient hébergés dans des bâtiments qui soient hautement efficaces du point de vue énergétique et au niveau de leur performance écologique. La Douane de Singapour nous rappelle également que nous ne pouvons pas tout laisser à l'initiative des pouvoirs publics mais que nous devons prendre nos responsabilités en tant qu'individus et suivre des principes directeurs « verts » dans chaque aspect de notre vie.

Pour conclure, j'aimerais vous inviter à participer à la Conférence mondiale sur les douanes vertes que le Secrétariat de l'OMD organise fin juin. Nous avons convié des représentants des douanes, des organisations internationales, des milieux universitaires et du secteur privé, ainsi que de la société civile et des organisations non gouvernementales (ONG), pour se pencher plus en détail sur la question de savoir comment les douanes et l'OMD peuvent contribuer à la réalisation des objectifs environnementaux. Nous vous rappelons que vous pouvez y participer en ligne ou en personne, au siège de l'OMD, à Bruxelles.

Enfin, j'aimerais remercier toutes les personnes qui ont contribué au présent numéro du magazine pour le temps qu'ils ont pris afin de partager leurs réflexions et leurs expériences avec nous.

Mouvement des déchets: un outil d'auto-évaluation pour un contrôle effectif et efficace

En février 2020, nous avons publié un article¹ soulignant la nécessité pour de nombreuses administrations douanières de réduire l'écart entre l'importance supposée des accords environnementaux multilatéraux (AEM) et les capacités qui leur sont consacrées en matière de lutte contre la fraude.

Un nouvel outil a été développé par le Secrétariat de l'OMD² afin d'aider à la mise en application d'un de ces accords : la Convention de Bâle sur le contrôle mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.

Intitulé *Outil d'auto-évaluation de la Convention de Bâle*, il propose une méthodologie pour aider les administrations des douanes à passer en revue :

- la stratégie en matière de contrôle du mouvement des déchets et l'importance qui y est accordée,
- la législation,
- les procédures encadrant le commerce légal et notamment la gestion des risques, ainsi que les exigences relatives à l'importation ou à l'exportation,
- la stratégie et les procédures de contrôle,
- les mécanismes de coopération aux niveaux national et international,
- le renforcement des compétences du personnel.

Pour chacun de ces aspects, un tableau répertorie par colonne :

- les questions auxquelles il convient de répondre pour analyser la situation actuelle et déterminer les domaines prioritaires d'attention.

- les réponses à ces questions, sous la forme de « Oui » ou « Non » ou selon une échelle de 1 à 5.
- les solutions potentielles et possibilités d'amélioration.

Sous chaque tableau figure un résumé des défis ou faiblesses auxquels les autorités douanières peuvent être confrontées lors de la mise en œuvre et de l'application des mesures relatives au contrôle du mouvement des déchets. Des informations sont fournies sur les ressources à consulter pour obtenir plus d'orientations (par exemple les directives émises par les organisations internationales ou les conventions internationales).

En savoir +

www.wcoomd.org

¹ <https://mag.wcoomd.org/fr/magazine/omd-actualites-91-fevrier-2020/gaging-engagement-customs-community/>

² Cet outil a été développé dans le cadre du *Projet Déchets plastiques Asie-Pacifique (APPW)* financé par l'Agence de coopération internationale du Japon (JICA).

Économie circulaire et évaluation en douane

Dans l'industrie manufacturière traditionnelle, les marchandises sont généralement vendues à un certain prix. Le prix des marchandises constitue la base de la détermination de la valeur en douane dans le commerce international. En vertu de l'article premier de l'Accord sur l'évaluation en douane, la valeur en douane se définit comme la valeur transactionnelle, c'est-à-dire le prix effectivement payé ou à payer pour les marchandises lorsqu'elles sont vendues pour l'exportation à destination du pays d'importation, après ajustement, le cas échéant, et plus particulièrement conformément aux dispositions de l'article 8 de l'Accord. La valeur en douane est essentiellement déterminée sur la base de la méthode de la valeur transactionnelle.

Dans le cadre de l'économie circulaire, il se peut qu'il n'y ait pas de valeur transactionnelle ou de changement de propriété, ce qui peut poser un problème. Dans un tel régime, les marchandises sont souvent louées, et, dans ce cas, il n'y a pas de valeur transactionnelle. La valeur des produits importés de l'économie circulaire ne peut être déterminée en utilisant la valeur transactionnelle des marchandises et devra donc être établie en recourant aux cinq méthodes alternatives prévues par l'Accord sur l'évaluation en douane, suivant un ordre spécifique. Ces méthodes sont

la valeur transactionnelle de marchandises identiques, la valeur transactionnelle de marchandises similaires, la méthode déductive, la méthode de la valeur calculée et la méthode du dernier recours, respectivement.

Chacune de ces méthodes présente ses spécificités. Par exemple, afin d'appliquer la méthode de la valeur transactionnelle de marchandises identiques, il convient de revenir sur des transactions passées portant sur des produits identiques à ceux qui sont évalués ; ainsi, la valeur transactionnelle de marchandises identiques ayant été importées, qui a déjà été acceptée en vertu de l'article premier, après un ajustement éventuel, peut être utilisée pour les marchandises en cause. L'expression « marchandises identiques » s'entend des marchandises qui sont les mêmes à tous égards, y compris les caractéristiques physiques, la qualité et la réputation. Or, pour l'évaluation de produits de l'économie circulaire qui ne font pas l'objet d'une vente, il pourrait s'avérer difficile de retrouver des transactions couvrant des marchandises identiques ou similaires pour déterminer la valeur en douane. Il est donc fort à parier qu'une fois que toutes les méthodes préalables auront été épuisées, la méthode de dernier recours sera fréquemment utilisée pour ce type de marchandises qui ne font pas l'objet d'une vente.

16^e

COLLOQUE
DOUANIER EUROPÉEN

23-24 **NOV** 2022
• **Biarritz**

HORIZON DOUANE 2030 ●



LA VOIX DES ENTREPRISES



ODASCE ÉVÈNEMENT
www.odascecolloquedouane.com
contact@odasce.org 01 55 34 76 80



SEKO

L'urgence de la crise climatique a donné une nouvelle impulsion aux négociations au sein de l'OMC.

Le rôle essentiel de l'OMD pour la libéralisation du commerce des produits respectueux du climat

Par Emilie Eriksson, juriste, Conseil national du commerce de Suède

Dans son récent rapport intitulé *Commerce et changement climatique - Promouvoir les objectifs climatiques à travers un accord de l'OMC*, le Conseil national du commerce de Suède montre comment les responsables des politiques commerciales peuvent contribuer à la promotion des objectifs climatiques¹. Pour Emilie Eriksson, juriste et co-auteurice de ce rapport, les administrations douanières peuvent jouer un rôle essentiel en ce sens par le biais de l'OMD.

Dans un rapport intitulé *Commerce et changement climatique - Promouvoir les objectifs climatiques à travers un accord de l'OMC*, le Conseil national de commerce de Suède analyse les possibilités dont disposent l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et ses membres pour promouvoir les objectifs climatiques à travers un accord commercial. Il y examine les questions liées à la libéralisation du commerce de biens et de services respectueux du climat et à la réforme des subventions aux combustibles fossiles. Concernant la libéralisation du commerce des produits respectueux du climat, le rapport souligne qu'il est important d'impliquer les responsables douaniers dans les discussions et recommande qu'un organe d'experts soit nommé, composé notamment de représentants du Secrétariat de l'OMD, pour apporter une assistance aux négociateurs. Le rapport indique également qu'il est essentiel d'assurer la coopération entre les parties négociatrices au sein de l'OMD afin qu'elles s'attachent à mieux aligner la nomenclature du Système harmonisé (SH) pour appuyer la transition climatique, par exemple, en créant de nouveaux codes du SH pour les marchandises écologiques les plus importantes. Le présent article se penche sur les discussions en cours relatives à la libéralisation du commerce des biens environnementaux et respectueux du climat et aborde les questions d'intérêt pour les douanes et les professionnels du commerce qui travaillent à

l'OMD ou avec elle. Il s'attarde également sur les défis et les opportunités concernant les travaux futurs.

Discussions en cours concernant la libéralisation du commerce des biens environnementaux et respectueux du climat

Le thème du commerce et de l'environnement figure depuis longtemps à l'ordre du jour des discussions de l'OMC et diverses initiatives ont été lancées pour tenter de libéraliser le commerce des biens environnementaux, sans grand succès jusqu'à présent. Dernier exemple en date, les négociations relatives à l'Accord sur les biens environnementaux (ABE) en sont au point mort depuis 2016. En dehors de l'OMC, les négociations de l'APEC (Coopération économique pour l'Asie-Pacifique) sur ces biens se sont, elles, conclues par un succès en 2012.

L'urgence de la crise climatique a cependant donné une nouvelle impulsion aux négociations au sein de l'OMC. En décembre 2021, une Déclaration ministérielle a été lancée concernant les « Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale ». Sur les 164 membres que compte l'OMC, 71 ont signé la Déclaration à titre de coauteurs. Les membres ont convenu, entre autres, d'examiner les possibilités de promouvoir et de faciliter les échanges de biens

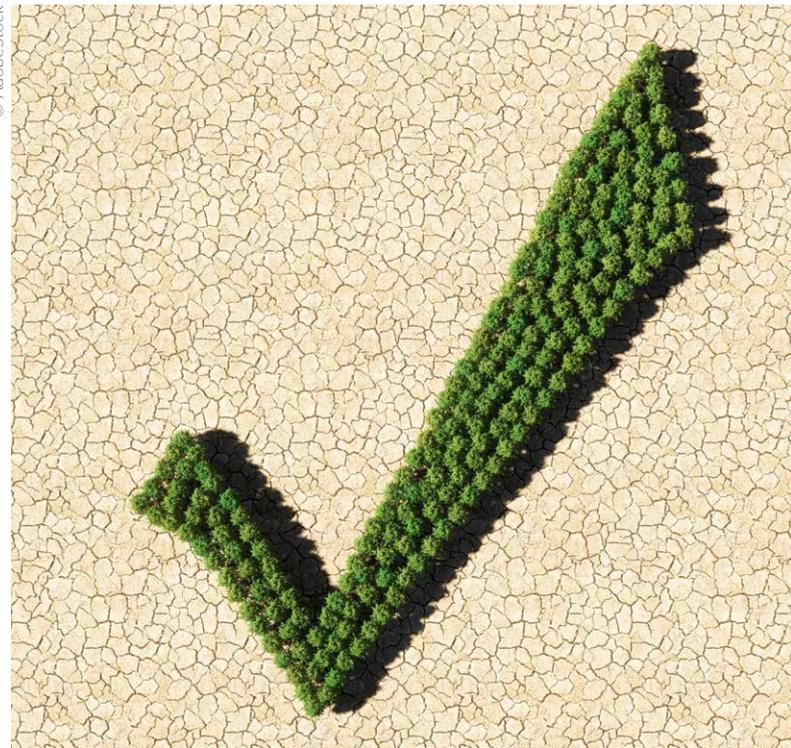
¹ <https://www.kommerskollegium.se>

et de services environnementaux en vue d'atteindre les objectifs écologiques et climatiques, et de déterminer les approches éventuelles à adopter en ce sens, en tenant notamment compte de la chaîne logistique et des éléments techniques et réglementaires. Les membres participant aux « Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale » ont aussi adopté un plan de travail. L'objectif est d'aboutir à des résultats concrets d'ici à la treizième Conférence ministérielle de l'OMC². Parallèlement à ce travail, un plus petit groupe de pays, composé de la Nouvelle-Zélande, du Costa Rica, de Fidji, de l'Islande, de la Norvège et de la Suisse, négocie également la libéralisation des biens et services environnementaux dans le cadre des négociations sur l'Accord sur les changements climatiques, le commerce et la durabilité (initiative dite ACCTS, de son acronyme anglais).

Questions de définition – qu'est-ce qu'un bien respectueux du climat ?

Les négociations précédentes portaient sur les « biens environnementaux ». Étant donné que le champ d'application de notre rapport porte sur les mesures qui peuvent contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre (donc, dans un but d'atténuation du changement climatique), nous avons choisi de nous focaliser sur les « biens respectueux du climat » qui peuvent être considérés comme un sous-ensemble des biens environnementaux. Le raisonnement suivi pour la libéralisation des biens respectueux du climat est essentiellement le suivant : la libéralisation réduirait le coût que supposerait la réduction des gaz à effet de serre et favoriserait l'expansion de technologies écologiques ainsi que la circulation plus fluide des marchandises à travers les frontières. Notre rapport recommande donc aux négociateurs de viser une élimination complète des droits et de s'attaquer aux obstacles non tarifaires portant sur autant de biens respectueux du climat (et leurs intrants) que possible.

Mais qu'entend-on par « bien respectueux du climat » ? La principale difficulté des précédentes négociations tenait à la définition et à la sélection des produits dont le commerce devait être libéralisé. Le sujet devrait également être abordé lors de négociations futures. Les négociations de l'APEC sur les produits environnementaux ont recouru à la définition de l'OCDE/Eurostat³ pour déterminer les marchandises qui pouvaient être assujetties à un régime de libéralisation commerciale accélérée. Au titre de cette définition, les biens environnementaux doivent avoir une utilisation finale environnementale, au niveau de la



protection de l'environnement ou encore de la gestion des ressources⁴. Toutefois, les critères afférents à l'utilisation finale dans la définition de l'OCDE/Eurostat posent deux grands problèmes : d'abord, comment gérer les produits à double usage, dont l'usage final est tant écologique que non écologique (comme un tuyau de canalisation qui peut être utilisé dans une station d'épuration des eaux ou pour transporter du pétrole⁵) ; ensuite, la définition n'inclut pas les « produits écologiquement préférables » qui causent moins de dégâts pour l'environnement que les produits de remplacement, au niveau de leur production, consommation ou élimination.⁶ Il s'agit dans ce cas, par exemple, du papier recyclé ou encore des matériaux de construction durable.

En l'absence d'une définition univoque et face à la variété de listes identifiant les biens environnementaux⁷, les questions de définition constituent une part importante des négociations. S'il serait souhaitable de disposer d'une définition claire⁸, cette dernière n'est pas essentielle, comme l'illustrent les négociations de l'APEC et sur l'Accord sur les biens environnementaux (ABE) qui ont contourné la difficulté en déterminant les produits en fonction de catégories environnementales, par exemple « une énergie plus propre et renouvelable », et en négociant ensuite les listes sur la base de suggestions.

2 Au moment de l'impression du présent magazine en juin 2022, la date de la CM13 n'avait pas encore été fixée. La Conférence ministérielle de l'OMC se réunit généralement tous les deux ans, la douzième édition se tenant en juin 2022.

3 « L'industrie des biens et services environnementaux comprend les activités qui produisent des biens et des services servant à mesurer, prévenir, limiter, réduire au minimum ou corriger les atteintes à l'environnement, telles que la pollution de l'eau, de l'air et du sol, ainsi que les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux écosystèmes. Cette industrie comprend les technologies, produits et services moins polluants, qui réduisent les risques pour l'environnement, minimisent la pollution et économisent les ressources ». Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), OECD Expert Workshop on Optimising Global Value Chains for Environmental Goods and Services: Summary of the Workshop. OECD Publishing, Paris, 2016.

4 Eurostat, *The Environmental Goods and Services Sector*. Luxembourg, Office des Publications pour l'Union européenne, 2009.

5 World Bank, *International trade and Climate Change: Economic, Legal, and Institutional Perspectives*. 2008.

6 Balineau, G. & De Melo, J., *Removing barriers to trade on environmental goods: An appraisal*. World Trade Review. 2013. 12. 10.1017/S1474745613000074.

7 Cf. Sugathan, M., *Lists of Environmental Goods: An Overview*, ICTSD, 2013, pour un examen des différents contextes institutionnels qui ont abouti à l'élaboration des listes. Les questions de définition ont par ailleurs été traitées dans d'autres enceintes.

8 Cosbey, A., *Breathing Life into the List: Practical Suggestions for the Environmental Goods Agreement*. 2015.

Catégorisation complémentaire sous le Système harmonisé

Le problème du double usage peut être résolu de plusieurs manières. Par exemple, il serait possible d'utiliser les « positions portant la mention ex » qui désignent les produits de manière plus détaillée que le code à six chiffres du SH de l'OMD, ou encore de libéraliser un produit donné pour son usage tant environnemental que non environnemental⁹. Les négociations sur l'ABE se sont appuyées de manière intensive sur les mentions « ex » pour inclure les produits et les intrants à double usage.

Les négociations tarifaires se fondent sur la nomenclature du Système harmonisé et, en conséquence, les définitions doivent être alignées sur les classements dans le SH et s'y conformer. Toutefois, il n'existe pas de chapitre spécifique pour les produits environnementaux et respectueux du climat, et le niveau de précision des descriptions concernant ces produits dans le SH varie d'une sous-position à l'autre. Certaines sous-positions à six chiffres se réfèrent à un produit environnemental spécifique¹⁰, mais d'autres contiennent tant des biens environnementaux que non environnementaux¹¹. La création de positions « ex » permet de s'attaquer au problème du double usage et de se référer aux produits de manière plus spécifique et détaillée que les codes à six chiffres. Pour ce faire, des sous-catégorisations à huit, neuf et 10 chiffres peuvent être ajoutées, suivant l'exemple de ce qui se fait au niveau des pays et des blocs commerciaux pour les barèmes tarifaires nationaux et régionaux.¹²

Durant la récente révision du SH pour 2022, plusieurs nouveaux produits respectueux du climat¹³ ont été ajoutés et ces derniers pourraient être facilement inclus dans une négociation commerciale. La prochaine révision du SH pour 2027 offre l'occasion d'ajouter des références spécifiques aux biens respectueux du climat. Des codes plus précis contribueraient avant tout à rendre la facilitation des produits plus aisée et ciblée mais aussi d'abaisser les obstacles administratifs aux négociations commerciales. De plus, une précision accrue dans les codes permettrait de mieux aligner les autres instruments de politique commerciale (tels que les règles d'origine et les normes) sur les objectifs de la politique climatique. De notre point de vue, il serait donc très utile de mener des travaux de recherche en collaboration avec le secteur industriel en vue de déterminer quelles pourraient être les technologies qui pourraient être classées dans des codes particuliers à six chiffres, facilitant ainsi davantage leur libéralisation. Les parties à un accord commercial pourraient aussi s'engager à coopérer

avec l'OMD pour mieux aligner la nomenclature du SH afin de promouvoir la transition climatique.

Les produits écologiquement préférables

Comme nous l'avons indiqué plus haut, outre le problème du double usage, il convient de savoir s'il faut inclure les produits dits écologiquement préférables. Ces produits sont définis par rapport à des produits alternatifs, ce qui pose un problème corollaire : sur une échelle allant des biens les plus nocifs aux plus bénéfiques pour l'environnement, où situer la ligne de démarcation pour savoir si un produit est plutôt dommageable ou pas ? Les décisions à ce propos peuvent se fonder sur des critères tels que l'empreinte carbone ou encore le cycle de vie.

Il existe des limites légales pour la libéralisation de certains produits écologiquement préférables. Les obligations de non-discrimination (traitement national et de la nation la plus favorisée) dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 (le GATT de 1994) ne permettent pas d'imposer une discrimination entre des « produits similaires »¹⁴ (par exemple, les produits présentant les mêmes caractéristiques physiques mais dont la production engendre des émissions différentes). Il pourrait y avoir des solutions à long terme mais, compte tenu de la complexité du contexte politique, elles semblent peu réalistes sur le court terme. Nous n'avons donc pas estimé qu'il serait souhaitable ni envisageable d'inclure dans les négociations les produits écologiquement préférables qui sont considérés comme des « produits similaires ».

Toutefois, il existe plusieurs bonnes raisons d'inclure les produits écologiquement préférables qui peuvent être identifiés aisément, comme les « produits qui sont reconnaissables à travers une différence observable ou mesurable dans leurs propriétés chimiques ou physiques »¹⁵ et ceux portant un code du SH spécifique et qui pourraient être considérés comme n'étant pas des « produits similaires ». À cet égard, les membres de l'OMC peuvent contribuer à la création de codes spécifiques du SH pour les produits écologiquement préférables en coopération avec l'OMD.

Avancées technologiques et clauses de révision

Compte tenu du rythme des progrès technologiques et des changements intervenant dans les propriétés et les normes des produits, les listes peuvent rapidement devenir désuètes. Pour faire face à cet écueil, nous recommandons dans notre rapport d'inclure dans tout accord commercial des dispositions de révision afin de pouvoir y ajouter rapidement des produits supplémentaires, ainsi que des clauses qui garantissent un

9 Kim, J. A., *Issues of Dual Use and Reviewing Product Coverage of Environmental Goods*. OECD Trade and Environment Working Papers 2007/1, OECD Publishing, 2007.

10 Le code 8502.31 du SH, par exemple, couvrant les groupes électrogènes, à énergie éolienne.

11 Le code 7308.20 du SH, par exemple, couvrant les tours et pylônes, qui peuvent être utilisés non seulement pour les tours de turbines éoliennes mais aussi pour les plateformes pétrolières.

12 Programme des Nations unies pour l'environnement, *South-South trade in renewable energy: a trade flow analysis of selected environmental goods*, 2014.

13 Comme les LED, qui sont plus efficaces du point de vue énergétique, ou les nouveaux véhicules électriques lourds, Steenblik, R., *Code Shift: The environmental significance of the 2022 amendments to the Harmonized System*. International Institute for Sustainable Development, 2020

14 Articles I et III du GATT de 1994.

15 Steenblik, R. *Liberalising Trade in 'Environmental Goods': Some Practical Considerations*. OECD Trade and Environment Working Papers, 2005/05, OECD Publishing, 2005, p. 3.

réexamen de la situation tous les quatre ou cinq ans. Idéalement, une telle révision devrait être menée en coordination avec la mise à jour de la nomenclature du SH. Par conséquent, il serait important d'impliquer en continu les représentants des douanes et les professionnels du commerce qui travaillent à l'OMD ou avec elle, en vue de coordonner les travaux de libéralisation du commerce avec eux.

Aperçu général des listes existantes qui incluent les produits respectueux du climat

Après avoir examiné les questions relatives à la définition et à la sélection des produits respectueux du climat qui feront l'objet d'une libéralisation, nous avons analysé la possibilité d'inclure ces produits dans les négociations en nous basant sur des listes existantes choisies à cet effet (voir le tableau 1 pour un aperçu des listes). Les listes ont été sélectionnées en fonction de leur pertinence, dans la mesure où elles incluent des biens qui peuvent potentiellement atténuer les émissions de gaz à effet de serre. Elles ont été puisées dans les documents utilisés lors de négociations précédentes à l'OMC ou au sein de l'APEC, ainsi que dans la littérature grise. La plupart des listes ne sont plus d'actualité et devraient être revues compte tenu des évolutions technologiques intervenues depuis leur publication.

Même si notre but n'était pas de présenter une liste spécifique de produits, notre analyse nous a permis de conclure qu'il existe pléthore de possibilités pour déterminer les produits respectueux du climat dont le commerce pourrait être libéralisé au titre d'un accord commercial. À partir des listes

examinées, nous avons relevé plus de 450 codes du SH à six chiffres contenant plus d'un millier de produits ou d'intrants qui peuvent être considérés comme étant pertinents du point de vue du climat. Notre suggestion serait d'inclure autant de produits respectueux du climat que possible dans toutes les négociations, afin de s'assurer de pouvoir en tirer les plus grands avantages, du point de vue climatique.

L'évaluation de la « contribution » des produits nouveaux ou existants à l'atténuation des gaz à effet de serre est technique et exige une expertise spécifique. Il serait donc souhaitable de nommer un organe d'experts qui puisse apporter des orientations aux négociateurs et les aider dans leurs appréciations. Un tel groupe pourrait se composer d'experts sur le climat, l'industrie et les négociations climatiques, ainsi que de représentants des administrations des douanes et du Secrétariat de l'OMD, en vue d'apporter un conseil sur le classement dans le SH et sur les mises à jour de la nomenclature du SH.

Dans notre rapport, nous avons également comparé les catégories utilisées pour sélectionner les produits pris en compte dans le cadre des négociations sur l'ABE et qui ont été identifiées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) comme présentant des possibilités en matière d'atténuation des gaz à effet de serre. Nous avons relevé des écarts qui pourraient être comblés à travers l'inclusion de nouvelles catégories qui élargiraient la portée des discussions, comme l'infrastructure climatique, les technologies

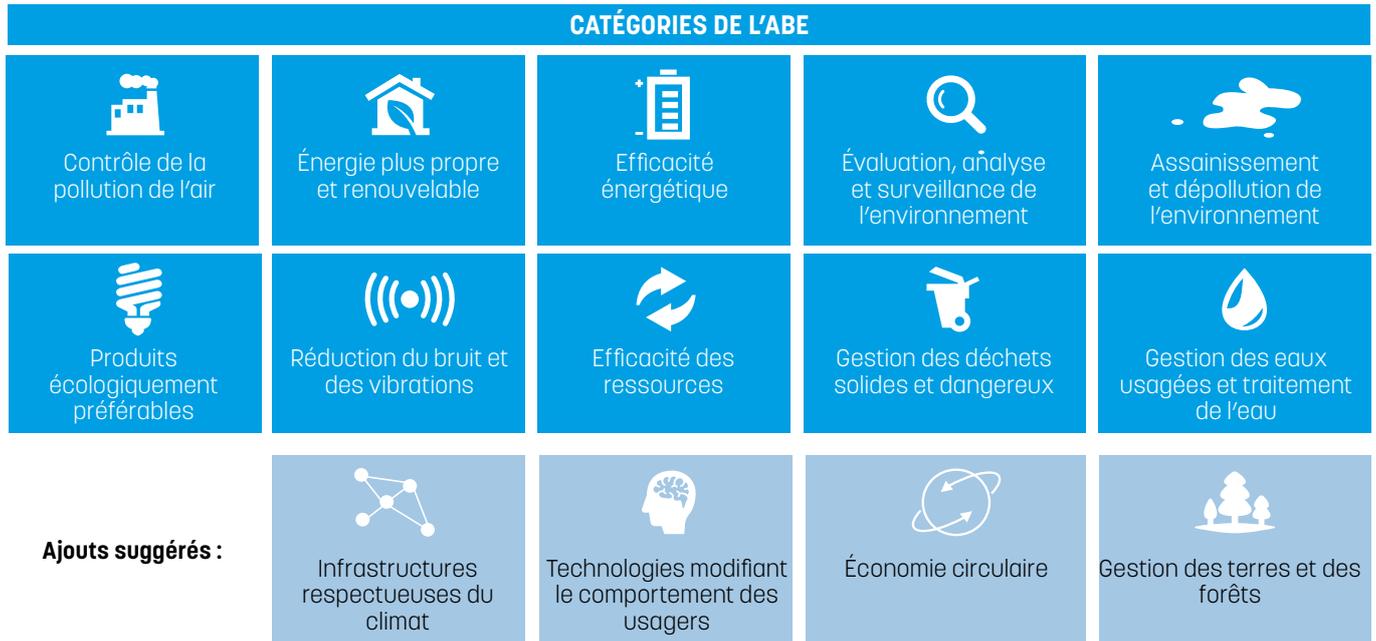
Tableau 1. Nombre de produits respectueux du climat sur les listes existantes

Liste	Positions du SH à six chiffres contenant un éventuel produit respectueux du climat	Nombre total d'articles couverts par les positions à six chiffres identifiées dans le SH	Nombre de codes uniques à six chiffres dans le SH*	Articles couverts par les codes uniques à six chiffres dans le SH**
Liste des biens environnementaux de l'APEC	38	104		
Liste combinée des biens environnementaux de l'OCDE	195	195		
Listes A et B Accord sur les biens environnementaux	254	451		
ICTSD Bâtiments	49	70		
ICTSD Énergie renouvelable	85	296		
ICTSD Transport	83	301		
Liste véhicules électriques Conseil national de commerce	50	80		
Liste produits respectueux du climat Banque mondiale	43	43		
Total	Omis pour éviter les doubles comptages	1540	454	1125

* Some codes feature on more than one list; column shows count with double entries removed.

** Several codes have more than one ex-out; the code with the highest item count is retained and the items counted.

Graphique 1. Catégories utilisées pour sélectionner les produits pris en compte dans le cadre des négociations sur l'ABE



qui viennent étayer les changements de comportement, l'économie circulaire, ainsi que la gestion de l'agriculture, des terres et des forêts (voir diagramme « catégories de l'ABE »).

Et les pays en développement ?

La participation des pays en développement lors de précédentes négociations sur les produits environnementaux a été limitée. Certains se sont inquiétés que les importations ne viennent perturber les industries nationales et l'emploi. Toutefois, sous une perspective climatique, la contribution des pays en développement est hautement souhaitable. Une meilleure gestion de l'environnement permettrait à ces derniers de profiter d'un accès plus abordable aux technologies à faible émission de carbone, d'accroître le bien-être social et de bénéficier de possibilités de participer à des chaînes de valeur mondiales pour les produits respectueux du climat.

Des suggestions ont été formulées pour encourager la participation des pays en développement, notamment l'élargissement de la portée des négociations pour y inclure, par exemple, davantage de produits écologiquement préférables et de marchandises issues de l'agriculture (au niveau desquels certains pays en développement offrent un avantage comparatif). Il a également été suggéré de prévoir des activités de renforcement des capacités et d'apporter une assistance à ces pays afin de répertorier et d'inclure dans les listes des produits qui présentent un intérêt pour eux.

Et à l'avenir ?

Pour conclure, une libéralisation du commerce des produits respectueux du climat à l'OMC pourrait contribuer à la transition climatique et aider les pays à atteindre les objectifs de l'Accord

de Paris. Elle réduirait le coût des mesures d'atténuation des gaz à effet de serre et favoriserait l'expansion des technologies propres et la circulation plus fluide des marchandises à travers les frontières.

Notre rapport souligne l'importance des organes de travail de l'OMD concernés ainsi que des experts du SH dans le cadre de toutes les négociations. L'une de ses principales recommandations est de nommer un groupe d'experts pour appuyer les travaux des négociateurs sur les questions techniques. Un tel groupe pourrait être composé d'experts sur le climat, l'industrie et les négociations commerciales, et de représentants des douanes et du Secrétariat de l'OMD. Nous proposons également que les parties à un accord commercial s'engagent éventuellement à coopérer avec l'OMD pour mieux aligner la nomenclature du SH afin de promouvoir la transition climatique. Une plus grande précision dans les codes permettrait non seulement de faciliter les efforts de libéralisation des produits respectueux du climat mais aussi de mieux aligner les autres instruments de politique commerciale, tels que les règles d'origine et les normes, sur les objectifs climatiques. Nous sommes enfin d'avis qu'un accord devrait idéalement inclure des clauses visant à garantir qu'une révision soit entreprise tous les quatre ou cinq ans et qu'elle soit coordonnée avec la révision des codes du SH, afin de s'assurer que de nouveaux codes puissent être ajoutés aux listes. À travers l'OMD, les douanes pourraient apporter une importante contribution dans tous ces domaines.

En savoir +

emilie.eriksson@kommerskollegium.se

CargoX

Your Advance Cargo
Manifest (ACM) expert

More than

85,000

companies feel secure
when they send their
electronic trade documents
via the CargoX platform.

BDT

Blockchain Document Transfer



Visit www.cargox.io for more



La circulation des marchandises dans un modèle industriel circulaire : défis et voie à suivre

Par Florence Binta Diao-Gueye, Directrice des politiques mondiales, division du commerce et de la douane, Chambre de commerce internationale

Pourquoi se pencher sur les approches d'économie circulaire ?

Depuis deux ans, le commerce international est confronté à d'énormes défis : aux pressions historiques exercées sur les chaînes logistiques durant la pandémie de COVID-19 est venue s'ajouter plus récemment la guerre entre la Russie et l'Ukraine sur le continent européen.

En même temps, la planète se réchauffe et les gens sont en train de prendre conscience des enjeux de la crise climatique pour nos sociétés. Tous ces événements sont venus alimenter un peu plus la remise en question du fonctionnement actuel de notre économie mondiale, qui se fonde sur un modèle linéaire et extractif axé sur des ressources limitées.

L'idée de l'économie circulaire est d'utiliser les ressources de manière plus efficace, de découpler la croissance économique des intrants matériels (offrant une ligne directrice pour relever le défi du changement climatique et de la perte de la biodiversité)

et de trouver une solution pratique à la consommation actuelle non durable de ressources naturelles.¹

L'adoption d'une approche d'économie circulaire passe donc par un changement systémique qui transforme la manière dont une entreprise, voire une économie, fonctionne et dont les sociétés consomment. Si certaines entreprises pionnières se sont lancées dans un modèle industriel circulaire, il existe des barrières réglementaires, pratiques et législatives qui viennent entraver leur parcours vers plus de circularité.

Défis

En général, tous les modèles circulaires reposent sur les principes suivants : réduction, réemploi, reconditionnement (remise en état), remanufacturation et recyclage. Par exemple, IKEA s'est lancé dans un parcours ambitieux en prenant des engagements circulaires définis à l'horizon 2030. L'entreprise se focalise sur l'élimination des déchets autant que possible, ne recourant au recyclage qu'en dernier recours, et mettant plutôt l'accent sur la réutilisation, la rénovation et le remanufacturation

1 Étude de l'ICC, Christophe Bellmann: *The Circular Economy and International Trade - Options for the World Trade Organization*, 2021. Voir <https://iccwbo.org/publication/the-circular-economy-and-international-trade-options-for-the-world-trade-organization/>, p.6, (30/05/22).

pour pouvoir retenir la plus grande part de la valeur des matériaux et du produit, tout en utilisant des matières renouvelables ou recyclées dès le départ².

Compte tenu de la complexité des chaînes de valeur, devenir une entreprise circulaire exige de l'innovation et un réel engagement. Pour une société qui vise à transformer son modèle industriel, le processus peut s'avérer lent dans la mesure où il exige qu'elle consente d'énormes investissements, qu'elle se lance dans un processus d'apprentissage et qu'elle développe cette nouvelle manière de mener ses affaires. Dans la pratique, une entreprise devra acquérir de nouvelles capacités, définir des KPI mesurables, explorer les différentes possibilités et mener des études de cas avant de changer la manière dont ses activités fonctionnent.

Afin de profiter des avantages comparatifs et des économies d'échelle, les chaînes logistiques sont devenues fort complexes et l'économie mondiale hautement intégrée. Les composants et les marchandises traversent les frontières à de nombreuses reprises avant d'être transformés en produits et, dans un tel système, le fonctionnement d'une chaîne logistique circulaire pose plusieurs défis.

Le manque d'harmonisation et d'alignement des réglementations relatives à la protection des consommateurs, des règles douanières ainsi que des législations sur la gestion des déchets peuvent compliquer la circulation transfrontalière des marchandises ou des composants entrant dans la chaîne logistique circulaire.

Mercedes-Benz, par exemple, a mis l'accent sur des mesures qui favorisent l'économie circulaire non seulement en réduisant la consommation de matériaux mais aussi en recyclant des composants clés, comme les batteries. Le but est de réintroduire les matériaux recyclés dans la chaîne logistique de Mercedes-Benz, notamment à travers son usine de recyclage pilote et neutre en carbone située à Koppenheim, en Allemagne, qui doit ouvrir ses portes en 2023. Le taux de recyclage des batteries de véhicules automobiles ayant été fixé à plus de 96 %, il s'agit là d'une étape essentielle pour l'entreprise sur la voie vers un modèle industriel circulaire. Or cette étape

dépend de la faculté de l'entreprise à importer les composants, puisque Mercedes-Benz ne peut construire une usine de recyclage dotée de la capacité technologique nécessaire dans chaque pays³.

Les entreprises dépendent des économies d'échelle qu'elles peuvent créer, même s'agissant d'établir des systèmes plus durables, comme les modèles d'entreprise circulaires. Il est dès lors absolument essentiel que les marchandises ou les composants puissent circuler facilement à travers les frontières. L'harmonisation et l'alignement des réglementations concernant le commerce au niveau mondial et des exigences par pays seront déterminants pour toutes les entreprises qui se donnent pour objectif de suivre les quatre circuits de l'économie circulaire, à savoir le réemploi, le reconditionnement, le remanufacturation et le recyclage.

Certes, chaque chaîne logistique circulaire sera conçue différemment, en fonction d'aspects particuliers liés aux quatre circuits, mais certains problèmes relatifs au mouvement transfrontalier des matériaux sont fréquents. Nous en citons quelques-uns dans le tableau 1.

Comment activer et accélérer les modèles industriels circulaires

Il est important de redéfinir les déchets et débris comme une ressource afin d'accélérer le développement de l'économie circulaire. La définition légale des « déchets » se fonde encore sur la Convention de Bâle et elle ne permet pas de faire la distinction entre les produits et matières qui peuvent être réemployés, réparés, reconditionnés ou remanufacturés, et ceux qui devraient vraiment être recyclés ou éliminés. Le terme de « déchet » dans un contexte de recyclage est différent de celui utilisé, par exemple, en parlant de réemploi, de reconditionnement ou de remanufacturation. Aujourd'hui, le cadre légal ne tient pas compte de ces distinctions. Il est donc fondamental d'adopter des approches différentes, selon le circuit circulaire où l'on se trouve (réemploi, reconditionnement, remanufacturation ou recyclage), et la législation doit être adaptée à cet effet. Il est essentiel d'arrêter une définition claire, qui reflète les nouveaux besoins d'une société circulaire afin d'offrir les conditions propices à l'application des obligations légales.

Les entreprises dépendent des économies d'échelle qu'elles peuvent créer, même s'agissant d'établir des systèmes plus durables, comme les modèles d'entreprise circulaires. Il est dès lors absolument essentiel que les marchandises ou les composants puissent circuler facilement à travers les frontières.

² IKEA: Transforming into a circular business. Cfr <https://about.ikea.com/en/sustainability/a-world-without-waste>, (29/05/22).

³ Mercedes-Benz: Mercedes-Benz construit sa propre usine de recyclage: 2023 : nouvelle étape dans la stratégie mondiale du recyclage des batteries Cfr <https://www.mercedes-benz-mag.fr/mobilite/mercedes-benz-construit-sa-propre-usine-de-recyclage/>, (06/06/22).

Tableau 1 – Défis courants concernant le mouvement transfrontalier des matériaux

Obstacles au niveau des politiques	Description
<p>Codes tarifaires du Système harmonisé</p> <p>Des codes tarifaires spécifiques devraient-ils être adoptés pour activer et faciliter une chaîne logistique circulaire mondiale ?</p> <p>Que devraient couvrir les positions tarifaires si nous pensons au large éventail de matériaux recyclés et aux flux inversés de produits qui finiront par s'imposer dans l'économie circulaire ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La configuration actuelle des codes tarifaires du Système harmonisé prévoit le classement des déchets ou des débris mais généralement selon les matières des composants uniquement. Par exemple, il existe des dispositions tarifaires pour les déchets et rebuts de papier, qui sont distinctes de celles pour les déchets et débris de bois, mais aucune position n'est prévue pour les déchets et débris sous la section comprenant les meubles. Tous les chapitres couvrant les métaux disposent de leurs ventilations pour les déchets et débris mais rien n'est prévu pour les mélanges de fer, d'acier, de cuivre ou de zinc, etc. Il en va de même pour les dispositions concernant les textiles, où les matières sont classées selon qu'elles soient en laine, en coton, en fibres synthétiques ou artificielles, en fibres végétales et en soie. À l'exception de certaines sous-positions sous le 63.10 (« Chiffons, ficelles, cordes et cordages, en matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage ») et sous la section XVI (couvrant les machines), il n'existe pas de dispositions tarifaires pour les matières ou les produits utilisés à des fins de réemploi, de reconditionnement ou de recyclage. • Les positions du Système harmonisé devraient permettre le classement d'envois en vrac de matières différentes ou mélangées pouvant être combinées. • Il faut établir des définitions et des distinctions claires pour identifier les différents circuits des modèles circulaires, et les codes tarifaires doivent être alignés en conséquence. Une définition harmonisée et acceptée à l'échelon international concernant les déchets s'impose. Actuellement, ce qui peut être considéré comme un « déchet » par certains pays est une « matière » pour d'autres. Les définitions pourraient établir une distinction entre les matières vouées à être mises au rebut ou recyclées et les matières ou produits qui sont destinés à être remis en état ou réutilisés. • Parmi les dispositions réglementaires, les codes tarifaires sont généralement associés à des taux de droit, qui sont déterminés par chaque pays. Pour favoriser et créer des chaînes logistiques circulaires durables, les pays devraient être encouragés à imposer des droits attractifs, voire à appliquer des exemptions de droit sans condition, en faveur des démarches circulaires.
<p>Des réglementations claires</p>	<p>Il est fondamental d'aligner les réglementations concernant les « marchandises usagées » pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • établir une distinction entre les produits « usagés » destinés à être revendus ou remis en état pour un autre consommateur final (une protection des consommateurs doit être garantie et les produits doivent être considérés comme viables et acceptables tant par les pouvoirs publics que les consommateurs), et les produits et matières considérés comme des « déchets » ou destinés à être « recyclés » (dans lequel cas, la protection du consommateur n'est plus une nécessité) ; • permettre les flux transfrontaliers - de nombreux pays aujourd'hui interdisent la circulation des « produits usagés » ou de « matériaux de rebut » à travers les frontières. <p>Des réglementations plus claires devraient aussi permettre de reconnaître la qualité des matières recyclées ou récupérées. Elles devraient évoluer avec les avancées technologiques qui permettent de recycler des ressources à partir des déchets. Certains processus offrent d'énormes possibilités et peuvent permettre d'accéder à des ressources précieuses, dont la sécurité pourra être établie par des études de cas et à l'aune de critères établis attestant de leur qualité à des fins diverses (par exemple, pour le consommateur, pour les traitements chimiques ou pour le bâtiment).</p> <p>La société Ragn-Shells, par exemple, a mis au point une procédure [ASH2@PHOS]¹ qui permet de fabriquer du phosphore à partir de cendres de boues organiques incinérées. Le phosphore ainsi récupéré peut être utilisé pour les engrais ou les phosphates alimentaires. Or, comme il est considéré comme un « déchet », il n'est pas reconnu comme matière première sûre, même si sa qualité est supérieure au phosphore d'extraction, qui peut contenir des métaux lourds comme du cadmium et de l'uranium. Cet exemple souligne à quel point il est nécessaire de passer de la perspective actuelle, axée sur l'origine, à une perspective fondée sur la qualité lorsqu'on se penche sur des ressources considérées encore et toujours comme des déchets ou des débris.</p>
<p>Charge de la preuve et application</p>	<p>Une fois que les dispositions seront mises en œuvre pour subvenir aux besoins d'une économie circulaire transfrontalière, les pays devront adapter leurs mesures pour appliquer ces dispositions et en assurer le respect. Il sera nécessaire d'adopter des lignes directrices sur la manière d'établir adéquatement la charge de la preuve pour les biens importés ou exportés uniquement à des fins circulaires ou de recyclage, et elles devront être alignées entre les pays et au niveau des règles internationales régissant le commerce.</p>

1 Ragn Sells (16/09/20): Ash2Phos – pioneering patent for vital nutrient. Cfr <https://www.ragnsells.com/what-we-do/inspired/ash2phos---the-story/>, (31/05/22).

Obstacles au niveau des politiques	Description
<p>Déclarations du pays d'origine</p>	<p>Dans les flux circulaires, les envois peuvent comprendre des produits émanant de pays d'origine différents, ou il se peut que le pays d'origine soit inconnu ou que les informations à ce sujet ne soient pas disponibles. Cette situation est intenable aujourd'hui pour les envois transfrontaliers face aux exigences actuelles en matière de déclaration. Pour permettre l'avènement de l'économie circulaire, il conviendra donc d'encourager les autorités douanières à se passer des données et détails concernant le pays d'origine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux fins de la déclaration ; • aux fins du certificat d'origine ; • aux fins de la déclaration de l'exportateur ; • aux fins de la facture commerciale et / ou de la liste de colisage ; • aux fins du marquage ou de l'étiquetage.
<p>Traitement par les agences autres que la douane</p>	<p>Dans de nombreux pays, les services gouvernementaux demandent à la Douane de recueillir des données ou d'assurer le respect de leurs réglementations. Dans une économie circulaire ou une chaîne logistique (inversée) de recyclage, il est impossible de fournir les détails requis pour chaque article d'un envoi. Il faut donc inciter les douanes et les autres services gouvernementaux à offrir des dérogations par rapport à ces exigences, pour ce qui concerne les produits recyclés ou circulaires. Les obligations devraient être revues et adaptées pour les marchandises passant par les circuits de la remise en état (reconditionnement) et du réemploi, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la législation sur le bois et/ou les exigences en matière de traçabilité ; • les exigences concernant la protection des produits de consommation (rapports de laboratoire, marquage, rapports d'inflammabilité, étiquettes, contact avec les aliments) ; • les certificats, rapports et autres détails phytosanitaires ; • les exigences en matière de quarantaine ; • la notification d'informations détaillées concernant le carbone (du type MACF) ; • les exigences de notification concernant le formaldéhyde.
<p>Détermination de la valeur en douane pour les envois de produits « usagés » ou des « matériaux de rebut »</p>	<p>Les règles internationales pour l'évaluation en douane exigent que toutes les importations et les exportations aient une valeur basée sur les définitions et les règles de l'évaluation stipulées par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Comme nous l'indiquons ci-dessous, il est nécessaire de mettre au point de nouvelles méthodes d'évaluation en douane, qui devraient être incluses à l'Article VII du GATT, qui constitue la base de l'évaluation en douane.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lorsque des « produits usagés » sont achetés ou obtenus en vrac et que ces produits sont destinés à la revente à des fins de remise en état (reconditionnement), de recyclage ou de réemploi, il peut arriver qu'aucun prix à l'unité ne soit disponible (ce qui est souvent le cas pour les nouveaux produits). Il sera nécessaire de se pencher non seulement sur la possibilité d'ajouter des positions tarifaires spécifiques en fonction des quatre circuits des modèles circulaires (réemploi, reconditionnement, remanufacturation et recyclage) mais aussi de faire en sorte que la méthodologie suivie en matière d'évaluation permette d'établir la valeur totale des produits en vrac ou du lot de produits achetés. • Pour les produits considérés comme des matériaux de rebut ou destinés au recyclage et pour les produits en fin de vie, il est plausible que la valeur soit de zéro. Il peut ne pas y avoir de transaction d'achat/de vente. Les matériaux destinés au rebut ou au recyclage n'ont en principe pas de valeur d'inventaire, de valeur comptable ou de valeur commerciale. Il conviendrait donc de se pencher sur une disposition concernant la valeur nulle d'un envoi, et de définir des exigences sur la manière dont cette valeur peut être appliquée spécifiquement dans le cas de transactions associées au recyclage ou à la circularité.
<p>Cohérence des réglementations</p>	<p>Des décalages existent entre les réglementations au sein d'un même pays, ou entre les membres d'un même bloc commercial, au niveau des règles établies par la douane et par les autres instances. Par exemple, aujourd'hui, s'agissant des matériaux recyclés, il existe une discordance dans l'Union européenne entre le règlement européen sur les fibres et le code des douanes de l'Union, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • il est acceptable de décrire le contenu d'un produit textile comme « tissu : 100% de fibres diverses » en vertu du Règlement (UE) n° 1007/2011 relatif aux fibres... mais pas au titre des règles douanières de l'Union. • un produit décrit comme composé de « 100% de fibres diverses » ne peut être classé en vertu de la législation douanière européenne et aucun code tarifaire ne peut lui être attribué². • l'expression « 100% de fibres diverses » peut être utilisée pour autant que des informations supplémentaires soient fournies et que l'une des fibres prédomine : <ul style="list-style-type: none"> - 100% de fibres diverses (100% recyclées, min. X% de la fibre 1), si la fibre 1 représente au moins 51% de la teneur en fibres textiles ; - 100% de fibres diverses (100% recyclées, min. X% de la fibre 1, min. Y% de la fibre 2), si l'une des fibres 1 ou 2 représente au moins 51% de la teneur en fibres textiles. <p>De tels décalages sont un des obstacles à l'adoption et au développement de capacités circulaires pour les entreprises qui souhaitent s'orienter vers une plus grande utilisation de matières recyclées.</p>

2 Un article sans code tarifaire ne peut être vendu sur un autre marché que celui où il est fabriqué.

Il est aussi nécessaire de faire des déchets et débris une ressource (harmonisée). À cette fin, il conviendra non seulement d'investir dans de meilleures infrastructures de traitement des déchets pour accroître l'utilisation des matières recyclées, mais aussi d'harmoniser les règles concernant les déchets à travers les marchés, pour éliminer les écarts de manière efficace et favoriser une plus grande coopération entre les différents marchés concernant la prévention, la génération, la collecte, le tri et le traitement des déchets.

Enfin, il sera indispensable de veiller à établir des cadres internationaux cohérents et sûrs. La promotion de l'économie circulaire aura un impact positif sur l'environnement à condition qu'elle soit adoptée au niveau mondial. Nous avons besoin d'une collaboration transfrontalière entre les gouvernements pour activer des chaînes logistiques qui soient résilientes au changement, tout en créant des opportunités commerciales qui restent viables pour notre planète. Les solutions d'exportation et d'importation devraient donc s'inscrire dans ce cadre plus large et créer les meilleures conditions préalables pour aboutir

aux effets les plus positifs, plutôt que de rester focalisées sur des restrictions et des interdictions.

Les institutions multilatérales telles que l'OMC et l'OMD ont la possibilité de promouvoir et d'accélérer la mise en place d'approches axées sur l'économie circulaire, en harmonisant et en alignant les normes, les réglementations et les accords – offrant ainsi un cadre qui permette réellement d'adopter un modèle industriel circulaire.

Pour en savoir plus sur le sujet, n'hésitez pas à consulter l'étude de l'ICC (disponible uniquement en anglais), intitulée *The Circular Economy and International Trade: Options for the World Trade Organization*⁴, qui offre un examen détaillé des grandes pierres d'achoppement sur la voie de la transition vers une économie circulaire.

En savoir +

<https://iccwbo.org>

⁴ Étude de l'ICC, Christophe Bellmann: *The Circular Economy and International Trade – Options for the World Trade Organization*, 2021. Voir <https://iccwbo.org/publication/the-circular-economy-and-international-trade-options-for-the-world-trade-organization/>, p.6, (30/05/22).



Centralisation efficace et standardisation de votre gestion globale du contrôle des exportations – globalement

La gestion du contrôle des exportations est éprouvante. Les exportateurs doivent respecter beaucoup de règles complexes du contrôle des exportations qui changent souvent, couvrant screening des listes de sanctions, détermination des licences, classification et bien d'autres. Les commerçants ont des difficultés à répondre efficacement à tous ces exigences sans avoir les outils appropriés en place.

La solution de MIC pour la gestion du contrôle des exportations couvre tout cela.

MIC ECM aide à automatiser et contrôler les fonctions et processus compliquées de la sécurité juridique qui concernent des questions liées au contrôle des exportations – également grâce à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) et de l'apprentissage automatique (AA).

www.mic-cust.com

Il vous fournit avec un large spectre des fonctionnalités, par exemple screening de nombreuses listes de sanctions, intégration dans de divers systèmes ERP, mettre à jour des listes régulièrement, identification des biens et pistes d'audit licenciables. MIC ECM réduit simplement des risques et coûts associés au commerce mondial et vous aide à garder la trace du processus entier afin d'assurer une transparence absolue.

Vous voulez de savoir plus sur MIC ECM? Contactez nous:

MIC

Tel.: +43(0)732-778496
sales@mic-cust.com

mic managing
international
customs & trade compliance

Examen des questions les plus courantes sur le SH et comment l'amender en fonction des besoins

Par Gael Grooby, Directrice adjointe, Direction des questions tarifaires et commerciales, Secrétariat de l'OMD

Une bonne politique commerciale exige de bonnes données commerciales.

S'il peut parfois s'avérer nécessaire de mettre en place des politiques et des mesures liées au commerce sans bien en appréhender les données sous-jacentes, le risque est toujours que, ce faisant, ces politiques et mesures aboutissent à des résultats imprévisibles ou n'atteignent pas les objectifs visés. De bonnes données commerciales sont également fondamentales pour surveiller et évaluer leur mise en œuvre.

Analyser les données commerciales signifie en grande partie analyser les données générées par le classement tarifaire en douane. Pour les échanges allant au-delà d'une union douanière ou d'un pays, la comparaison des données repose sur le classement à six chiffres, c'est-à-dire au niveau fourni par le Système harmonisé (SH). Au cours des dernières années, une série d'événements et de questions ont éveillé un intérêt plus général par rapport à la manière dont le SH peut être utilisé pour accroître la spécificité des données, élargir la gamme de marchandises dont il est possible de surveiller le commerce, et, dans de nombreux cas, servir de base à la définition de mesures commerciales, par exemple pour les produits écologiquement préférables.

La pandémie, la crise climatique et d'autres problèmes environnementaux comme l'accumulation de matières plastiques dans l'environnement, la fragilité de la sécurité alimentaire, ou encore le modèle d'économie circulaire, sont tous des exemples de sujets complexes, brûlants ou émergents qui occupent de nombreux gouvernements, organisations internationales et instituts universitaires. Ces sujets se cachent aussi derrière les questions posées à l'OMD concernant le système de classement actuel et comment accroître les données disponibles et la spécificité du classement dans le SH pour les produits essentiels.

Face à cette évolution, le Secrétariat est souvent amené à répondre à d'épineuses questions et le présent article a vocation à répondre à celles qui lui sont le plus fréquemment posées.

Le volume de commerce de ce produit est énorme – pourquoi ne dispose-t-il pas de son propre code SH ?

Chaque marchandise fait l'objet d'un classement. Mais toutes ne sont pas spécifiées nommément par un code du SH qui leur est propre. La question des niveaux variables de spécificité concernant les marchandises dans le SH

peut en déconcerter plus d'un, surtout lorsqu'on se rend compte de l'ampleur de cette variabilité.

Prenons un exemple. L'« acide salicylique et ses sels », qui ont fait l'objet d'un certain intérêt dans le cadre de la pandémie, disposent de leur propre sous-position, le n° 2918.21. L'acide salicylique est utilisé en tant que tel pour traiter une série de problèmes de la peau mais, ce qui le rend surtout intéressant en temps de pandémie, c'est qu'il est le principal ingrédient utilisé pour la fabrication d'acide acétylsalicylique, autrement connu sous le nom d'aspirine, pour traiter la douleur, la fièvre et l'inflammation.

Qu'en est-il des comprimés ou des gélules d'aspirine ? Les comprimés et autres formes de l'aspirine sont des médicaments composés d'acide acétylsalicylique mélangé à d'autres ingrédients non actifs, présentés sous forme de doses, c'est-à-dire de comprimés ou de gélules, qui sont couverts par la sous-position « 3004.90

- Autres ». Cette catégorie est très vaste et couvre des milliers de produits différents.

S'il nous est donc possible de suivre, avec un bon niveau de précision, le commerce d'acide salicylique pur ou d'acide acétylsalicylique pur (n° 2918.22 -- acide O-acétylsalicylique, ses sels et ses esters), nous ne pouvons toutefois pas utiliser le SH pour observer spécifiquement le commerce international d'aspirine prête à l'emploi.

Il est extrêmement important de connaître le degré de spécificité d'un produit dans le SH. Si l'on veut introduire des sous-positions nationales pour les comprimés ou les gélules d'aspirine, ou des concessions ou d'autres mesures les concernant, alors il faudra savoir qu'il convient de les appliquer sous le n° 3004.90. Il conviendra, par contre, de garder à l'esprit que cela ne permettra pas de déterminer la part des échanges internationaux effectués sous le n° 3004.90 qui portent sur l'aspirine prête à l'emploi.



YOUR CUSTOMS PARTNER
Solutions logicielles douanières & sécuritaires

www.conex.net

Import/Export - Régimes particuliers - Export Control System - Transit
ICS Import Control System - GB S&S Safety & Security

FR | BE | UK

Pourquoi les niveaux de spécificité varient-ils autant ?

Le SH a été créé sur la base de son prédécesseur, la Nomenclature de Bruxelles, et il a ensuite été modifié au cours des années en fonction des propositions soumises au Comité du Système harmonisé (CSH) par les délégués des Parties contractantes à la Convention internationale sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (ou Convention du SH) ou par des organisations intergouvernementales représentant ces mêmes Parties contractantes. Par conséquent, un classement très spécifique sera le signe que le commerce du type d'articles concerné faisait l'objet d'un intérêt particulier de la part des Parties à un moment donné.

Un domaine comme les textiles, d'une importance économique certaine et avec une longue tradition de contingents et de négociations commerciales compliquées, inclut de nombreuses ventilations, qui sont très spécifiques. Le n° 5206.33, par exemple, couvre les « *fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant moins de 85 % en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail, fils retors ou câblés, en fibres non peignées, titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)* ».

En fait, la position 52.06 contient 20 sous-positions, détaillant les diverses possibilités concernant les « *fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant moins de 85 % en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail* ». Qui plus est, elle n'est qu'une des deux positions couvrant les « *fils de coton (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail* », l'autre étant la position n° 52.05. En tout, on compte 44 sous-positions pour ce sous-ensemble de produits.

Prenons maintenant une autre position comme le n° 90.18, qui s'est révélé être particulièrement important durant la pandémie puisqu'il couvre les « *Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire, y compris les appareils de scintigraphie et autres appareils électro-médicaux ainsi que les appareils pour tests visuels* » (en d'autres mots, une vaste gamme d'équipements médicaux vitaux). Force est de constater que le 90.18 n'a pas fait l'objet d'un haut degré de spécificité. Par comparaison aux 44 sous-positions concernant les « *fils de coton (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail* », l'ensemble de la catégorie 90.18 ne compte que 13 sous-positions, dont huit seulement se réfèrent nommément à des types de produits avec une spécificité relativement élevée. Les cinq autres sont des sous-positions résiduelles, c'est-à-dire du type « Autres ».

La différence de spécificité entre ces exemples dépend de ce que les Parties contractantes au SH ont proposé pour inclusion. Il revient aux Parties contractantes de choisir les produits sur lesquels elles veulent concentrer leurs travaux.

Le SH est le fruit des travaux des Parties contractantes et des propositions qu'elles formulent, elles-mêmes ou les organisations intergouvernementales qui les représentent.

Pourquoi le pays X classe-t-il cet article différemment par rapport au pays Y ?

Dans les premiers moments de la pandémie, les pays se sont rendu compte, en comparant leurs données, que des différences de classification dans le SH existaient parfois entre eux et ils nous ont souvent demandé pourquoi. Par exemple, pourquoi certains pays pouvaient-ils classer les masques en papier sous le n° 4818.50, qui couvre les « *Vêtements et accessoires du vêtement* », alors que d'autres les classaient sous le n° 4818.90 « *Autres* » ?

La première réponse qui vient à l'esprit est qu'il existe différentes manières de comprendre ce que sont des « *vêtements et accessoires du vêtement* ». Il s'agit d'une question fondamentale pour les dispositions légales du SH – en effet, la compréhension des mots et des phrases peut être différente.

Le SH se fonde sur la langue. Le niveau d'ambiguïté lexicale inhérent à la plupart des langues est très élevé. On estime que, dans la langue anglaise, plus de 80 % des mots ont plus d'une signification. Pour une clarté optimale entre les Parties contractantes au SH, il faudrait qu'elles aient un entendement parfaitement identique de la signification visée par un mot ou une phrase dans un libellé de texte en anglais et en français, ou encore qu'il existe dans chacune des langues dans laquelle le SH est traduit des mots ou des phrases qui correspondent parfaitement à l'entendement qu'on aurait du sens voulu... Ce qui est impossible. Ainsi, l'ambiguïté sera toujours un problème dans le SH.

Parfois, pour y remédier, le SH recourt à des définitions légalement contraignantes dans une note de section, de chapitre ou de sous-positions. Les notes comprenant des définitions servent un objectif essentiel, dans la mesure où elles apportent une plus grande certitude juridique au SH, mais elles posent, elles aussi, certains problèmes. Ces notes peuvent être très utiles mais elles ajoutent une couche de difficulté pour les utilisateurs du SH car leur existence n'est pas clairement signalée à l'utilisateur qui lit un libellé, à moins que le texte de la disposition en cause n'y fasse référence (ce qui n'est habituellement pas le cas). Il existe aussi un autre risque : une définition peut avoir du sens au moment où elle est créée mais elle peut devenir désuète avec le temps, au fil de l'évolution des produits. Plus problématique encore, il peut s'avérer difficile, voire impossible, d'arriver à rédiger et de négocier le texte d'une note de définition dans le cas où le terme posant des problèmes de cohérence est un mot aussi général que « *vêtements* » ou « *accessoires* ».

Autre outil utilisé pour accroître la cohérence d'interprétation du SH : les Notes explicatives du Système harmonisé. Bien

qu'elles ne soient pas contraignantes (à moins qu'un Membre n'ait décidé qu'elles le soient au niveau national), les Notes explicatives jouent un rôle déterminant dans le classement des marchandises et la valeur des propositions visant à les mettre à jour ne devrait pas être sous-estimée.

Autres règles, bel et bien contraignantes, par contre, qui régissent la classification tarifaire, les *Règles générales pour l'interprétation du Système harmonisé* (ou RGI) sont utilisées pour prendre des décisions lorsque plus d'une position ou sous-position peut être envisagée pour une marchandise donnée. Or les RGI constituent une autre source d'ambiguïté. Il est question ici des critères proposés en vue de déterminer la spécificité ou le caractère essentiel d'un produit donné, bien que ces deux éléments ne soient pas les seuls aspects des RGI qui exigent un certain discernement. Les discussions sur ce qui constitue le caractère essentiel d'un article particulier sont fréquemment la source de désaccords entre les Parties contractantes ou d'autres utilisateurs du SH.

Résoudre les questions de classement

Si les Parties contractantes sont en désaccord, comment peuvent-elles trouver une solution en matière de classement qui puisse s'appliquer au niveau international ? Tout d'abord, elles commencent par se parler les unes aux autres. Souvent, une fois qu'elles ont échangé certaines informations sur les biens en cause et ont fait part de leurs avis respectifs, elles trouvent un accord. Si tel n'est pas le cas, la procédure normale veut qu'une des Parties contractantes au SH saisisse le CSH de la question afin que ce dernier prenne une décision de classement.

Le processus peut prendre beaucoup de temps, ce qui peut paraître étonnant pour les usagers qui ne connaissent pas le système. Un classement peut être décidé en une seule réunion mais, dans certains cas, le Comité peut d'abord demander des informations complémentaires, qu'il examine durant une réunion ultérieure ; il peut facilement arriver aussi que l'examen d'une question donnée soit reporté car le CSH ne dispose pas du temps nécessaire pour traiter tous les généralement nombreux points inscrits à son ordre du jour. En outre, lorsque le Comité ne trouve pas de consensus, la question est tranchée par un vote à la majorité simple mais les Parties contractantes disposent d'une période de temps leur permettant de soumettre une réserve concernant la décision

prise et de demander un réexamen du dossier. Ainsi, plusieurs sessions peuvent être nécessaires avant d'arriver à une décision finale et, comme les réunions se déroulent deux fois par an, le laps de temps peut être assez long si la question est complexe, ambiguë ou controversée.

Enfin, il convient encore de mentionner les avis de classement qui sont des instruments à part par rapport aux décisions ; si un avis de classement est souhaité après l'adoption de la décision finale, un projet d'avis de classement sera présenté au CSH pour approbation lors de sa prochaine réunion.

Quelle est la procédure pour amender le SH ?

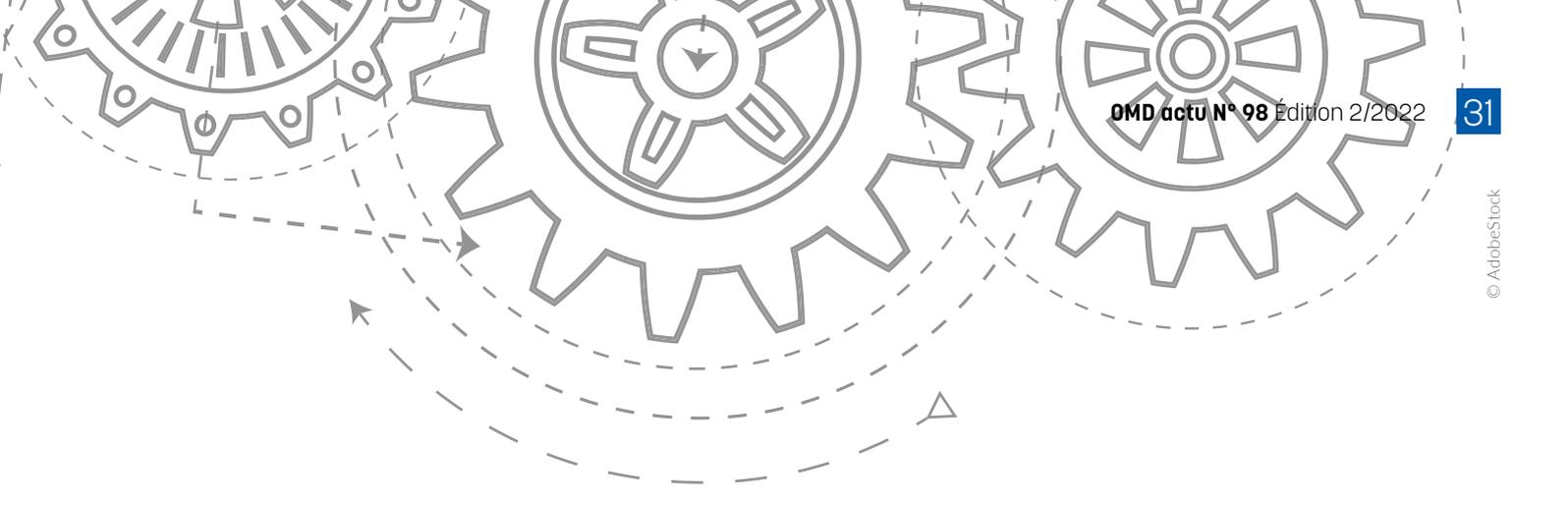
Nous avons parlé jusqu'ici des grandes variations concernant la spécificité du classement, de l'ambiguïté inhérente au langage utilisé dans le texte des dispositions, et des échéances, qui peuvent être longues, pour résoudre les différences en matière de classification des marchandises. Comment changer alors le SH afin de clarifier le classement des marchandises qui revêtent une importance particulière ?

Il est utile de préciser que le SH est, en fait, l'annexe à la Convention du SH. Ainsi, tout amendement au SH constitue en réalité une modification apportée à une Convention internationale, ce qui ne se fait pas à la légère.

Comme indiqué plus haut, pour amender le SH, il faut d'abord que des propositions soient formulées. Si une Partie contractante estime que certains amendements sont nécessaires ou qu'elle accepte une proposition de la part d'un acteur national qui lui demande un changement, alors le gouvernement de la Partie en question envoie une proposition au Secrétariat de l'OMD lui demandant de la soumettre au Comité du système harmonisé (CSH) et à son Sous-comité de révision (SCR) pour examen. Comme nous l'avons souligné, la demande peut également passer par une organisation intergouvernementale.

Le SCR est un organe de rédaction. Si la proposition suscite suffisamment d'intérêt pour qu'un amendement soit envisagé, le SCR s'attèle à la tâche de rédiger des textes nouveaux et des modifications aux textes existants. Le Sous-Comité travaille sur la base du consensus et, une fois qu'il a trouvé un consensus sur la rédaction ou qu'il est allé aussi loin que possible pour atteindre ce consensus, il soumet le projet de texte au CSH.

Il est souvent plus important de déposer une proposition en temps voulu que de trouver la formulation parfaite au moment de sa présentation. Le SCR et le CSH améliorent en général les propositions formulées durant les négociations.



Le CSH est l'organe chargé de décider, par voie de vote, de l'adoption provisoire des changements proposés. À la différence des décisions de classement, qui exigent une majorité simple, l'adoption provisoire d'un changement au SH exige une majorité des deux tiers.

À la fin du cycle quinquennal des négociations, tous les amendements et modifications provisoirement adoptés durant les cinq ans sont regroupés dans un projet de Recommandation et envoyés au Conseil de l'OMD, qui se réunit en juin. Le Conseil est composé des Directeurs généraux des douanes des Membres de l'OMD ou de leurs représentants désignés ; il leur revient donc de déterminer s'ils veulent recommander aux Parties contractantes du SH qu'elles acceptent le projet de Recommandation. Si, à la fin d'une période de six mois à compter de la réunion du Conseil, aucune Partie contractante ne formule de réserve contre un élément du projet de Recommandation, alors la Recommandation est réputée acceptée dans son intégralité et une notification est envoyée en ce sens à toutes les Parties.

Les Parties contractantes au SH, le Secrétariat et les usagers du Système harmonisé disposent alors d'à peu près deux ans pour se préparer à appliquer la nouvelle édition du SH.

Bon, jusque-là, c'est clair – mais alors, comment formuler une proposition qui puisse aboutir ?

Toutes les propositions ne sont pas forcément acceptées par le SCR et le CSH. Il convient donc de bien soigner la formulation d'une proposition. Nous passerons en revue ci-après les éléments à prendre en considération pour qu'une proposition puisse réellement aboutir.

Avant toute chose, il est entendu que si une Partie contractante au SH ou une organisation intergouvernementale rencontre des difficultés par rapport à l'un ou l'autre point expliqué ci-dessous, elle est instamment invitée à contacter le Secrétariat. Il est souvent plus important de déposer une proposition en temps voulu que de trouver la formulation parfaite au moment de sa présentation. Le SCR et le CSH améliorent en général les propositions formulées durant les négociations et, souvent, des soumissions qui n'avaient pas grande chance d'être adoptées finissent par devenir des propositions qui suscitent l'accord de toutes les Parties.

Voici donc quelques points à prendre en compte.

Un raisonnement clair – le « pourquoi »

En quoi telle proposition représente un bon usage d'un code du SH ? Il existe des millions de produits mais la capacité d'une nomenclature douanière à six chiffres est limitée, si on veut en préserver le côté pratique. Par conséquent, il ne saurait être question d'ajouter des produits à la légère¹. Le CSH se penche principalement sur la valeur des échanges commerciaux et l'étendue du commerce du produit en cause à l'échelle mondiale. Le promoteur de la proposition dispose-t-il d'indicateurs concernant la valeur commerciale des produits pour lesquels il demande des dispositions plus spécifiques et sur l'étendue du commerce de ces produits ? Le CSH se penche également sur les marchandises qui n'ont pas une grande valeur commerciale mais qui sont une priorité parce qu'elles sont considérées comme des « biens mondiaux », par exemple parce qu'elles sont réglementées à l'échelon international ou qu'elles ont un impact réel sur la sécurité, la santé et l'environnement.

Même si l'on peut invoquer que le produit en cause est un bien mondial, il faudra de toute façon passer par un examen du dossier. Prenons un exemple. Par le passé, il a été question de créer une disposition pour les sacs en matière plastique biodégradable. Or, même un objectif apparemment aussi simple peut donner lieu à des interrogations concernant la logique qui sous-tend la proposition. Le CSH pourrait poser la question de savoir s'il ne serait pas préférable de mettre plutôt l'accent sur des solutions de rechange par rapport aux sacs en matière plastique ou sur les sacs plastiques réutilisables plutôt, si le but est de réduire substantiellement la pollution causée par les sacs en plastique. Il pourrait demander si le produit final qui résulte du processus de biodégradation est sûr ou s'il existe différents niveaux de produits écologiquement préférables qui entrent dans la vaste portée du terme.

Au moment de rédiger une proposition, il est utile de réfléchir aux questions qui pourraient être posées concernant le raisonnement qui la sous-tend. Nombre des interrogations qui peuvent être soulevées autour du raisonnement peuvent avoir une incidence sur le deuxième élément indispensable d'une bonne proposition : une portée bien définie.

1 Le SH compte actuellement 5 612 sous-positions à six chiffres, dont seule une petite part couvre des produits très spécifiques.

Une définition solide – le « quoi »

Il s'agit probablement de l'aspect le plus important d'une proposition. Les produits peuvent-ils être clairement définis ? La portée des termes utilisés est-elle claire au niveau international ? La définition ou la compréhension qu'on peut avoir de la portée peut-elle tenir la route face à des contestations judiciaires ? Comprend-on bien comment les marchandises peuvent se présenter à la frontière ?

Pour continuer sur l'exemple des sacs en matière plastique biodégradable, il n'existe pas de norme internationale acceptée au niveau mondial pour définir la notion de « matières plastiques biodégradables » et, donc, il est difficile d'établir clairement ce que cette expression couvrirait. Qu'entend-on par « matières plastiques biodégradables » en fait ? Qu'en est-il des matières plastiques qui ne sont que partiellement biodégradables et qui forment des microparticules plastiques – sont-elles censées être couvertes ? Si une matière plastique est biodégradable mais qu'elle contienne des adjuvants toxiques, est-elle couverte ? Si une matière plastique est biodégradable dans des conditions de compostage industriel mais qu'elle survive pendant des années dans la plupart des conditions environnementales normales ou dans le compostage domestique, est-elle incluse ?

Il est également indispensable de comprendre comment les marchandises sont présentées à la frontière. Par exemple, si l'on veut qu'une position couvre un produit chimique spécifique, il faut savoir si ce produit est présenté pur ou sous la forme d'un mélange. Une machine est-elle importée complètement assemblée ou ses composants arrivent-ils normalement dans des envois séparés ? Tout malentendu sur ces questions peut aboutir à des dispositions qui ne couvrent pas les produits visés.

Le SH étant un instrument mondial ayant vocation à être appliqué par toutes les Parties contractantes sans changement de portée, les réponses à des questions de ce genre, sur ce que les positions ou sous-positions couvrent, sont d'une importance capitale pour assurer un classement uniforme.

Ainsi, dans le cas où il n'existe pas de définition ou de compréhension commune au niveau mondial, il convient de se demander si la proposition devrait inclure une Note légalement contraignante pour définir la portée, ce que devrait couvrir la disposition visée ou, encore, quelle est la signification des termes utilisés. De telles définitions doivent être acceptables pour les Parties contractantes.

Ce qui nous amène au troisième élément indispensable d'une bonne proposition.

Utiliser des dispositions vérifiables – le « comment »

La possibilité de vérifier que les marchandises pour lesquelles un classement est invoqué répondent effectivement aux conditions requises est essentielle pour qu'une disposition du SH tienne

la route. Le SH fait partie de la réglementation douanière dans les États des Parties contractantes, puisqu'il est incorporé dans la législation tarifaire. Pour que le SH fasse vraiment partie de la loi, il doit avoir une force exécutoire. S'il existe une suspicion que le classement invoqué est faux, il doit être possible dans la pratique de le vérifier – en d'autres termes, le niveau de difficulté, de ressources financières ou autres et de temps à engager doit rester raisonnablement dans les limites des capacités des douanes, tant dans les pays développés qu'en développement.

Il est important de rappeler que la Douane classe les produits à la frontière dans l'état où ils sont présentés. En somme, les marchandises doivent être objectivement évaluables à des fins de classement en l'état au moment de l'importation et le classement ne devrait pas dépendre de ce qui leur arrive après leur entrée sur le marché national.

L'applicabilité de la nouvelle disposition proposée peut-elle être vérifiée à travers un examen des caractéristiques physiques des marchandises à la frontière ? Si tel n'est pas le cas, existe-t-il des autorités chargées des analyses ou des tests à mener qui pourraient apporter une preuve acceptable de l'applicabilité ? Si la vérification exige que la douane mène un test de laboratoire, existe-t-il une méthode de test acceptée et le test est-il difficile à effectuer ? Existe-t-il d'autres caractéristiques au niveau de la manière dont les marchandises sont présentées ou conditionnées qui permettraient de répondre à la question de l'applicabilité ?

Pour revenir à l'exemple des matières plastiques biodégradables, si les seuls tests disponibles pour déterminer la biodégradabilité des matières plastiques passent par l'exposition des échantillons à des conditions contrôlées et qu'ils prennent généralement entre 28 jours et 6 mois, alors cette méthode de vérification pose clairement des difficultés pratiques à la frontière.

Si la définition d'un produit est difficile, voire impossible, à vérifier à la frontière, il est conseillé d'envisager de changer la définition à vérifier tout en faisant en sorte d'atteindre les mêmes objectifs. Les produits que l'on souhaite spécifier présentent-ils une caractéristique physique commune, par exemple, au niveau de la composition de la matière, de la taille ou de la présence d'un composant spécifique ? Est-il possible de restreindre ou d'élargir la portée pour changer la vérification tout en atteignant le but recherché par la proposition ?

Si la seule manière de vérifier l'applicabilité de la disposition proposée consiste à passer par un contrôle, après importation, de l'usage véritable qui est réservé aux marchandises, alors il est peu probable que la proposition soit acceptée. Pour les dispositions qui exigent ce type de vérification, la meilleure solution consiste généralement à recourir aux administrations fiscales ou aux autres agences nationales afin qu'elles imposent des mesures spéciales et puissent procéder à une évaluation rétrospective des taxes acquittées ou des remises accordées.

Outre les trois éléments cités plus haut, il faut encore se poser la question du « où ça », du « qui » et du « quand ».

Une indication d'où les produits sont actuellement classés – le « où ça »

Lorsque les produits sont transférés vers une nouvelle disposition, leur taux de droit devrait en principe être transféré avec eux. En outre, les statisticiens voudront pouvoir procéder aux ajustements nécessaires pour conserver les informations chronologiques. Il est donc important d'être à même de déterminer où les marchandises sont classées actuellement.

Il peut arriver que des produits relevant d'un nombre indéfini de positions soient transférés vers une nouvelle position. C'est le cas habituellement lorsqu'un type d'article est classé en tant que « partie » et est utilisé pour toute une gamme de produits mais que, pour des raisons liées à l'importance économique de l'article en cause ou encore parce qu'il est difficile de définir ce qu'est une « partie » en vue de la classer, la décision soit prise d'accorder à cet article un classement propre. Les modules d'affichage à écran plat sont un exemple de ce type de produits dans le SH 2022. Toutefois, la transposition des taux de droit et la collecte de statistiques présentent leur lot de difficultés et la décision de transfert vers une nouvelle position n'est prise qu'à titre tout fait exceptionnel, dans les rares cas où elle s'avère nécessaire.

Si des marchandises ne sont pas actuellement classées dans une série spécifique ou étroite de positions, il peut s'avérer problématique de créer une nouvelle disposition les concernant et il faudra donc présenter un argumentaire extrêmement solide pour justifier une telle mesure.

Enfin, examinons la question du « qui » et du « quand ».

« Qui » et « quand »

La création de dispositions exige que des propositions soient formulées. Comme nous l'avons déjà indiqué, ces propositions émanent soit des Parties contractantes à la Convention du SH ou d'une organisation intergouvernementale les représentant. Concernant le « quand », dans le cadre du cycle de révision du SH, le moment où une proposition est adoptée arrive toujours plus tard qu'on ne le pense !

Les propositions doivent d'abord passer par la case du Sous-comité de révision (SCR), organe de rédaction qui ne travaille que sur la base du consensus et qui se réunit deux fois par an ; ensuite, elles sont présentées en tant que projets au Comité du système harmonisé (CSH), qui est un organe qui décide par voie de vote si une proposition peut être adoptée à titre provisoire ou pas. Si une proposition est soumise au SCR durant, disons, trois sessions à des fins de rédaction, pour être ensuite examinée par le CSH durant deux sessions, alors elle tardera deux ans avant d'être provisoirement adoptée, à compter de son premier examen par le SCR. Cette période peut être plus courte mais aussi plus longue et il n'est pas rare qu'une proposition compliquée prenne plusieurs années avant d'être adoptée.

À la fin de chaque cycle de négociations, les dispositions provisoirement adoptées sont soumises au Conseil de l'OMD pour approbation en tant que Recommandation du Conseil à l'adresse de ses Membres. Pour le SH 2027, la dernière réunion du cycle de négociations aura lieu en mars 2024 et le projet de Recommandation sera soumis au Conseil en juin 2024. L'approbation par le Conseil, qui doit être unanime, est suivie d'une période de six mois pour que les Parties puissent éventuellement formuler des objections. Pour le SH 2027, cette période expirera en décembre 2024.

En vertu de la Convention du SH, les Parties contractantes ont ensuite deux ans pour se préparer à l'entrée en vigueur de la nouvelle version du SH, ce qui veut dire que cette dernière sera d'application à compter du 1^{er} janvier 2027.

Combien de temps reste-t-il avant que les négociations sur le SH 2027 ne s'achèvent ? Les dernières sessions de rédaction du SCR se tiendront en novembre 2023, et, comme indiqué précédemment, la dernière session du CSH durant laquelle il passera à un vote sur le SH 2027 est prévue en mars 2024. Compte tenu du temps nécessaire pour que la plupart des propositions soient adoptées, il est donc fortement recommandé d'envoyer les propositions dès que possible !

En savoir +

hs@wcoomd.org



Quelques réflexions sur le rôle de la douane en faveur du développement durable

Par la Douane de Singapour

© Douane de Singapour

Le présent article se penche sur les efforts de la Douane de Singapour pour accroître son efficacité dans la gestion des opérations commerciales en vue de réduire leur empreinte écologique ainsi que sur les initiatives qu'elle a prises à l'appui des politiques environnementales.

La définition la plus fréquemment utilisée concernant la durabilité est tirée du rapport *Notre avenir à tous*, commandité par l'ONU en 1987, et plus connu sous le nom de Rapport Brundtland, qui dit : « Le genre humain a parfaitement les moyens d'assumer un développement durable, de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs ».

La durabilité fait partie de l'ADN de Singapour. Même avant que le terme n'entre dans le langage courant dans les années 1990, Singapour avait toujours poursuivi un objectif de développement durable, fondé sur l'équilibre entre la croissance économique et la protection de notre environnement. En 1967 déjà, Singapour avait adopté sa vision de « ville jardin » et avait pris des mesures actives pour en faire une réalité. Dans les années 80, le gouvernement a entrepris la tâche monumentale de nettoyer les eaux fluviales, faisant de la rivière Singapour l'emblème qu'elle est devenue aujourd'hui. Le gouvernement a également mis en place un Plan d'action climatique consistant. Le pays a réduit de manière significative l'utilisation d'électricité produite par les centrales au charbon et ne subventionne plus l'usage de combustibles fossiles. Singapour est la première nation d'Asie du Sud-Est à avoir appliqué une taxe carbone (en 2019), à avoir consenti très tôt des investissements pour promouvoir ses propres capacités en science du climat et à se positionner comme un ardent défenseur d'une approche multilatérale forte et ancrée sur les règles, afin de relever le défi du changement climatique.

Le *Singapore Green Plan 2030*¹, ou Plan vert de Singapour, rendu public le 10 février 2022, fait fond sur les efforts

déployés au cours des dernières décennies, en faisant de la durabilité un moteur de croissance. Il vise à rassembler la nation autour de la transition vers un avenir plus durable. Le Plan vert fixe des objectifs ambitieux et concrets, renforçant les engagements de Singapour au titre du Programme de l'ONU pour le développement durable à l'horizon 2030 ainsi que de l'Accord de Paris, et plaçant la cité-État dans une position qui lui permettra de réduire ses émissions nettes à zéro². Les objectifs sont notamment de :

- doubler le taux de plantation d'arbres entre 2020 et 2030 ;
- augmenter la superficie des parcs naturels de 50 % à partir de 2020 ;
- réduire le volume de déchets déversés dans les décharges de 30 % par habitant et par jour ;
- atteindre une part de marché de 75 % pour les transports publics aux heures de pointe ;
- atteindre une réduction des deux-tiers des émissions nettes de carbone émanant des écoles ;
- multiplier par cinq le déploiement de l'énergie solaire ;
- faire en sorte que toutes les immatriculations de nouveaux véhicules et taxis portent sur des modèles plus propres du point de vue énergétique à partir de 2030.

¹ [Singapore Green Plan 2030 | Overview](#)

² L'expression « zéro émission nette » se réfère à une situation dans laquelle les émissions anthropiques nettes de CO₂ sont compensées à l'échelle de la planète par les éliminations anthropiques de CO₂ au cours d'une période donnée. À zéro émission nette, les émissions de dioxyde de carbone continuent d'être générées mais une quantité égale de dioxyde de carbone à celle qui est libérée dans l'atmosphère en est retirée (ou réabsorbée), aboutissant à une augmentation nette nulle des émissions. Voir à ce sujet : <https://www.weforum.org/agenda/2021/11/net-zero-emissions-cop26-climate-change>



Qu'en est-il du commerce ?

Singapour étant l'une des plus grandes plaques tournantes du commerce en Asie, on peut légitimement se demander : qu'en est-il des émissions liées au commerce international et au transport ? L'autorité maritime et portuaire de Singapour a lancé la *Singapore Green Initiative* qui vise à réduire l'empreinte écologique du transport maritime et des activités connexes et à promouvoir un transport par mer propre à Singapour. La Douane de Singapour est appelée à jouer un rôle important dans ces efforts, en assurant une gestion et un traitement efficaces des opérations commerciales.

La numérisation : améliorer les efficacités pour réduire les répercussions des opérations commerciales sur l'environnement

Une des façons de réduire les effets des activités commerciales sur l'environnement passe par la facilitation des flux logistiques licites et la Douane de Singapour a contribué à l'élaboration de procédures et de régimes efficaces, en les numérisant et en construisant un nouvel écosystème de gestion des informations commerciales.

En 1989, nous avons mis sur pied notre guichet unique national, TradeNet, qui nous a aidés à réduire le volume de papier et le nombre de déplacements nécessaires aux opérateurs commerciaux et aux entreprises de logistique aux parties impliquées dans une transaction (pour la collecte et la livraison de documents aux acteurs locaux et étrangers) en leur permettant d'accomplir leurs formalités commerciales par voie électronique.

Poursuivant son parcours sur la voie vers la numérisation, la Douane de Singapour a lancé la *Networked Trade Platform* (NTP - plateforme pour le commerce en réseau)³ qui est l'écosystème à arrêt unique pour le commerce et la logistique et qui relie en ligne les acteurs de la chaîne logistique commerciale à Singapour et à l'étranger. La NTP est tout à la fois :

- un pôle d'échanges documentaires pour une numérisation à la source, qui permet de réutiliser les données tout en réduisant les coûts et en uniformisant les processus ;
- un système de gestion des informations commerciales offrant une vaste gamme de services commerciaux ;
- une passerelle pour une connectivité G2G avec les partenaires commerciaux de Singapour.

Nous avons également poursuivi nos efforts pour numériser les procédures et les régimes commerciaux et pour réduire l'utilisation de documents papier, notamment par :

- la participation au Système d'échange de données électroniques sur l'origine⁴ développé par la Douane chinoise et qui élimine le besoin de recourir aux certificats d'origine préférentielle en version papier devant être envoyés à l'étranger ;
- la mise en place du Portail d'impression libre-service de certificats d'origine et de vérification qui permet aux entreprises d'imprimer leurs propres certificats, et à la Douane de Singapour d'éviter de garder des duplicatas papier ;

3 Voir <https://mag.wcoomd.org/fr/magazine/omd-actualites-87/going-beyond-the-single-window/>

4 Voir <https://mag.wcoomd.org/fr/magazine/omd-actu-96/recent-changes-in-china-rules-of-origin/>

- la pleine numérisation de l'approbation dans le cadre du *Hand-Carried Exports Scheme* (HCES ou régime d'exportations des articles transportés à la main) qui permet aux opérateurs de recevoir une approbation numérique au lieu de devoir attendre que des documents approuvés physiquement leur soient envoyés, réduisant ainsi la paperasserie ;
- la mise en place de l'*Electronic Banker's Guarantee Programme*, grâce auquel les opérateurs commerciaux ne doivent plus aller chercher la preuve du dépôt de la garantie auprès de la banque émettrice pour l'envoyer à la Douane de Singapour.

Réduire l'empreinte écologique de nos activités

La création, le traitement, l'entreposage et le mouvement de données exigent en grande partie des ressources finies : de l'électricité, de l'eau, des métaux, des produits chimiques et des matériaux fabriqués par l'homme, comme le plastique ou le verre. C'est pourquoi il est important d'entreprendre une évaluation rigoureuse de l'empreinte environnementale avant de déployer des solutions technologiques quelles qu'elles soient. Les procédures doivent être efficaces afin que les données ne soient pas stockées ou envoyées par deux fois. Nous suivons avec attention les discussions sur les produits et les solutions qui devraient nous permettre de construire les centres de données du futur. La Suède et la Finlande ont déjà conçu des centres de données qui réutilisent la chaleur qu'ils produisent pour alimenter les foyers en électricité. En 2018, Microsoft a lancé le Projet Natick pour comprendre les avantages et les difficultés que présente le déploiement de centres de données sous la mer.

En 2005, l'Autorité des bâtiments et de la construction singapourienne a lancé le programme de certification *Green Mark*. Il s'agit d'un système de classement écologique des bâtiments conçu pour évaluer les répercussions d'un bâtiment sur l'environnement et sa performance énergétique. Tous les centres de données du gouvernement sont censés atteindre le niveau « platine » du régime *Green Mark* d'ici 2025. Les bâtiments du siège central de la Douane de Singapour et du centre de commandement des opérations douanières sont déjà classés « platine » dans le cadre de *Green Mark* tandis que notre nouvelle

station d'inspection des exportations à Tuas a été cotée « or ». Par ailleurs, des programmes de recyclage sont mis en œuvre aux plus grands bureaux des douanes. Il convient de mentionner une autre initiative visant à réduire notre empreinte carbone : des panneaux solaires photovoltaïques ont été installés dans notre nouveau centre de Tuas et nous entreprenons en ce moment une étude de faisabilité concernant l'utilisation de panneaux solaires sur les toits de nos bâtiments existants.

La Douane de Singapour a également mis en place des pratiques de marchés publics « vertes » afin de s'approvisionner en produits écologiques pour maximiser son efficacité énergétique :

- tous les nouveaux dispositifs informatiques de bureau doivent répondre aux toutes dernières normes ENERGY STAR.
- le papier d'impression blanc doit porter le *Enhanced Singapore Green Label* du Conseil de l'environnement de Singapour.
- les appareils électriques (les lampes, les appareils de conditionnement de l'air, les frigos ou les télévisions, par exemple) doivent répondre aux normes élevées préconisées par le régime de label énergétique de l'Agence nationale de l'environnement.
- les événements et les conférences organisés par la Douane de Singapour se tiennent dans des salles qui portent au moins une « cote » *Green Mark*.
- dans les locaux de la douane, les bouteilles d'eau jetables ne sont plus utilisées dans les salles de réunion.
- tous les nouveaux véhicules de la Douane de Singapour seront des modèles plus propres du point de vue énergétique.
- des solutions de gestion des infrastructures seront déployées pour améliorer la productivité et l'entretien durable de nos bâtiments.
- un nouveau système de gestion des courriels et des dossiers sera lancé afin de numériser les documents et de nous défaire des archives papier.

La création, le traitement, l'entreposage et le mouvement de données exigent en grande partie des ressources finies. C'est pourquoi il est important d'entreprendre une évaluation rigoureuse de l'empreinte environnementale avant de déployer des solutions technologiques quelles qu'elles soient.



Garantir la conformité des opérateurs commerciaux par rapport aux politiques environnementales

La Douane de Singapour administre la collecte des droits d'accises sur les combustibles fossiles et sur les véhicules motorisés pour appuyer les efforts du pays en vue d'atteindre les objectifs plus larges de réduction des émissions de carbone, de lutte contre le changement climatique et d'un usage moindre de la voiture. Outre les droits existants sur les carburants pour moteur comme l'essence ou le gaz naturel, Singapour a introduit un droit sur le diesel en 2017. Au cours des dernières années, le droit sur le diesel a doublé et celui sur l'essence a augmenté de 23 %. La Douane de Singapour a travaillé avec les interlocuteurs de l'industrie, comme les compagnies de pétrole qui ont une licence de la Douane, pour appliquer ces changements en temps voulu en vue de s'assurer que les droits et taxes soient recouverts correctement et efficacement.

Pour promouvoir l'adoption de technologies vertes, la Douane de Singapour travaille en partenariat avec les agences nationales compétentes pour faciliter la mise sur pied d'installations liées à ces technologies. Récemment, par exemple, un accord a été conclu pour la mise en place d'une usine de fabrication de voitures électriques ; dans ce cadre, la Douane de Singapour a travaillé en étroite collaboration avec la société impliquée sur les exigences documentaires et de licence au niveau douanier.

Sur le front de la lutte contre le commerce illicite, la Douane de Singapour collabore avec les autres autorités concernées dans le cadre d'une approche pangouvernementale afin d'empêcher les échanges illégaux transfrontaliers en amont et d'assurer une application effective et efficace des divers traités, protocoles et

accords multilatéraux sur l'environnement. Les renseignements sont partagés entre autorités compétentes et des vérifications sont menées non seulement sur les importations mais aussi sur les exportations et sur les marchandises en transbordement. Nous avons travaillé en étroite collaboration, par exemple, avec le Conseil des Parcs nationaux pour assurer le respect de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction, et nous avons mené avec lui de nombreuses opérations conjointes de lutte contre le trafic illicite d'espèces sauvages. La Douane de Singapour, le Conseil des parcs nationaux, l'Autorité d'immigration et des points de contrôle (ICA) et la Douane chinoise ont reçu le *UN Asia Environmental Enforcement Awards* (prix de la lutte contre la fraude environnementale en Asie de l'ONU) en 2019 pour la saisie de 11,9 tonnes d'écailles de pangolin et de 8,8 tonnes d'ivoire d'éléphant qui ont été découvertes en transbordement à Singapour.

Notre équipe

Les efforts de Singapour pour améliorer la durabilité ne seront probants que si les mentalités changent. À la Douane de Singapour, nous encourageons nos agents à adopter un comportement plus écologique et à œuvrer en faveur d'un mode de vie plus durable, par exemple en recyclant les produits, en utilisant des appareils à faible consommation d'énergie, en choisissant des modes de transport plus propres, etc. Lorsque nous organisons des activités pour créer un esprit de corps entre les membres du personnel, nous choisissons également des actions en lien avec la protection de l'environnement, comme la plantation d'arbres ou encore le nettoyage des plages.

En savoir +

customs_international@customs.gov.sg

Rapiscan[®]
systems

AS&E[®]

Part of the OSI Systems family of security companies

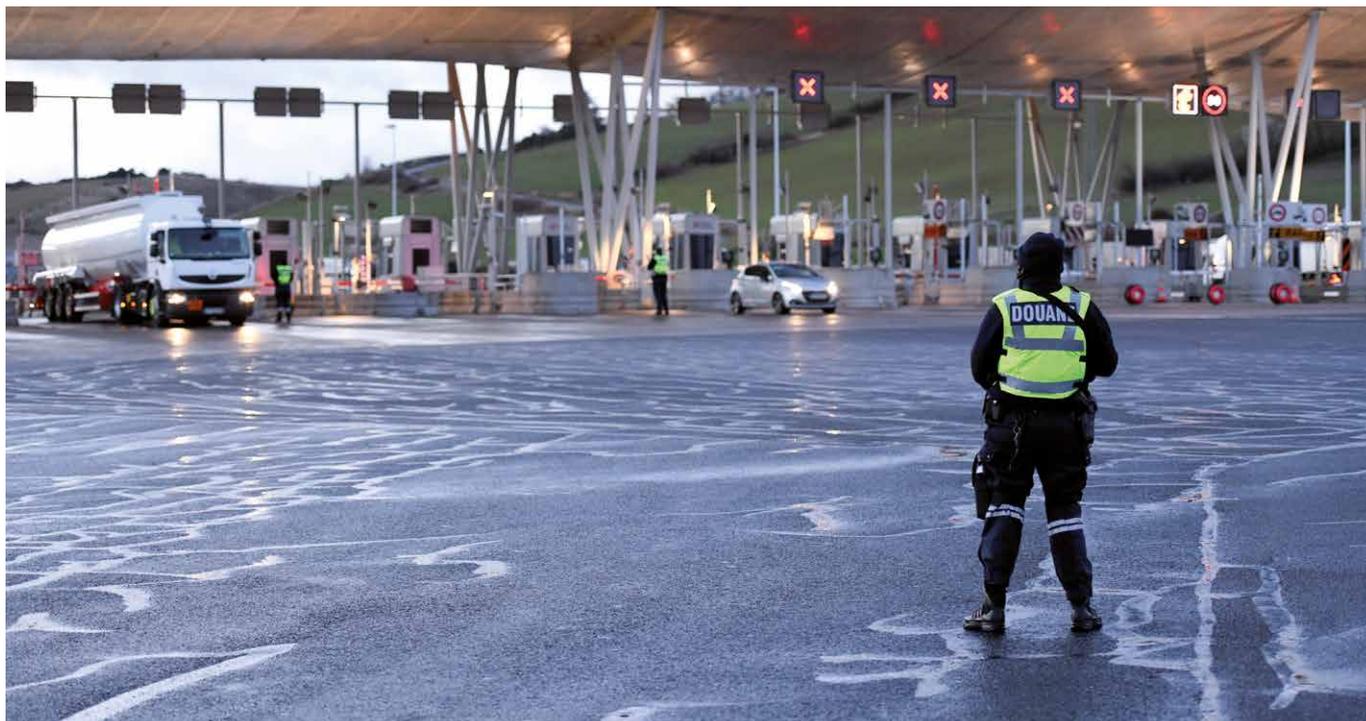
CARGO SCANNING & SOLUTIONS

TO COMBAT TRADE FRAUD, SMUGGLING, & TERRORISM

Secure your port of entry and enhance operational efficiencies. Our industry-leading cargo inspection technology helps to uncover threats and contraband while our data integration platform collects and combines information from your operation to automate processes, control workflows, and deliver actionable intelligence. With decades of experience in cargo scanning and solutions, we can define and deliver the ideal screening program for your mission.



EAGLE[®]
rapiscan-ase.com



© Douane française

La Douane française met la science des données au service de tous ses agents

Par la Douane française

Fin 2019, la Douane française établissait un programme appelé « Valorisation des Données » pour placer la donnée au cœur de ses métiers. En lançant une telle entreprise, elle entendait faire émerger de nouveaux outils qui transforment la façon dont ses agents exercent leur métier. L'objectif était d'optimiser l'ensemble des activités : ciblage, interactions avec les opérateurs économiques qu'elle conseille, gestion des ressources, efficacité opérationnelle, etc.

À la date de parution de cet article, fin juin 2022, six applicatifs sont déjà en service. Le développement de ces outils est allé de pair avec la constitution d'une « plateforme Big Data », réceptacle de l'ensemble des données exigées par la douane et, à terme, de données externes additionnelles. La Douane française dispose ainsi aujourd'hui d'une plateforme robuste, souveraine, et à l'état de l'art.

Cette démarche de valorisation des données s'accompagne également d'actions en matière de gouvernance des données, indispensables pour « urbaniser¹ » la couche données des systèmes d'information et rendre accessibles les données, et en matière d'internalisation des compétences.

Applicatifs

Passons succinctement en revue les applicatifs développés.

L'applicatif « Minoration de valeur »

Mis au point pour le service national d'analyse de risque et de ciblage, cet applicatif aide à la détection des minorations de valeur en mettant en évidence les flux d'importations présentant des valeurs hors normes. Les retours collectés en mars 2022 démontrent une satisfaction globale de ses utilisateurs. « Les données proposées sont des signaux qu'il faut vérifier et convertir en cible

¹ Le terme « urbanisation » met en parallèle l'organisation d'un système d'informations et celle d'une ville. Si une ville est correctement urbanisée, elle parvient à répondre aux besoins de ses usagers. Il existe des réseaux d'échanges naturels entre les différents quartiers et chaque quartier se développe sans nuire à l'ensemble, car la structure globale permet de telles évolutions. Appliquée aux systèmes d'informations, l'urbanisation permet de « ranger » son système d'information. Il s'agit d'établir ou de ré-établir une relation entre les systèmes informatiques et la stratégie de l'organisation.

opérationnelle le cas échéant », explique l'un d'eux. Selon un autre, l'outil « permet un gain de temps sur l'étude des transactions et le rapport d'analyse de la cotation des marchandises est plus facilement rédigé ».

L'applicatif « Atypie »

Cet applicatif permet de modéliser tout phénomène non-conforme à modèle de référence observé dans les flux déclarés. Les retours d'un questionnaire de satisfaction réalisé en mars 2022 sont très positifs, certains qualifiant l'outil de « novateur, transformant totalement les méthodes de travail », d'autres parlant même de « révolution ».

L'applicatif « Vision 360 des opérateurs économiques »

Développé à la fois pour les services chargés de conseiller les entreprises dans leurs opérations du commerce international et pour les opérateurs économiques, cet outil permet une visualisation simple, complète et statistique des opérations d'importation et exportation par pays, par région et par opérateur. En visualisant rapidement l'historique des flux, les agents des douanes sont mieux à même de répondre rapidement et exhaustivement aux demandes des entreprises. Le gain de temps est selon certains d'entre eux phénoménal. Les entreprises ayant accès à l'outil ne peuvent accéder qu'aux données les concernant.

À l'origine, il s'agissait de répondre aux besoins des grandes entreprises. Ces dernières voulaient plus de visibilité sur leurs opérations douanières, notamment pour identifier les risques de non-conformité et leur impact fiscal associé. Ces entreprises se sont déclarées très agréablement surprises par les fonctionnalités de l'outil qui va au-delà de leurs espérances.

Selon les agents, de nombreux autres opérateurs plus modestes étaient en attente d'un outil de ce type. Depuis son lancement le 21 juin 2021, une moyenne de 20 utilisateurs du secteur privé s'y connecte par jour. Des évolutions sont apportées au fur et à mesure pour répondre à leurs besoins. Aucune anomalie n'a été rapportée à ce jour.

L'applicatif « Aide à la décision – Déploiement routier »

La France est un pays de transit au sein du continent européen. L'une des spécificités de la Douane française est de disposer de brigades de douane à l'intérieur du territoire, dédiées à la lutte



Configuration du reporting Opérateur

Cet outil vous permet de générer des rapports Excel pour vos opérateurs

Opérateur économique
Select...

Restitution des DAU de l'opérateur
Cochez les champs apparaissant sur l'export

Numéro de DAU Origine
 Identité du RDE Destination
 Nomenclature Régime
 Valeur Type de flux

Risque fiscal portant sur l'opérateur
Select...

Sauvegarder Réinitialiser
Télécharger le fichier Excel

CONFIGURATION DU REPORTING OPÉRATEUR
Génération de rapports excel pour les opérateurs

- 1 Configuration de la requête FRET express - export - du 01/05/2020 au 31/09/2020
- 2 **Restitution des déclarations de l'opérateur**
Cochez les champs apparaissant sur l'export
 Numéro de DAU RDE / Ident RDE / SIREN Montant douane Montant TVA Pays d'origine
 Pays de provenance Pays de destination Régime sollicité Régime précédent Biscanet Bureau de sortie
 Numéro d'agrément Préférence tarifaire Code national (CANA) Code communicative (C&C)
- 3 Calcul du risque fiscal
- 4 Identification des opérations atypiques
- 5 Représentation statistique et graphique

Réinitialiser Sauvegarder

contre les grands trafics sur les axes routiers qui traversent le pays.

Développée précisément pour ces brigades qui contrôlent les véhicules sur les routes et autoroutes, l'application « Aide à la décision – Déploiement routier » a pour objectif d'optimiser le déploiement des effectifs et les stratégies de contrôle sur ces axes routiers. Il restitue sur une carte l'historique des activités des brigades ainsi que l'historique des contentieux. Un algorithme analyse ces données pour recommander la mise en place de points de contrôle à une date et à créneaux horaires précis. En offrant plus de visibilité à ces opérations, l'outil permet également de faciliter le dialogue entre les différents échelons

L'applicatif « Vision 360 des opérateurs économiques » permet une visualisation simple, complète et statistique des opérations d'importation et exportation par pays, par région et par opérateur

de l'Administration et d'améliorer la coordination des brigades au niveau national.

L'applicatif « Simulateur de mutation »

Dans le cadre d'un projet professionnel, un agent peut demander une mutation, c'est-à-dire un changement d'affectation qui entraîne un changement de résidence et/ou des fonctions exercées. Pour permettre aux agents intéressés d'accéder facilement à la liste des emplois libérés et aux informations qui y sont liées, comme le nombre de points de mobilité nécessaires pour y accéder, un outil cartographique a été développé. Entre février 2021, date de son lancement, et mars 2022, l'outil a enregistré en moyenne 80 visites par jour. Selon les utilisateurs, « le simulateur est ergonomique et convivial, et surtout il apporte toutes les informations nécessaires ».

Et après ?

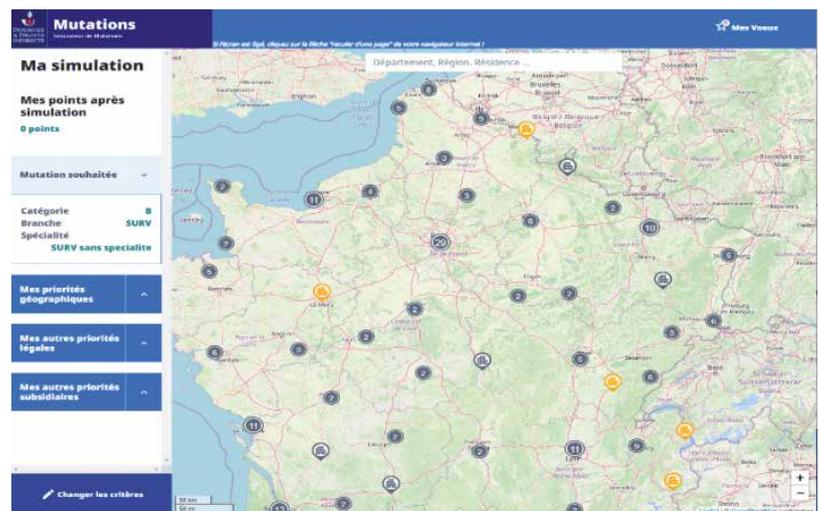
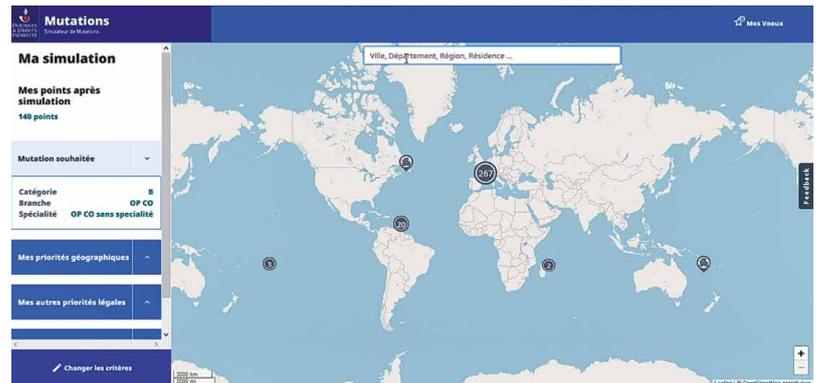
D'ici un an, le programme « Valorisation des Données » aura produit une vingtaine d'applications. Trois autres applicatifs seront notamment prochainement ouverts :

- pour tous les douaniers : un « chatbot ressources humaines » qui répondra aux questions des agents dans ce domaine ;
- pour les services de lutte contre le trafic de tabac en ligne : un outil analytique exploitant les techniques d'extraction du contenu de sites Web dites *webscraping* pour identifier les ventes illicites de tabac sur les réseaux sociaux publics et plateformes collaboratives sur internet ;
- pour les services de lutte contre la fraude : un outil cartographique permettant de visualiser les débits de tabac et d'évaluer les risques de fraude.

Des travaux techniques importants

Des travaux importants touchant à l'infrastructure sous-tendent la mise en place des applicatifs. Pour éviter la création de silos, c'est-à-dire de jeux de données qui ne peuvent être partagés ni avoir d'autres usages au sein de l'administration, une plateforme de données dite « Big Data » a été construite dès 2016. Une approche « *best of breed* » (« le meilleur de sa catégorie » en français) a été adoptée, autrement dit les concepteurs de la plateforme ont cherché des solutions spécialisées répondant à des besoins fonctionnels précis au lieu de se tourner vers des suites tout-en-un ou intégrées.

La Douane a aussi fait le choix, comme la plupart des autres administrations françaises, de positionner les composants de la plateforme (routeurs, commutateurs, pare-feu, systèmes de stockage, serveurs, etc.) sur ses propres infrastructures dont elle assure notamment la mise à disposition et la maintenance (serveurs, locaux, énergie, etc.).



Le Simulateur de mutation permet aux agents d'accéder facilement à la liste des emplois libérés et aux informations qui y sont liées

La phase de construction de la plateforme est en cours de finalisation avec l'installation des principaux composants. L'intégration d'autres composants permettant de mettre en œuvre les différentes techniques d'Intelligence Artificielle est prévue en 2022.

La Douane travaille également avec d'autres administrations nationales en vue d'étudier les conditions d'un éventuel rapprochement de leurs plateformes de données respectives, et notamment avec l'Administration fiscale. De tels partages permettraient d'enrichir les bases de données et de mutualiser les ressources matérielles et humaines. Enfin, le lac de données pourrait être alimenté par des données non issues des systèmes d'informations douaniers dans les

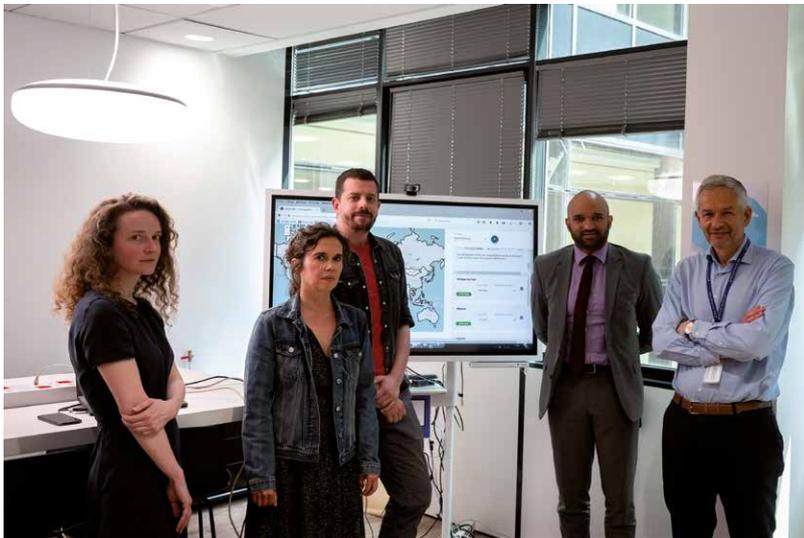


© Douane française

années à venir (par exemple des données issues de compagnies de transport).

Performance

La plateforme des données est aussi une opportunité de repenser les outils de pilotage de la performance. Début 2021, a été lancée une expérimentation appelée « Pilote Performance » afin de définir des indicateurs liés à neuf thématiques (la lutte contre les trafics, le dédouanement, etc.) et de présenter leurs résultats sous forme de tableaux de bord interactifs. Les utilisateurs participant au pilote ont mis en avant des gains de temps significatifs par rapport aux anciennes procédures de mesure de la performance et la production d'une information plus riche.



L'équipe en charge du programme « Valorisation des Données »

Gouvernance et internalisation des compétences

La Douane française a pris conscience de la nécessité d'administrer ses données de manière à permettre de libérer totalement leur potentiel. Les bases de données et les champs de ces bases sont en cours de documentation, la qualité des données commence à être évaluée, les principes de conformité avec les réglementations en matière de protection et de sécurité ont été explicités et communiqués, et des processus de travail ont été élaborés et eux aussi diffusés.

L'Administration a fait appel à des experts externes pour développer à la fois la plateforme de données et ses applicatifs, tout en travaillant au développement de compétences clés en interne. Le défi à venir est de poursuivre la prise d'autonomie de l'Administration dans l'exécution du programme, notamment en accélérant cette internalisation. Une dynamique de mobilisation des services a été engrangée. Des actions de formation et de sensibilisation aux enjeux des données sont notamment en développement non seulement pour les agents en charge des données mais aussi pour ceux qui sont appelés à les utiliser ou à contribuer à leur valorisation. Des recrutements sont également prévus ainsi qu'un plan d'action autour de l'attractivité de l'Administration et de la fidélisation des employés.

En savoir +

delegation-strategie@douane.finances.gouv.fr



Plus d'autonomie pour la Douane mexicaine

Par l'Agence nationale des douanes du Mexique

Le 1^{er} janvier 2022 a vu la création officielle de l'Agence nationale des douanes du Mexique (ANAM), organisme indépendant relevant du ministère des finances. Auparavant, les fonctions liées aux douanes étaient assurées par une Administration générale des douanes qui dépendait du Service de l'administration fiscale (SAT).

Conformément à la volonté du gouvernement mexicain de renforcer les institutions publiques, la nouvelle agence est autonome sur les plans technique, opérationnel, administratif et budgétaire ainsi que pour sa gestion. Elle aura donc une plus grande maîtrise sur les projets de modernisation.

L'Agence est également dotée de nouveaux pouvoirs administratifs et juridiques pour lutter contre les menaces qui pèsent sur la sécurité nationale. Dirigée par l'ancien administrateur général des douanes Horacio Duarte Olivares, elle est responsable des fonctions douanières traditionnelles ainsi que de la coordination des activités avec les forces armées et d'autres services de sécurité nationale pour protéger les ports maritimes du pays.

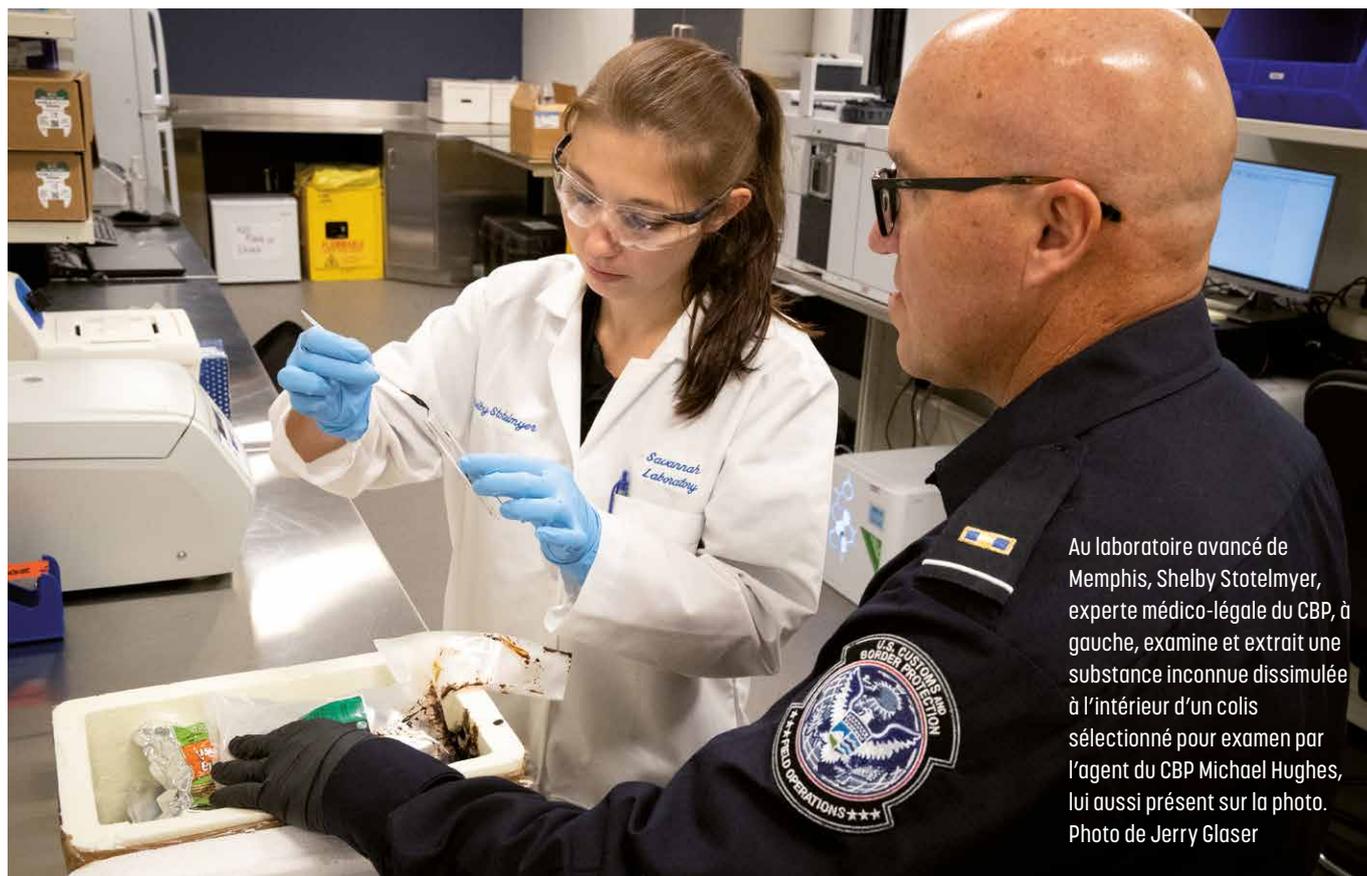
La Banque interaméricaine de développement (BID) a fait observer que cette autonomie permettrait également à la Douane d'acquiescer les

ressources financières nécessaires pour mieux gérer les flux commerciaux dans l'environnement actuel. L'autonomie offre en outre l'occasion de repenser la gestion douanière et élimine toute influence extérieure sur la prise de décisions, puisque l'Agence dispose des ressources requises pour atteindre ses objectifs.

À la fin 2021, les recettes cumulées ont atteint la somme historique de 48 939 millions de dollars. Ce record est en partie le fruit du lancement d'une initiative globale de lutte contre la corruption et de l'accent mis sur l'évasion fiscale, le trafic de drogues et d'armes, ainsi que la contrebande de carburant.

Avec un 50^e bureau de douane créé au nouvel aéroport international Felipe Angeles (AIFA) au nord de Mexico, l'ANAM entend augmenter le nombre de contrôles et sa capacité à collecter des recettes.

La nouvelle agence devrait également améliorer ses résultats en simplifiant les formalités, en ayant recours à des innovations, en mettant en œuvre une stratégie globale de lutte contre la corruption, en investissant dans son infrastructure et en créant de nouveaux programmes et mécanismes pour développer les compétences et les connaissances de son personnel.



Au laboratoire avancé de Memphis, Shelby Stotelmyer, experte médico-légale du CBP, à gauche, examine et extrait une substance inconnue dissimulée à l'intérieur d'un colis sélectionné pour examen par l'agent du CBP Michael Hughes, lui aussi présent sur la photo. Photo de Jerry Glaser

Comment le déploiement aux frontières de scientifiques contribue à endiguer le flux d'opioïdes et d'autres drogues dangereuses aux États-Unis

Par Marcy Mason, journaliste, Bureau des douanes et de la protection des frontières des États-Unis d'Amérique

Il y a cinq ans, alors que le nombre de décès par surdose d'opioïdes commençait à augmenter aux États-Unis, le Bureau des douanes et la protection des frontières (CBP) découvrait de plus en plus souvent de grandes quantités d'une substance inconnue dans le courrier et les colis provenant de l'étranger. Les agents du CBP soupçonnaient qu'il s'agissait d'une drogue illicite. Ils avaient bien un outil pour identifier les substances suspectes, mais celles qui n'avaient jamais été identifiées auparavant ne se trouvaient pas dans la bibliothèque de l'équipement et il n'était dès lors d'aucune aide. Ils devaient donc attendre que les laboratoires régionaux du CBP fassent une analyse. Verdict : la substance inconnue était du fentanyl, un stupéfiant opioïde hautement dangereux et addictif. Le processus d'identification étant trop lent et inefficace pour les environnements de courrier et d'expédition express, les laboratoires et les services scientifiques du CBP ont proposé une solution innovante : déployer des scientifiques sur place dans les ports d'entrée américains.

Lorsqu'il s'agit d'empêcher des drogues illicites de pénétrer sur le territoire des États-Unis, le facteur temps est absolument essentiel. Voilà pourquoi le Bureau des douanes et de la protection des frontières (CBP) a décidé il y a cinq ans de déployer des scientifiques de laboratoire aux points d'entrée du pays dans le cadre d'une opération spéciale baptisée « Operation Sustain ». À l'époque, le pays, aux prises avec une véritable crise des opioïdes, avait comptabilisé plus de 47 600 décès par overdose en une seule année. L'opération avait donc pour but d'endiguer le flux de fentanyl et d'autres stupéfiants dissimulés dans des envois qui transitaient par des services de courrier international et de messagerie express. L'idée était la suivante : plus vite les scientifiques pourraient analyser les substances suspectes, plus vite les agents du CBP pourraient les saisir et détruire, ou collaborer avec d'autres organes tels que le Homeland Security Investigations (HSI). Ces derniers pourraient alors effectuer des livraisons sous surveillance susceptibles de déboucher sur des arrestations de revendeurs et conduire au démantèlement de réseaux.

Fin octobre 2016, lorsque Tom Pagano, agent du CBP, a commencé à travailler au centre postal international de l'aéroport international John F. Kennedy dans le Queens, à New York, où sont traités 60 % du courrier international américain, il n'y avait pas de scientifiques sur place. C'était aussi la première fois que la route de M. Pagano croisait celle du fentanyl. « Je n'avais jamais entendu parler du fentanyl. Quand nous avons commencé à en trouver, cela a piqué ma curiosité. Je me suis dit : Qu'est-ce que c'est que ça ? Après en avoir trouvé encore quelques fois, nous avons reçu une mise en garde : Hé, attention. C'est une drogue mortelle. »

M. Pagano et les autres agents du CBP actifs au service postal international avaient des outils pour tester les substances inconnues à des fins d'analyse initiale ou présomptive, mais la technologie dont ils disposaient était limitée. Si une substance n'avait jamais été identifiée auparavant, les outils ne permettaient pas de l'associer à des drogues ou médicaments inclus dans la bibliothèque de l'équipement. Les agents devaient donc recueillir des échantillons des substances suspectes et les envoyer à un laboratoire régional du CBP. Les laboratoires mettaient ces échantillons en file d'attente avec d'autres produits à tester. Le processus pouvait prendre entre 30 et 45 jours pour une analyse présomptive et entre six mois et deux ans pour une confirmation définitive.

« Je pouvais chercher toute la drogue que je voulais, les laboratoires n'étaient pas prêts à faire face. Il faut dire que j'en trouvais énormément. À l'époque, il suffisait que j'entre dans la salle du courrier et que je sélectionne 10 colis, et je pouvais être sûr que tous contenaient de la drogue », se souvient M. Pagano. « Je n'étais autorisé à soumettre que 20 échantillons par jour, mais il arrivait que je trouve 200 ou 300 colis suspects. Ceux-là devaient attendre. Cela créait un arriéré et nous n'avions nulle part où stocker les colis. »



Alexander Cheung, scientifique du laboratoire avancé du CBP à San Ysidro, en Californie, photographie un échantillon d'une substance inconnue prélevé dans le cadre d'une saisie de drogue présumée au point d'entrée. Photo d'Emmanuel Albrecht

Pendant un certain temps, un scientifique du CBP a été affecté au service postal international un jour par semaine. « Lorsque nous avons des échantillons que nous pensons être du fentanyl, nous les lui donnons », explique M. Pagano. « Lorsqu'il était sur place, il était en mesure de nous fournir des conclusions présomptives tout de suite. Mais si nous trouvions quelque chose un jour où il n'était pas là, nous devions attendre qu'il fasse les tests pour éventuellement avoir une réponse. Pour peu qu'il prenne un jour de congé, il fallait parfois attendre deux semaines pour avoir un retour sur la nature de la substance en question. »

M. Pagano et les autres agents ont commencé à observer que, si le nombre de décès dus aux opioïdes continuaient d'augmenter, c'était aussi le cas des interceptions au service postal international de JFK. « Nous saisissons de plus en plus de colis contenant des stupéfiants. Et il n'y avait pas que du fentanyl. Il y avait là toutes les drogues possibles et imaginables », explique M. Pagano. « Nous saisissons du LSD, du PCP, de la marijuana, des champignons magiques, des sels de bain et d'autres drogues synthétiques. En gros, toutes les drogues illicites que vous pouvez imaginer passaient par là, et nous les trouvions. »

L'essor du fentanyl

Le port de Memphis, où se trouve le centre mondial de FedEx Express, était en butte à des problèmes similaires. Dès 2014, lorsque les échanges entre la Chine et les États-Unis se sont intensifiés, les agents du CBP ont commencé à remarquer des substances inconnues dans les envois. « Nous avons observé une augmentation du fret international sur les vols directs en provenance de la Chine et de Hong Kong. Et avec cette augmentation, nous avons commencé à voir arriver des poudres et des liquides inconnus », relève Lori Breakstone qui était à l'époque directrice adjointe du CBP pour le secteur du port de Memphis. En 2016, une hausse substantielle a été constatée.

« Jusque-là, nous trouvions des stupéfiants traditionnels comme la cocaïne, l'héroïne, la méthamphétamine, la marijuana ou le haschich. Nous n'avions pas l'habitude du fentanyl ou des opioïdes de synthèse », précise-t-elle. « Lorsque nous avons commencé à voir du fentanyl, nous n'avions aucune idée de ce que c'était. »

À l'instar du centre postal international de JFK, le port de Memphis n'avait ni laboratoire permanent sur place ni outils pour identifier le fentanyl. « Nous devions emballer les échantillons séparément, les envoyer par courrier au laboratoire régional du CBP à Houston, puis attendre les résultats », se souvient Mme Breakstone. « Lorsque nous avons commencé à intercepter de plus en plus de cargaisons, le laboratoire de Houston n'a plus été en mesure de suivre, et nous non plus. »

Les envois étaient retenus dans une zone de stockage jusqu'à ce que les résultats de l'échantillon reviennent du laboratoire. « Il fallait parfois des semaines, des mois, voire parfois plus d'un an pour obtenir un résultat. En moyenne, nous avions 400 à 600 envois qui traînaient sur les étagères », ajoute Mme Breakstone.

Cette longue attente avait une incidence sur les mesures répressives. Le HSI était réticent à prendre les cargaisons interceptées pour effectuer des livraisons sous surveillance, et refusait la plupart d'entre elles. « Nous faisons des saisies et empêchions les stupéfiants d'entrer aux États-Unis, mais nous ne perturbions pas le trafic de drogues », déplore Mme Breakstone. « Les enquêteurs n'avaient pas les moyens de casser les réseaux et de les démanteler à l'étranger, d'où provenaient les cargaisons. Le déroulement des enquêtes est étroitement lié aux laboratoires. Ceux-ci jouent un rôle capital dans un contexte d'envois express. Si un colis n'est pas livré, les trafiquants de drogue savent qu'il y a un problème. »

Mme Breakstone a contacté les laboratoires et les services scientifiques du CBP pour plaider en faveur de la création d'un laboratoire sur place. M. Pagano avait déjà fait de même pour le service postal international de JFK. En juin 2018, l'opération Sustain a été lancée sur ces deux sites. « C'était notre réponse à la crise des opioïdes », déclare Patricia Coleman, directrice générale adjointe des laboratoires et des services scientifiques du CBP. « Nous avons détaché des scientifiques au centre postal international de JFK et au centre FedEx Express de Memphis pour évaluer l'efficacité d'un soutien sur place à nos agents lorsqu'ils saisissent des substances inconnues. » L'opération, qui s'est déroulée jusqu'en septembre 2018, a été un succès immédiat et a mené à la création de laboratoires avancés.

Quelques semaines après le lancement de l'opération Sustain, en juillet 2018, une cargaison déclarée comme « lot de pigments organiques » est arrivée de Chine au centre FedEx Express de Memphis. À l'intérieur de l'emballage se trouvait un pot rempli d'une poudre blanche inconnue. Un scientifique du CBP a testé



Sur la base des tests effectués sur place, Shelby Stotelmyer, experte médico-légale du CBP, a déterminé qu'une substance brune collante trouvée à l'intérieur d'un colis au centre de messagerie express de Memphis était du DMT, la principale drogue observée dans les laboratoires avancés du CBP. Photo de Jerry Glaser

la substance sur place et a identifié la poudre comme étant du butyryl fentanyl, un puissant opioïde de synthèse décelé dans des cas de morts par overdose. « Nous avons testé la substance et l'avons saisie la nuit-même », déclare Victor Watson, agent en chef du CBP qui supervise les opérations du CBP au centre FedEx Express. « Il a fallu 10 minutes au laboratoire sur place pour établir ce qu'était la substance en question. »

La létalité du fentanyl est très préoccupante. « Jusqu'à l'installation de ce laboratoire sur place, nous n'avions pas conscience du danger que représente cette drogue », explique M. Watson. « Le fentanyl est mortel même à petite dose. Nous examinons des cargaisons qui étaient composées presque à 100 pour cent de fentanyl pur, potentiellement extrêmement mortelles. Un agent qui ouvre un colis sans savoir que c'est du fentanyl pourrait accidentellement le toucher ou l'ingérer, et ainsi mettre sa vie en danger », explique M. Watson. « En ayant le laboratoire ici, nous sommes en mesure d'identifier que c'est du fentanyl et de suivre les protocoles de sécurité en place pour le contenir rapidement. Avoir un scientifique sur place a considérablement amélioré la sécurité de nos agents de première ligne. »

Jackpot

La présence d'un laboratoire sur place a également multiplié les chances d'arrestations lors des livraisons sous surveillance. Les agents peuvent désormais prendre des mesures répressives rapidement, ce qui est primordial dans un contexte de courrier express. « Il s'agit du principal centre de tri international de FedEx. Et c'est l'un des cinq plus grands aéroports de fret au monde en volume », explique M. Watson. « Chaque nuit, environ 250 000 cargaisons internationales transitent par ce site dans un créneau de 4 heures et demie à 5 heures. Nos agents n'ont donc que peu de temps pour inspecter et dédouaner les colis



Shannon Vonn Dyke (à gauche) et Terra Cahill, expertes au CBP, analysent des données sur le fentanyl au laboratoire avancé de Nogales, en Arizona. Le laboratoire de Nogales a été l'un des premiers à observer une augmentation constante des flux de fentanyl en provenance du Mexique pendant la pandémie. Photo de Jerry Glaser

avant que les envois ne soient acheminés vers leur destination suivante. Si les vols sont retardés, cela perturbe l'activité des entreprises. Par conséquent, les délais de ciblage et de test des expéditions sont essentiels pour le succès des livraisons sous surveillance. »

Un fait survenu en septembre 2020 montre l'importance cruciale que peut avoir un laboratoire sur place. Une cargaison en provenance de Chine, déclarée comme 1,5 kilo de « dioxyde de silicium », du sable donc, avait été choisie pour examen au centre FedEx Express de Memphis. « Cet envoi n'avait pas de sens pour moi », explique Michael Hughes, l'agent du CBP qui a ciblé ce colis évalué à 10 USD. « Qui irait dépenser 10 dollars pour commander 1,5 kg de sable en Chine alors que l'envoi lui-même coûterait plus cher que ça ? »

À l'intérieur du colis, l'agent examinateur du CBP trouve un petit sac argenté qui contient de la poudre blanche. Il l'apporte au scientifique du CBP sur place qui découvre que ce n'est pas du sable mais de la xylazine. « La xylazine est un sédatif pour les animaux d'élevage. Il est approuvé pour un usage vétérinaire, mais la FDA ne l'a pas autorisé pour un usage humain », explique Shelby Stotelmyer, l'experte principale du laboratoire avancé du CBP à Memphis. « Les trafiquants de drogue l'utilisent comme agent de remplissage pour l'héroïne, le fentanyl et d'autres stupéfiants, pour augmenter la quantité qu'ils peuvent vendre et pour en renforcer les effets. »

Le colis est saisi et le HSI à Memphis avisé pour voir si les enquêteurs souhaitent effectuer une livraison sous surveillance. Les résultats sont aussi envoyés au siège, avec le rapport quotidien. À Washington, Michael McCormick, scientifique de l'Office of the National Drug Control Policy à la Maison Blanche et agent de liaison du CBP, l'étudie et déclenche une alerte.



Dans le cadre de son travail au laboratoire avancé du CBP à Chicago, Neele Shepard, experte médico-légale au CBP (à gauche), assiste des agents du CBP au centre postal international de Chicago. Ici, l'agent superviseur du CBP Dwayne Washington consulte Mme Shepard au sujet d'un colis suspect qui est arrivé au centre postal. Photo de Ralph Piccirilli

« Nos partenaires chargés de l'application de la loi dans le New Jersey avaient signalé de grandes quantités de xylazine dans la toxicologie de victimes d'overdose d'héroïne et de fentanyl, et ce colis était destiné à Philadelphie, à un jet de pierre du New Jersey », se souvient M. McCormick qui a transmis les informations au Centre national de ciblage du CBP pour voir si d'autres informations étaient associées au colis, à l'expéditeur ou au destinataire. « Le Centre national de ciblage s'est penché sur la question », explique M. McCormick, « et a renvoyé l'affaire au HSI pour une enquête plus approfondie. »

À Philadelphie, l'affaire retient l'attention de Ryan Landers, agent spécial du HSI qui supervise une équipe spéciale d'enquête sur la cybercriminalité. Celle-ci s'intéresse principalement au trafic de drogues sur le darknet. M. Landers est parfaitement au courant des tendances concernant la xylazine et décide d'agir. « Normalement, nous ne prenons pas d'affaires comme celle-là », précise M. Landers. « Les livraisons sous surveillance concernent généralement des substances contrôlées, comme les drogues illicites ou les médicaments sur ordonnance réglementés par le gouvernement. La xylazine n'est actuellement pas une substance contrôlée aux États-Unis. Nous avons donc adopté une approche non conventionnelle et effectué une livraison sous surveillance pour une substance non contrôlée. »

L'équipe de M. Landers livre le colis FedEx Express contenant la xylazine à l'adresse indiquée sur le manifeste et a effectué une surveillance. Peu de temps après, un individu se présente à cet endroit dans un véhicule et récupère le colis. Des agents spéciaux du HSI le prennent en filature jusqu'à une maison située à une deuxième adresse qu'ils placent sous surveillance. Plus tard dans la journée, l'individu sort de la résidence en affichant un comportement très suspect et part dans son véhicule. Les forces de l'ordre locales, qui travaillaient en



Shelby Stotelmyer, experte du CBP, ajoute un solvant à un échantillon de drogue présumé pour extraire la substance à des fins d'analyse au laboratoire avancé de Memphis. Photo de Jerry Glaser

tandem avec le HSI, l'arrêtent à un feu et fouillent le véhicule.

Et avec quel résultat ! L'individu, qui avait déjà un casier judiciaire, a été arrêté, et le HSI et la police d'État ont saisi près de trois kilos de fentanyl, une arme à feu volée et intraçable avec une quantité considérable de munitions, une forte somme en devises américaines, et le colis de xylazine qui avait été livré à la première adresse. « Prendre une substance non contrôlée et la relier à un réseau de distribution de drogues mortelles à base de fentanyl est inhabituel », relève M. Landers. « Cette affaire revêt une grande importance pour le HSI à Philadelphie et, plus généralement, pour la guerre que nous menons contre la drogue. »

Le rôle du laboratoire a aussi été crucial, souligne M. Landers. « Les laboratoires sur site sont essentiels pour nos activités. Leur rapidité d'intervention et leurs capacités de test sont déterminantes pour l'intégrité de nos enquêtes », insiste M. Landers. « Si quelque chose traîne pendant des semaines ou des mois à un point d'entrée, cette piste est morte pour nous, du point de vue de l'enquête. »

De même, M. Landers attribue le succès de cette affaire au partenariat entre le HSI et le CBP. « Le HSI ne peut pas faire grand-chose sans le concours du CBP. Que ce soit le Bureau des opérations sur le terrain ou les scientifiques des laboratoires avancés, nous sommes tributaires, au quotidien, de bonnes relations de travail, axées sur la collaboration et la coopération, avec le CBP », affirme M. Landers. « Lorsque nous enquêtons sur le trafic de drogues international ou sur des importations de stupéfiants, il est impératif que nous travaillions main dans la main avec les

agents qui sont en première ligne à la frontière pour inspecter les flux de marchandises entrants et sortants. Ce sont nos yeux et nos oreilles sur les lignes de front de ce point d'entrée. Nous ne pouvons pas faire ce que nous faisons sans cette relation et ce partenariat. »

Des laboratoires sur les sites à haut risque

En 2019, les laboratoires et les services scientifiques du CBP ont pleinement adopté le concept de ces laboratoires avancés et ont commencé à en installer davantage dans les endroits à risque élevé. Bon nombre d'entre eux ont ainsi été créés le long de la frontière sud-ouest, mais aussi dans des villes telles que Chicago, Miami, Detroit, Los Angeles et Porto Rico. Le CBP dispose actuellement de 14 laboratoires avancés opérationnels.

Ces laboratoires offrent de nombreux avantages, notamment en aidant le CBP à identifier les tendances. Ainsi, à partir d'octobre 2020, les laboratoires avancés ont commencé à voir une quantité accrue de *N, N*-diméthyltryptamine, ou DMT, une substance hallucinogène, franchir la frontière clandestinement. « Le DMT était la drogue n° 1 observée dans les laboratoires avancés du CBP. Elle arrivait d'Amérique du Sud », explique M. McCormick. « Dès que nous l'avons repérée, nous l'avons signalée à nos partenaires étatiques et locaux, afin qu'ils puissent mettre en place des normes appropriées pour détecter cette substance dans les drogues de rue. »

Autre tendance récemment relevée par les laboratoires avancés : l'arrivée d'un nouvel analogue du fentanyl qui passe par la frontière sud-ouest. Un analogue du fentanyl est une substance conçue pour imiter les effets pharmacologiques du fentanyl, mais avec une structure moléculaire juste assez différente pour qu'elle ne puisse pas être détectée dans les tests standard. Elle peut donc échapper aux restrictions légales sur les substances interdites. « Les analogues du fentanyl commencent à affluer du Mexique », précise M. McCormick. « Nous ne savons pas grand-chose à leur sujet sur le plan pharmacologique, mais ils sont probablement aussi dangereux que le fentanyl, voire plus dangereux encore. Ce qui est inédit ici, c'est que nous avons une fois décelé cet analogue spécifique dans une cargaison en provenance de Chine, mais qu'après une interdiction générale des analogues du fentanyl en 2019, empêchant toute substance présentant

la structure centrale du fentanyl d'entrer aux États-Unis, les envois d'analogues en provenance de Chine se sont presque totalement effondrés. C'était donc étrange de les voir soudainement réapparaître à la frontière mexicaine. »

Le laboratoire avancé du port de Nogales, en Arizona, à la frontière mexicaine, a été l'un des premiers laboratoires à relever cette tendance. Avant la pandémie de coronavirus, la méthamphétamine était la principale drogue introduite clandestinement via ce port. Mais en mars 2020, lorsque les déplacements non essentiels ont été restreints à la frontière entre les États-Unis et le Mexique pour prévenir la propagation de la COVID-19, les scientifiques du port ont observé un changement. « À la fin du mois de mars 2020, nous n'avons plus trouvé aucun stupéfiant. Un peu comme si le cartel avait pris une semaine de congé pour envisager la suite des opérations. Ensuite, nous avons commencé à voir de plus en plus de fentanyl franchir la frontière », se souvient la scientifique Terra Cahill, conseillère spéciale des laboratoires et des services scientifiques du CBP qui travaillait au laboratoire de Nogales. « En janvier 2020, 46 % des échantillons testés étaient de la méthamphétamine et 18 % du fentanyl. En mars 2021, cependant, le nombre d'échantillons de fentanyl avait plus que doublé et représentait 52 % de tous les échantillons que nous testions. »

Pour Mme Cahill ce changement est à attribuer aux restrictions à la frontière. « Les saisies de méthamphétamine étaient généralement effectuées dans des véhicules conduits par des Mexicains, mais le cartel a perdu cette solution », précise Mme Cahill. « Des citoyens américains sont alors devenus leurs passeurs, parce qu'eux pouvaient franchir la frontière. C'était pour la plupart des mules, ils transportaient la drogue sur eux ou à l'intérieur de leur corps. »

Une perspective plus large

Selon Mme Coleman, les informations provenant des laboratoires permettent au CBP d'avoir une meilleure vue d'ensemble. « Nous pouvons déceler ce qui nous arrive plus rapidement et mieux que nous ne pouvions le faire par le passé », explique-t-elle. « Avant, il fallait parfois des semaines, voire des mois, avant que nous ne sachions exactement ce que les agents du CBP avaient intercepté. Cela retardait donc la collecte d'informations, les rapports de renseignements,

et la décision de savoir si oui ou non nous allions poursuivre quelqu'un. Plus vite nos scientifiques peuvent nous fournir des résultats de laboratoire, mieux nous sommes à même de faire face à la menace qui pèse sur nous, qu'il s'agisse du trafic de drogue, d'activités terroristes ou de toute autre menace pour le territoire. »

Qui plus est, rien n'est statique, comme le souligne Mme Coleman. « Le trafic de drogue est en évolution constante, et les informations en temps réel que nous recueillons auprès des laboratoires avancés nous permettent de comprendre des choses que nous aurions auparavant comprises au bout de plusieurs années. Ou que nous n'aurions peut-être jamais comprises parce que nous n'envisagions pas les choses sous le même angle », se réjouit Mme Coleman.

Grâce à la présence des scientifiques sur place, les agents peuvent se concentrer davantage sur leurs tâches répressives, et les expéditions légitimes peuvent aussi poursuivre leur route plus rapidement. « L'experte de police scientifique que nous avons ici est très efficace et très rapide. Je lui donne une substance et, la plupart du temps, elle peut la tester et me dire de quoi il s'agit dans les 20 secondes, et je n'exagère pas. Elle est aussi rapide que ça », s'extasie M. Hughes, l'agent du CBP au centre FedEx Express de Memphis. « Si la cargaison est légitime, elle repart la nuit-même. »

Les scientifiques jouent également un rôle capital dans la guerre contre les narcotrafiants. « Les trafiquants innovent sans cesse. Ils utilisent des méthodes créatives pour cacher la drogue », explique Mme Stotemyer. « L'autre soir, les agents ont apporté du miel au laboratoire pour que je le teste parce qu'ils n'ont pas l'équipement nécessaire pour distinguer la drogue et la substance dans laquelle elle est dissimulée ». Mme Stotemyer a extrait la drogue, du citrate de sildénafil, en utilisant différents solvants pour dissoudre le miel. « C'est la substance contre les troubles de la fonction érectile utilisée dans le Viagra », précise Mme Stotemyer. « Les trafiquants trouvent des moyens créatifs de dissimuler ces drogues illicites, et nous devons, nous aussi, en tant que scientifiques, être créatifs pour les démasquer. »

En savoir +

www.cbp.gov

Le trafic de drogue est en évolution constante, et les informations en temps réel que nous recueillons auprès des laboratoires avancés nous permettent de comprendre des choses que nous aurions auparavant comprises au bout de plusieurs années. Ou que nous n'aurions peut-être jamais comprises parce que nous n'envisagions pas les choses sous le même angle.



Le KCS fait ses premiers pas dans la recherche-développement

Par Heon Park, Directeur général du Bureau des TIC et de la politique des données, Service coréen des douanes

© AdobeStock

Le Service coréen des douanes (KCS) est un pionnier dans l'adoption de nouvelles technologies, preuve en est, il avait achevé la numérisation de l'ensemble du processus de dédouanement en 1998. Continuant sur sa lancée, il aspire maintenant à mettre au point des équipements technologiques innovants. Le présent article explique comment il a commencé à s'investir dans le domaine de la recherche-développement (R&D) et examine les projets sur lesquels il travaille actuellement.

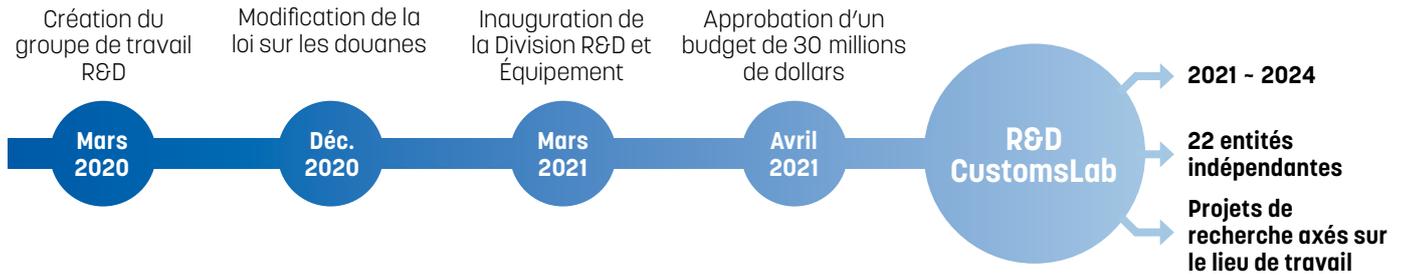
Ouvrir la voie

En 2020, la valeur combinée des exportations et des importations coréennes a atteint 980 milliards de dollars, soit 350 fois plus que les 2,82 milliards de dollars déclarés pour 1970, année au cours de laquelle le Service coréen des douanes (KCS) a acquis le statut d'agence indépendante. Une enquête portant sur la même période a montré que le total des recettes collectées avait été multiplié par 874, passant de 3 à 2 700 milliards de dollars. Autre hausse : celle des menaces sécuritaires qui se sont accrues plus encore que les mouvements transfrontières, tendance qui devrait se poursuivre.

Pourtant, les effectifs du KCS n'ont pas suivi la même évolution. Le service n'a en effet connu qu'une augmentation modeste de son personnel qui a à peine triplé, passant de 1 800 à 5 300 personnes. Ainsi, en 2021, le rapport entre

la valeur totale des importations et le nombre total d'agents des douanes, indicateur approximatif de la charge de travail des douanes, s'élevait à 110 millions de dollars américains par agent. Pour combler les pénuries chroniques de personnel, le KCS a commencé à déployer des technologies de l'information et de la communication, et a mis en place très tôt divers types d'équipements innovants sur le lieu de travail.

L'inconvénient de cette approche était que, bien souvent, le matériel utilisé avait été initialement mis au point pour la sûreté aérienne, ce qui limitait son application à des fins douanières. Au fil du temps, les agents du KCS, aux prises avec des outils inadéquats, ont pris conscience du fait qu'ils avaient besoin de technologies et d'équipements conçus spécialement pour répondre à leurs besoins. Le KCS devait donc lancer ses propres projets de R&D. Mais la route allait être longue.



En Corée, le budget de l'État est planifié essentiellement sur une base annuelle, alors que les projets de R&D prennent plusieurs années. La procédure standard exigeait que le KCS soumette de nouvelles demandes de budget chaque année sans aucune garantie d'approbation, ce qui compromettait gravement la continuité des projets de R&D. Heureusement, le gouvernement autorise la création d'un compte de R&D pluriannuel, mais les organismes gouvernementaux doivent pour cela répondre à des critères d'éligibilité stricts, et notamment disposer de bases légales pour la R&D, d'une unité consacrée à la R&D et d'un plan de recherche.

R&D. Cette dernière a été approuvée et 30 millions de dollars pour la R&D lui ont été alloués pour les quatre prochaines années.

Le KCS s'est immédiatement efforcé de répondre à ces exigences. En 2020, il a formé un groupe de travail composé de membres des divisions de la planification et des TIC. Ce groupe avait pour tâches de planifier le budget, d'élaborer un amendement à la loi sur les douanes, de mettre en place une équipe R&D et Équipement et, surtout, d'élaborer une feuille de route de R&D à long terme basée sur l'analyse en profondeur des missions, tâches et processus de travail.

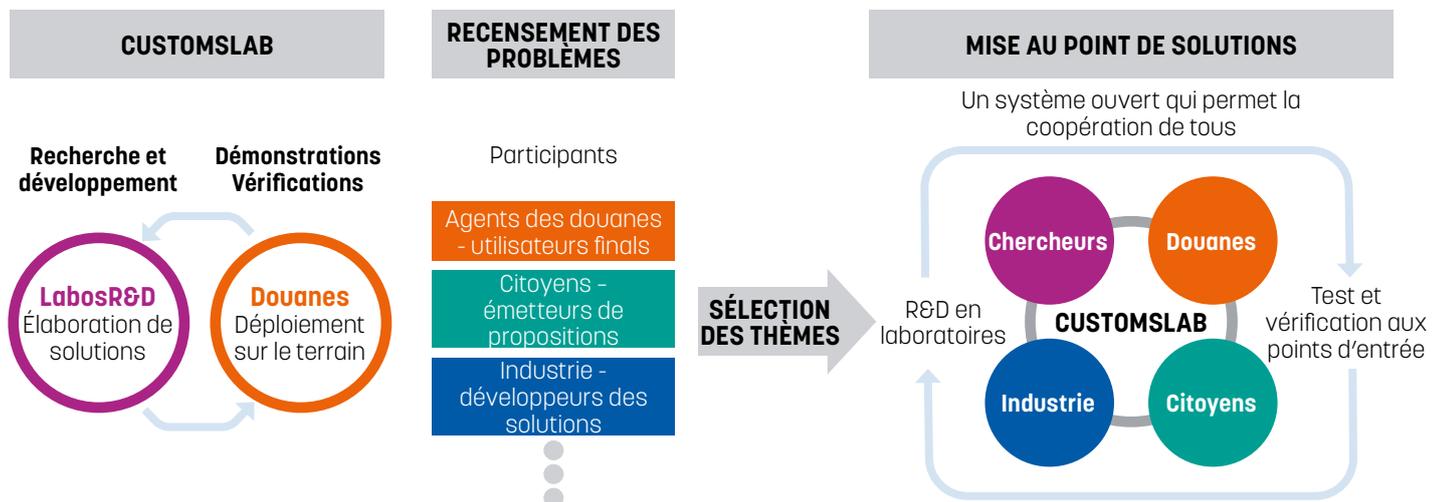
Le KCS a eu la chance d'avoir un précédent à suivre : l'Agence nationale de la police coréenne avait déjà entrepris des efforts similaires en vue de mener sa propre R&D. Toujours désireux d'acquérir de l'expertise et de l'expérience, le KCS a systématiquement sollicité les conseils du ministère de la science et des TIC. C'est ainsi que le KCS s'est lancé dans son tout premier programme de R&D, qu'il a baptisé CustomsLab.

CustomsLab en quelques mots

Premier programme de R&D mené par le KCS au cours de ses 50 années d'existence, CustomsLab est un programme quadriennal qui couvre la période 2021-2024. Il comprend au total sept projets de recherche, dont cinq ont été lancés en juin 2021, et deux autres devraient débiter d'ici juin 2022. La gestion générale de ces projets a été confiée à un groupe de scientifiques chevronnés. Les différents projets doivent être menés par des représentants du monde universitaire, de l'industrie et des organismes de recherche. Actuellement, 22 organismes participent à CustomsLab, et ce nombre devrait augmenter avec le lancement des deux derniers projets.

Préparer le KCS à mener sa propre R&D a été un long parcours semé d'embûches, mais, peu à peu, les efforts ont commencé à payer. L'Assemblée nationale a adopté en décembre 2020 l'amendement à la loi sur les douanes qui désigne dorénavant le KCS comme agence autorisée en R&D. Le KCS a eu de longs pourparlers avec le ministère de l'économie et des finances, chargé de réglementer la structure organisationnelle du KCS, concernant la création de la Division R&D et Équipement, qui fut chose faite en mars 2021. Tout était en place pour permettre au KCS de soumettre une demande de budget de

CustomsLab est un programme strictement axé sur le lieu de travail, sur les besoins des agents des douanes. Chaque projet est conçu pour répondre aux difficultés rencontrées par les agents du KCS qui assurent une présence permanente aux points d'entrée 24 heures sur 24, 365 jours par an, quels que soient le temps ou la saison. Un site des douanes a été



affecté à chaque projet pour que les chercheurs puissent s'y référer et communiquer avec lui. Dans le cadre de la phase finale de tous les projets, une démonstration sur le terrain est prévue pour 2024, pour que les technologies et les équipements qui en résulteront répondent exactement aux besoins des douanes.

Les projets CustomsLab en bref

Pour chaque projet, CustomsLab a accordé une attention particulière aux besoins des utilisateurs finals lors de la planification et du choix du sujet de recherche. À cette fin, le KCS a organisé un concours d'idées ouvert à la participation de son personnel et du public. Chaque proposition a été minutieusement examinée par une équipe de scientifiques, d'ingénieurs et d'agents des douanes qui ont fait le point sur sa faisabilité et son utilité techniques. Les cinq idées finalement retenues pour les projets de R&D sont décrites ci-dessous.

1. Amélioration des scanners à rayons X utilisés pour le fret de petite taille

Les bagages des passagers, d'une part, et les autres types de petit fret (colis et autres envois postaux), d'autre part, passent par le même type de scanners à rayons X, alors qu'ils ont des caractéristiques très distinctives. Le projet sur les scanners à rayons X pour le fret de petite taille vise à trouver des moyens d'améliorer l'équipement utilisé pour ces deux types de fret. Pour les scanners à bagages, l'objectif est d'améliorer la qualité de l'image, car les bagages ont tendance à contenir une grande variété d'objets très serrés. Pour les scanners de colis et de courrier, l'objectif est d'accélérer le processus de balayage compte tenu du volume d'articles à inspecter chaque jour.

Dans le cadre de ce projet, le KCS développe aussi un faisceau de rayons X à intensité réglable. À l'heure actuelle, la plupart des scanners à rayons X utilisent un faisceau d'énergie fixe qui ne permet pas de produire des images de haute qualité des objets de faible densité puisque les rayons X les traversent directement. Ce projet vise à mettre au point un scanner à rayons X dont l'intensité de faisceau pourrait être ajustée en fonction de la taille et du poids du fret afin de pouvoir produire des images interprétables d'objets pour lesquels une intensité de rayons X standard ne fonctionne pas.

Enfin, les nouveaux scanners doivent être équipés d'un outil de reconnaissance automatique des menaces. De nombreux pays ont commencé à développer et à utiliser des algorithmes pour détecter des formes particulières. On peut améliorer constamment les outils de ce genre en alimentant l'algorithme avec de nouvelles données.

2. Programme de formation assistée par ordinateur pour l'interprétation d'images par rayons X

L'interprétation des images par rayons X est une tâche extrêmement complexe qui doit être laissée aux professionnels¹, lesquels doivent absolument être hautement qualifiés. Pour former leur personnel, de nombreuses organisations ont recours à la formation assistée par ordinateur dans laquelle l'ordinateur présente un problème, enregistre les réponses et fournit des commentaires. Mais les programmes de formation proposés par des entreprises privées ne sont bien souvent pas optimaux, car les supports d'apprentissage et les niveaux de difficulté sont prédéterminés. Il est souvent impossible de mettre ces programmes à jour avec de nouvelles images basées sur des cas réels, ce qui peut leur faire perdre de l'utilité au fil du temps.

Dans le cadre du programme de formation assistée par ordinateur pour l'interprétation d'images par rayons X, le KCS offrira des cours personnalisés aux agents de contrôle. L'objectif est de créer une réserve d'images par rayons X de diverses marchandises illégales trouvées dans le fret. Cette réserve d'images, qui servira de support de formation, sera régulièrement mise à jour avec de nouveaux cas, afin que les agents de contrôle puissent bénéficier d'une formation continue.

3. Détecteur de radiation pour le fret en cours de dédouanement

En Corée, les conteneurs importés sélectionnés pour inspection radiométrique passent initialement par un détecteur de radiation à grande échelle et à position fixe. Si l'alarme retentit, un agent des douanes inspecte le conteneur à l'aide d'un radiomètre ou, si possible, prélève un fragment du contenu pour l'envoyer en laboratoire. Ce processus implique que l'agent se trouve à proximité immédiate de contaminants radioactifs. Ce mode opératoire retarde le

Ce ne sont pas les possibilités d'amélioration qui manquent dans les différents processus et tâches associés, de l'inspection du fret à la surveillance, l'enquête et l'audit. Chaque domaine de travail nécessite des types de technologies différents, offrant aux autorités douanières des perspectives de R&D dans un large éventail de thématiques.

1 Voir <https://mag.wcoomd.org/fr/magazine/omd-actu-96/challenges-xray-image-analysis-and-value-of-training/>.

dédouanement, mais surtout, il met en danger la santé des agents des douanes.

Le projet de détecteur de radiation pour le fret vise à mettre au point un équipement qui non seulement détecterait l'existence de contaminants radioactifs dans un conteneur, mais aussi identifierait le nucléide, localiserait en trois dimensions la source des radiations et mesurerait la dose de radiation à laquelle un inspecteur serait exposé afin que l'on puisse prendre les mesures nécessaires pour sa protection.

4. Système d'identification et de suivi des passagers à haut risque au moyen d'une analyse multi-caméras

Il est facile de perdre la trace d'un passager dans le hall d'arrivée bondé d'un aéroport. Afin d'aider les agents à surveiller et à suivre les passagers à haut risque, le KCS élabore un système qui assure le suivi automatique des passagers à haut risque au moyen de la vidéosurveillance. Plusieurs caméras doivent être intégrées dans un seul système afin de récupérer tout passager perdu par une caméra sur une autre, et de permettre ainsi au système de suivre la personne. Dans le cadre de ce projet, le KCS recherche également des moyens de suivre les bagages. En effet, les trafiquants remettent parfois des bagages à des complices dans les angles morts des caméras de sécurité, ou dans des endroits où il n'y a pas de caméras, comme les toilettes.

5. Un scanner corporel THz pour détecter des objets cachés

Un scanner corporel est un dispositif qui détecte les objets qu'une personne transporte sur elle ou à l'intérieur de son corps. Le KCS planche sur la conception d'un système d'imagerie à grande vitesse utilisant des ondes térahertz. Ces ondes permettent de voir à travers des objets que la lumière ne peut pas traverser, comme les vêtements, tout en évitant les rayonnements ionisants potentiellement nocifs comme les rayons X. Comme leur fréquence et, par conséquent, leur énergie sont beaucoup plus faibles que celles des faisceaux de rayons X qui pénètrent dans le corps humain, les ondes THz peuvent également être utilisées pour créer une image d'un objet, ce qui en fait un choix idéal pour détecter des marchandises dissimulées sous des vêtements. Dès qu'une bibliothèque d'images aura été compilée, le KCS prévoit d'effectuer de nouvelles recherches pour équiper le scanner corporel THz d'un outil de reconnaissance automatique des menaces.

Les projets d'avenir

La création d'une équipe R&D et Équipement, ainsi que le lancement de ses premiers projets de R&D, marque un nouveau départ pour le KCS. L'expression « R&D » recouvre trois activités : la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental². Jusqu'à présent, le KCS s'est concentré sur ces deux dernières activités, mais il prévoit d'élargir ses travaux au domaine de la recherche fondamentale en s'investissant dans le développement de technologies fondamentales. Pour assurer la stabilité des projets de R&D dans les années à venir, le KCS entend créer un centre coréen de recherche en douane. Les projets CustomsLab ont tous été menés par le KCS en collaboration avec plusieurs instituts de recherche externes. La création d'un tel centre permettra au KCS de mener ses propres activités de R&D en interne.

Les autorités douanières jouissent de nombreux avantages en matière de recherche et de développement. Elles ont accès à de grandes quantités de données et d'informations sur la logistique, le commerce, le dédouanement, les transactions commerciales électroniques internationales, les mouvements transfrontaliers, etc. Elles contrôlent les installations douanières de tout le pays, des halls d'arrivée des aéroports et des ports maritimes aux entrepôts et aux sites de dédouanement, fournissant aux chercheurs des emplacements appropriés pour des démonstrations sur le terrain. Ce ne sont pas les possibilités d'amélioration qui manquent dans les différents processus et tâches associés, de l'inspection du fret à la surveillance, l'enquête et l'audit. Chaque domaine de travail nécessite des types de technologies différents, offrant aux autorités douanières des perspectives de R&D dans un large éventail de thématiques.

Le concours annuel d'idées a permis au KCS d'en recueillir un certain nombre qui sont intéressantes, certaines tout à fait réalisables, d'autres plutôt ambitieuses. La Division de la R&D et de l'Équipement prévoit de poursuivre l'analyse des propositions et de coopérer avec les agences aux points d'entrée du pays, ce qui permettra d'élaborer une solution technique sans faille de nature à réduire les désagréments et à renforcer l'efficacité et la sécurité pour tous. Le KCS prévoit aussi de collaborer activement avec d'autres administrations douanières et de nouer des partenariats pour mettre au point des technologies qui répondront aux besoins des agents des douanes, des clients et des partenaires en Corée et au-delà.

En savoir +

kcsrnd@korea.kr

2 La recherche fondamentale vise principalement à acquérir de nouvelles connaissances sur les fondements des phénomènes et des faits observables, sans envisager une application ou une utilisation particulière. La recherche appliquée vise à acquérir de nouvelles connaissances orientées principalement vers un objectif spécifique et pratique. Le développement expérimental s'appuie sur les connaissances acquises grâce à la recherche et à l'expérience pratique pour produire de nouveaux dispositifs ou procédés ou pour améliorer des dispositifs ou procédés existants.



Gérer la circulation aux frontières durant la COVID-19 : l'expérience de la Douane de Vanuatu

Par la Douane de Vanuatu

Vanuatu est l'un des rares pays au monde à avoir presque échappé à la pandémie de COVID-19. La raison en a principalement été la mise en place de mesures de contrôle strictes aux frontières de l'archipel. Le présent article examine comment le Département des douanes et de l'Administration fiscale (DCIR) de Vanuatu a adapté ses procédures pour assurer la circulation des marchandises et des personnes tout en évitant que le virus ne se propage.

Le 26 mars 2020, le Président de Vanuatu a décrété l'état d'urgence dans le but de contenir la propagation de la COVID-19. Tous les points d'entrée du pays ont été fermés aux passagers internationaux à l'arrivée. L'importation et l'exportation de marchandises n'ont été autorisées que dans le cadre de procédures strictement contrôlées. Toutes les activités sur l'île d'Efate, où se trouve la capitale, Port Vila, ont été interrompues durant 14 jours, suivant l'adoption de mesures de confinement. Même les déplacements entre les îles de l'archipel ont été interdits à titre préventif, pour éviter que le virus ne se propage sur Efate.

Le Bureau de gestion des catastrophes naturelles (NDMO) a immédiatement créé une task force consultative sur la COVID-19 (C19AT de son acronyme anglais) composée des divers services présents aux frontières. Le Département des douanes et de l'administration fiscale a contribué aux travaux de cette équipe en lançant des procédures pour le traitement tant du fret que des passagers sur les vols entrants et sortants, qui devaient reprendre sous peu.

Au niveau du fret

Il était essentiel de garantir une interaction physique aussi minimale que possible durant le déchargement et le traitement des marchandises. À l'aéroport, les travailleurs au terminal ont reçu des équipements de protection individuelle (EPI) et ont été sommés de ne pas interagir physiquement avec les équipages des avions. Après leur déchargement, les marchandises étaient

laissées pour la nuit dans les entrepôts du terminal en attendant de pouvoir être dédouanées le lendemain. Des modalités similaires ont été mises en place au port maritime : le personnel de bord n'était pas autorisé à débarquer mais pouvait aider au déchargement des bateaux. Si les dockers ne pouvaient pas avoir de contact physique avec les équipages des navires, les opérateurs des grues de débarquement ont néanmoins été autorisés à monter à bord pour aider le personnel navigant à utiliser les grues des bateaux, le cas échéant, dans le respect strict de modalités de distanciation sociale. Les marchandises étaient transportées immédiatement du navire vers l'entrepôt. Tous les travailleurs de première ligne impliqués dans les activités de déchargement ont été régulièrement soumis à des tests de dépistage pour la COVID-19.

Lorsque le cyclone Harold a frappé Vanuatu, des mesures d'urgence ont rapidement dû être déployées, tout en tenant compte des restrictions imposées par la COVID-19. Le cyclone, de catégorie 5, a dévasté la partie nord de Vanuatu ainsi que Luganville qui est non seulement la deuxième plus grande ville du pays mais aussi son plus grand port d'exportation. Harold est le deuxième cyclone tropical le plus puissant à avoir touché le pays, derrière le cyclone Pam en 2015, et il a laissé 18 000 personnes sans eau et sans électricité.

Les vols transportant des fournitures de secours ont dû atterrir à Port Vila en attendant que l'aéroport de Pekoa, à Luganville, dans le nord, soit nettoyé. Le fret était ensuite transporté par

bateau. Lorsque les avions et les navires ont à nouveau pu se rendre à Luganville avec des fournitures de secours, les marchandises ont continué d'être dédouanées à Port Vila avant d'y être acheminées. Tous les envois de secours devaient faire l'objet d'une autorisation préalable du NDMO avant leur arrivée. Il a été facile de transférer le processus de dédouanement d'un bureau de douane à l'autre puisque, en 2017, le DCIR avait remis à niveau son système automatisé de dédouanement et était passé à SYDONIA World, qui permet aux marchandises entrant à n'importe quel point d'entrée d'être dédouanées dans un autre bureau, quel que soit l'endroit.

Au niveau des passagers

En comparaison avec le dédouanement des marchandises, le traitement des passagers aériens entrants s'est avéré plus complexe, compte tenu des risques sanitaires posés. Avec les autres services présents aux frontières et avec le ministère de la Santé, entre mars et mai 2020, la C19AT a mis au point des procédures opérationnelles normalisées (PON) pour préparer les vols de rapatriement, qui devaient commencer en juin 2020.

Les douaniers à l'aéroport ont été spécialement formés pour pouvoir appliquer la nouvelle procédure et vingt nouveaux agents ont été recrutés comme contractuels. Le nombre de douaniers de première ligne déployés à l'aéroport est passé d'une trentaine à cinquante personnes.

L'intérieur du terminal a été spécialement aménagé pour répondre aux nouvelles exigences sanitaires. Des parois en verre ont été installées, notamment, pour séparer les voyageurs des agents. Des caméras ont été posées à l'intérieur du terminal pour permettre aux superviseurs des douanes et aux inspecteurs de la santé publique de surveiller les activités depuis un endroit sûr.

Avant leur départ, les passagers ont été invités à voyager avec un bagage à main et à apporter suffisamment de vêtements pour jusqu'à trois jours étant donné que leurs bagages enregistrés devaient suivre une nouvelle procédure à l'arrivée. Au lieu d'être placés sur les tapis roulants, les bagages étaient entreposés jusqu'à la levée de la quarantaine imposée aux voyageurs, soit durant 14 jours. Les valises étaient contrôlées une fois qu'elles étaient récupérées par leurs propriétaires mais ces derniers pouvaient aussi indiquer sur leur fiche d'arrivée qu'ils donnaient leur consentement

pour que les agents contrôlent leurs bagages en leur absence, durant la période d'entreposage. Si cette option était choisie, les bagages étaient contrôlés le lendemain de leur arrivée. Si un problème était détecté, un rapport était alors émis afin que tout agent qui s'occuperait de remettre le bagage en cause sache que le propriétaire devait se rendre au bureau de douane avant de le récupérer.

À Vanuatu, les douaniers se chargent de traiter les voyageurs en première et en deuxième ligne, c'est-à-dire au moment où ils récupèrent leurs bagages. Les voyageurs devaient remettre leur passeport qui était alors placé en lieu sûr durant 24 heures avant d'être contrôlé. Les passeports étaient ensuite rendus à leurs propriétaires le jour suivant, sur leur lieu de quarantaine.

Les agents chargés du traitement des passagers ont travaillé en trois équipes (A, B et C) de huit. Les équipes assuraient une tournante hebdomadaire : lorsque l'équipe A s'occupait de traiter les passagers, l'équipe B vérifiait les passeports et les bagages enregistrés et l'équipe C restait en quarantaine. À la fin de leur quarantaine, c'est-à-dire avant de reprendre les travaux de traitement des voyageurs, tous les agents de l'équipe C étaient soumis à un test de dépistage pour la COVID-19. Tous ont été vaccinés et tous portaient un EPI.

Les autres services présents aux frontières ont adopté un mode opératoire similaire. Si une poussée de la maladie se déclarait dans l'une des équipes, toute l'équipe s'isolait pendant 14 jours et était remplacée par une autre.

Les coûts liés à la quarantaine ont vite posé un problème, puisque les agents étaient logés dans des hôtels. En 2021, le DCIR a acquis un bien immobilier de l'État près de l'aéroport de Port Vila qu'il a converti en un centre d'isolement et de quarantaine pour les agents de première ligne.

Voie à suivre

Pendant deux ans, alors que la pandémie continuait de se propager dans le monde, Vanuatu n'a compté que très peu de cas positifs parmi les voyageurs et les agents. Tous ont été isolés à temps, évitant ainsi une contamination plus large de la communauté locale. Le système a donc montré son efficacité et a permis de reprendre en toute sécurité les voyages entrants et sortants.

Le DCIR est également en train d'ajouter un module à SYDONIA, appelé le Système automatisé de traitement des envois de secours d'urgence (ASYREC). Comme son nom l'indique, ce module automatisera le traitement rapide et prioritaire des envois de secours en cas d'urgence humanitaire.

En mars 2022, une violation des règles de quarantaine par un passager à un centre de quarantaine a abouti à une flambée de la maladie. Les protocoles de gestion du fret et des voyageurs ont été maintenus, avec un seul changement : les paiements se font à présent par voie électronique. Les paiements en espèces sont encore acceptés dans deux bureaux de douane à Port Vila en tant que solution de rechange mais suivant des protocoles sanitaires stricts.

Comme pour de nombreuses autres administrations, la crise de la COVID-19 a poussé le DCIR à numériser encore davantage ses processus. L'Administration s'attache à présent à améliorer son analyse des risques en réévaluant ses critères de sélection. Cette remise à niveau lui permettra de réduire le nombre de contrôles matériels ainsi que les goulets d'étranglement

qu'ils entraînent aux points d'entrée. Il sera ainsi possible de réduire les coûts de transport, ce qui est d'autant plus nécessaire aujourd'hui face à l'envolée des prix du carburant.

Le DCIR est également en train d'ajouter un module à SYDONIA, appelé le Système automatisé de traitement des envois de secours d'urgence (ASYREC)¹. Comme son nom l'indique, ce module automatisera le traitement rapide et prioritaire des envois de secours en cas d'urgence humanitaire. Il est activement utilisé dans quatre pays dans le monde et le Vanuatu sera le premier État insulaire du Pacifique à le déployer. Financé par le gouvernement australien, le projet devrait être prêt pour avril 2023.

En savoir +

circorporate@vanuatu.gov.vu

¹ Voir <https://mag.wcoomd.org/fr/magazine/omd-actualites-82/un-nouveau-module-sydonia-pour-accelerer-le-traitement-des-envois-de-secours/>



Knowledge Beyond Borders

“ Studying with the **Centre for Customs and Excise Studies** was a turning point in my life. My Masters degree gave me the **essential knowledge** and skills to progress my career, ultimately being appointed **Director General** of the Revenue and Customs Department. ”

WANGCHUCK THAYEY

Bhutan



MASTER OF CUSTOMS ADMINISTRATION

CHARLES STURT UNIVERSITY CRICOS 00005F / CUSTOMSCENTRE.COM / CUSTOMS@CSU.EDU.AU

Contrôle, dématérialisation, ouverture et transparence : aperçu de la stratégie anti-corruption de la Douane au Maroc

Par la Douane marocaine

Le Royaume du Maroc a adopté en 2015 une Stratégie Nationale de Lutte Contre La Corruption dont la mise en œuvre est suivie par un comité de pilotage présidé par le chef du gouvernement. Cet article présente la démarche adoptée par la Douane marocaine en la matière, démarche qui s'inscrit dans le droit fil de la Stratégie et s'aligne sur les directives et pratiques recommandées par l'OMD, notamment celles de la Déclaration d'Arusha révisée.

Structures centrales et régionales d'audit et d'inspection

La Douane a depuis 2012 un code de conduite qui lui est propre auquel tout le personnel douanier est tenu d'adhérer. Elle s'est dotée de structures centrales et régionales d'audit et d'inspection qui remplissent des fonctions de prévention et de contrôle qui se déclinent en audits, inspections et enquêtes.

Leurs efforts se sont traduits par l'établissement d'une cartographie des risques de corruption. Il s'est agi d'analyser toutes les étapes clés qui sous-tendent les processus douaniers, et ce, quel que soit le bureau douanier (portuaire, aéroportuaire terrestre ou intérieur) :

- dédouanement à l'importation ;
- dédouanement à l'exportation et gestion des régimes suspensifs ;
- écor et surveillance ;
- contrôle différé, enquêtes et contrôle a posteriori ;
- contentieux ;
- contrôle des passagers et utilisateurs des services frontières ;
- ventes aux enchères publiques ;
- garantie des métaux précieux.

Pour chaque processus métier, des indicateurs de risque et étapes sensibles ont été identifiés. Parmi les risques liés au processus import, on peut citer :

- la lenteur dans le traitement d'une déclaration douanière ;
- la visite physique des marchandises ;
- la re-sélection des déclarations pour inspection physique intégrale ;
- l'annulation ou réduction des droits et taxes ;
- les heures de fermetures des bureaux de douane durant lesquelles le risque d'enlèvement de marchandises sans support déclaratif ou sans certificat de conformité est plus élevé.

Pour une meilleure maîtrise des risques identifiés, un système de contrôle interne a été instauré, définissant les contrôles périodiques minimaux que les responsables régionaux ou locaux doivent réaliser. Il s'agit d'un système de contrôle en cascade qui s'appuie sur des moyens élémentaires à portée des responsables: exploitation des données extraites du système d'information de la Douane marocaine, présence effective sur le terrain, contrôle inopiné, vérification des écritures et registres tenus par le service et utilisation de la vidéosurveillance qui renseigne sur le déroulement des opérations en temps réel.

Pour harmoniser les méthodes de contrôle et leur périodicité, une matrice reprenant les différentes actions de contrôle à exécuter a été mise à la disposition des différents niveaux hiérarchiques selon l'activité et les métiers à leur charge.

Le dispositif de contrôle mis en place est fondé sur un système de *reporting* qui consiste à consigner, dans une application informatique dédiée, les résultats des actions exécutées à l'occasion de chaque contrôle, ainsi que d'autres informations telles que le type de contrôle mené, la date de l'intervention, et les mesures prises. L'objectif est d'assurer le suivi et l'évaluation, en cascade, de la qualité des contrôles afin de détecter et corriger, en temps réel, les dysfonctionnements relevés.

Simplification et dématérialisation des procédures

Autres garde-fous pour maîtriser les risques identifiés: la simplification et l'uniformisation des procédures combinées à la réduction des contacts avec les usagers du service douanier à travers la dématérialisation des procédures et l'automatisation de l'essentiel des processus métiers.

La Douane s'est engagée, depuis plusieurs années déjà, dans un processus continu d'assouplissement de ses procédures aux fins de les rendre plus transparentes et moins contraignantes. L'objectif étant de les faire évoluer en conformité avec les standards internationaux et d'éliminer les formalités administratives lourdes, voire inutiles ou susceptibles de favoriser la corruption.

En parallèle, elle a fait de la dématérialisation des procédures douanières un levier pour la facilitation des échanges, mais également un moyen efficace

pour limiter les occasions de contact avec les clients-usagers et les risques de dérives qui peuvent s'ensuivre. Ce processus, engagé dans le cadre d'une démarche progressive, a été couronné depuis le 1^{er} janvier 2019 par la dématérialisation totale du circuit de dédouanement (voir [article¹](#) paru dans l'édition 94 en février 2021).

Concrètement, les opérateurs économiques disposent aujourd'hui de toute une panoplie de services digitalisés. On citera :

- la soumission de la déclaration ;
- la possibilité d'établir un devis estimatif des droits et taxes ;
- la consultation du tarif intégré ;
- l'édition de la fiche de liquidation (facture) ;
- le paiement électronique des droits et taxes ;
- l'édition de la quittance de paiement ;
- l'édition du certificat de décharge qui permet à la banque de libérer l'opérateur de ses engagements à hauteur de la valeur déchargée ;
- la consultation en temps réel de l'état d'avancement du circuit de la déclaration.

Accès à l'information et à la documentation

Un autre moyen de réduire les pouvoirs discrétionnaires des agents douaniers est d'assurer la transparence et la prévisibilité des procédures en permettant à l'usager l'accès facile à l'information. La politique d'ouverture et de transparence prônée par la Douane se manifeste à travers la mise en ligne sur son portail web de toute l'information douanière. Si elle est consciente que comprendre la réglementation n'est pas chose aisée pour tout le monde, la Douane entend faire en sorte de lever la majorité des ambiguïtés pouvant entacher le déroulement des opérations douanières et favoriser la conformité.

Le portail web comprend des rubriques :

- présentant la législation et la réglementation douanières en vigueur ;
- renseignant sur les autorisations accordées par la Douane, les conditions de leurs délivrances et les responsables habilités à les octroyer ;
- mettant à la disposition des clients-usagers les éléments de contact de l'Administration.

Un autre moyen de réduire les pouvoirs discrétionnaires des agents douaniers est d'assurer la transparence et la prévisibilité des procédures en permettant à l'usager l'accès facile à l'information.

1 <https://mag.wcoomd.org/fr/magazine/omd-actu-94/dematérialisation-douane-maroc/>

Plan stratégique 2020-2023

3 Lutter contre la fraude et contribuer à la protection, la sécurité et la santé des personnes

- P1: Contrôle Intelligent
- P2: Rationalisation du contrôle
- P3: Adaptation de la lutte contre la contrebande

2 Améliorer la gouvernance et la qualité de service

- P1: Diw@nati
- P2: Portail internet
- P3: Adaptation du contrôle interne au digital
- P4: Indicateurs/Tableaux de bord et qualité data
- P5: Rationalisation, recouvrement et comptabilité
- P6: Gouvernance de l'information

1 Contribuer à améliorer l'environnement des affaires et encourager la production nationale

- P1: Contribution à la relance économique
- P2: Accompagnement des TPE/PME et réduction de l'informel
- P3: Contentieux
- P4: Environnement et développement durable

6 objectifs

déclinés en 31 projets



73%
Taux
d'avancement à
fin Mars 2022

4 Ancrer la digitalisation dans l'écosystème douanier

- P1: Portnet
- P2: Tanger Med
- P3: Déclaration en douane
- P4: Nouvelles solutions digitales
- P5: Rationalisation des formalités douanières
- P6: Véhicules
- P7: Infrastructure et patrimoine SI

5 Améliorer le cadre juridique et réglementaire et renforcer le partenariat

- P1: Relecture du CDII et de la RDII
- P2: Cadrage du secteur des tabacs
- P3: Cadrage de certains produits
- P4: Attachés douaniers
- P5: Légalisation et normalisation
- P6: Veille, innovation et benchmark

6 Développer et valoriser le Capital humain

- P1: Genre
- P2: Formation et compétences
- P3: Organisation
- P4: Prestations sociales
- P5: Conditions de travail

Il offre aussi des services en ligne et applicatifs :

- aidant les chefs d'entreprises, et ce sans intermédiaire, à suivre de près leurs opérations douanières étape par étape (plateforme web et mobile « Diw@nati ») ;
- proposant un système de détermination du tarif douanier dénommé « ADIL » fournissant tout le détail des droits et taxes exigibles, tant dans un cadre préférentiel que de droit commun, et informant sur les réglementations particulières à respecter à l'importation et à l'exportation ;
- expliquant, via des schémas, le processus relatif à chaque opération et régime douaniers, et décrivant, de façon brève et claire, les démarches administratives à entreprendre auprès des services de la Douane ;
- permettant aux particuliers d'estimer les droits et taxes à payer pour le dédouanement d'un véhicule.

Enfin, le portail renforce la communication entre la Douane et les utilisateurs en permettant à ces derniers de :

- soumettre leurs demandes d'informations, requêtes, doléances ou courriers et de suivre instantanément l'état d'avancement de leur traitement ;
- disposer de réponses écrites et officielles sur les informations transmises par la Douane ainsi que de décisions argumentées le cas échéant.

Un dispositif d'accueil téléphonique réactif

Une cellule d'accueil téléphonique est également mise à la disposition du public depuis 1999. Les téléopérateurs gèrent toute demande d'information ou d'aide pour remplir les formalités, font remonter les éventuelles plaintes ou doléances et en assurent le suivi.

Confiance

Bien d'autres actions sont prévues dans le plan stratégique 2022-2023 qui a pour slogan « Pour une relation basée sur la confiance » (voir graphique). Le plan établit six objectifs stratégiques déclinés en 31 projets orientés principalement vers la consolidation de la transparence et le renforcement du climat de confiance entre les opérateurs économiques et la Douane. Dernier aspect que nous voudrions particulièrement mettre en avant: la valorisation du capital humain qui occupe une place de choix dans cette nouvelle stratégie avec cinq projets autour de la question de l'égalité des genres, les opportunités de formation, l'organisation du travail, les prestations sociales et les conditions de travail.

En savoir +

a.benabdellah@douane.gov.ma

Renforcer le partenariat public-privé : l'expérience du Guatemala

Par Werner Ovalle, Directeur général, et Lissette Balcárcel, Unité de la facilitation des échanges et des opérateurs économiques agréés, Administration des douanes du Guatemala

En 2017, nous décrivions dans les pages de ce magazine¹ comment la nouvelle équipe de direction de la Superintendance de l'Administration fiscale (SAT) guatémaltèque avait entrepris de grandes réformes suite à l'affaire « *La Línea* ». La Línea était une opération d'escroquerie où des importateurs payaient des pots-de-vin pour éviter d'acquitter des droits de douane ou pour bénéficier de tarifs grandement réduits en échange de dessous-de-table, qui étaient ensuite partagés entre des dizaines de fonctionnaires et de représentants des plus hautes instances du pays.

Nous y expliquions aussi que le service douanier avait été profondément remanié depuis et que la nouvelle équipe avait décidé de renforcer sa relation avec les entreprises du secteur privé pour lutter contre la corruption, en créant un « Comité pour le dialogue et la coopération entre entités publiques et privées dans les affaires douanières » (ci-après le Comité) afin que toutes les parties prenantes puissent y présenter leurs problèmes, leurs visions et leurs idées sans créer pour autant un processus de consultation trop lourd. Le Comité fonctionne depuis cinq ans maintenant et il est devenu un forum stratégique d'orientation politique et de définition de politiques concertées. Ci-après nous expliquons comment le Comité fonctionne et ce qu'il a accompli à ce jour.

1 <https://mag.wcoomd.org/fr/magazine/omd-actualites-83/renewing-guatemalas-customs-service/>

Simplification, OEA et TRS

Le Comité réunit 29 entités publiques et privées qui sont toutes impliquées, d'une manière ou d'une autre, dans le mouvement transfrontalier de marchandises : y siègent notamment les principales chambres professionnelles, les transporteurs, les compagnies maritimes, les agents de fret, les lignes aériennes, les autorités portuaires, les sociétés d'entreposage, les transitaires, les institutions publiques et, bien sûr, la douane.

Il se compose de trois groupes :

- Un groupe à haut niveau, regroupant les plus hauts représentants des entités participantes, qui se réunit deux fois par an pour faire un état des lieux des progrès réalisés.
- Un groupe de travail technique qui se réunit au moins quatre fois par an pour débattre du plan de travail et de la manière dont il est appliqué.
- Un groupe de coordination géré par la Douane avec trois sociétés du secteur privé. Ce Groupe aborde les questions dont il est saisi et les actions à entreprendre ; il se réunit aussi souvent que nécessaire.

Depuis sa création en septembre 2016, le Comité s'est révélé être un mécanisme de coopération efficace, offrant d'utiles suggestions en matière de régimes et de procédures à mettre en place ou à renforcer pour que les transactions légitimes soient plus rapides et plus transparentes, efficaces et sûres. Il surveille, par exemple, la mise en œuvre du Plan national d'action pour réduire le temps nécessaire pour l'importation des marchandises, adopté dans la foulée de l'étude sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises menée en 2019.

Le Comité fait à présent partie intégrante du Plan stratégique institutionnel de la SAT et des plans de travail du Programme intégral de modernisation douanière.

Afin de pouvoir recueillir les avis d'un groupe plus large de parties prenantes, des comités d'utilisateurs ont été créés dans tous les bureaux de douane du pays. De plus, dans le cadre du Plan d'action national pour réduire le temps nécessaire pour l'importation des marchandises, des activités de communication spécifiques ont été organisées avec les acteurs de la chaîne logistique dans les

secteurs du transport aérien, maritime et terrestre, en vue de mettre en place des mécanismes de traçabilité du fret et d'examiner les mécanismes qui pourraient permettre de réduire les coûts.

Le travail avec les chambres professionnelles s'est focalisé sur la promotion du programme d'opérateur économique agréé (OEA). À ce jour, quatre Congrès des OEA ont été organisés avec leur soutien, l'objectif premier étant d'expliquer le processus de certification ainsi que les avantages associés au programme. Un OEA bénéficie, par exemple, des mêmes prérogatives liées à son statut dans les autres pays ayant signé un accord de reconnaissance mutuelle avec le Guatemala. Il a droit aussi à une attention spéciale s'il souhaite poser des questions et bénéficie de procédures simplifiées pour certaines opérations.

Étude sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises

Afin de mesurer l'efficacité des procédures à la frontière et pour être à même d'évaluer les effets de ces initiatives à l'avenir, la SAT a mené sa première étude sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises (TRS) simultanément dans les quatre bureaux de douane qui collectent le plus de recettes et gèrent les plus gros volumes de transactions. L'OMD recommande fortement aux administrations des douanes de mener une TRS en étroite collaboration avec d'autres services gouvernementaux concernés et avec les parties prenantes du secteur privé. La TRS a donc été menée sous la férule du Comité. Le Guatemala est le premier pays d'Amérique centrale et le deuxième d'Amérique latine à adopter une approche aussi inclusive pour mener une TRS.

L'étude a permis au Comité de relever les domaines où des améliorations doivent être apportées et de déterminer les stratégies intersectorielles, publiques et privées qui sont nécessaires à cet égard. La liste des mesures et des activités à mettre en place a été consolidée et a abouti à un Plan d'action national couvrant la période 2020-2023. Tous les membres du Comité ont signé une déclaration où ils s'engagent à mettre en œuvre le Plan, dont le suivi est assuré par le Département de modernisation de l'Administration des douanes du Guatemala.

Promotion de l'éthique

Combattre la corruption, consolider les politiques de transparence de l'institution et garantir que le personnel respecte bien le code d'éthique, tels



Le Comité réunit 29 entités publiques et privées qui sont toutes impliquées, d'une manière ou d'une autre, dans le mouvement transfrontalier de marchandises.

sont quelques-uns des objectifs développés dans le Plan stratégique institutionnel de la SAT. En novembre 2018, l'Administration des douanes a demandé à tous les participants du Comité d'élaborer leur propre code de conduite pour attester de leur engagement en la matière. Tous ont exprimé leur intention de revoir ou de créer leur propre code d'éthique, et, à ce jour, en juin 2022, seize ont officiellement présenté leur code et trois autres ont indiqué qu'ils y travaillent.

Certaines des entités privées participant au Comité appartiennent également au Groupe consultatif du secteur privé des Amériques et des Caraïbes dont le but est d'informer et de conseiller le Secrétaire général de l'OMD ainsi que les administrations membres de l'Organisation sur les questions relatives au commerce international.

La Douane du Guatemala a assuré la Vice-Présidence de l'OMD pour la région des Amériques et des Caraïbes de juillet 2020 à juin 2022, et elle a décidé, ensemble avec le Groupe consultatif du secteur privé de la région, d'organiser un événement régional sous le slogan « Éthique et transparence - un engagement pour tous ». Il a réuni plus de 200 représentants de 23 pays, avec des intervenants des Administrations des douanes de Jamaïque, du Guatemala, du Mexique et d'Uruguay. Suivant cette activité, la signature par les membres du Groupe consultatif du secteur privé régional d'une lettre où ils exprimeraient leur intention d'appuyer les administrations des douanes des Amériques et des Caraïbes dans la promotion de l'éthique est envisagée. L'initiative a recueilli l'assentiment de tous les Directeurs

généraux des douanes de la région lors de leur réunion annuelle.

Assistance du Secrétariat de l'OMD

Au cours de l'événement, quelques administrations ont tenu à mettre en exergue le travail qu'elles avaient mené avec l'assistance du Secrétariat de l'OMD dans le cadre du Programme anti-corruption et de promotion de l'intégrité (A-CPI). Huit administrations des Amériques et des Caraïbes bénéficient du programme A-CPI, notamment la Douane du Guatemala, qui a mis au point un plan de travail pour l'exercice 2022-2023 avec les contributions du Comité pour le dialogue et la coopération entre entités publiques et privées dans les affaires douanières.

Quelques réflexions de conclusion

Le Comité est né du désir de susciter un engagement entre les diverses institutions à l'appui de procédures de contrôle et de facilitation efficaces, d'une transparence et d'une éthique effectives, et en faveur de l'éradication de la corruption et de toutes les pratiques qui la favorisent.

Le partenariat public-privé nous a permis de nous remettre d'une profonde crise politique et sociale et de retrouver notre crédibilité. La méthodologie et les structures de travail que nous avons mises au point nous ont servi de modèle pour établir un Bureau de dialogue public-privé sur les questions fiscales, ce qui témoigne de l'importance et de la valeur ajoutée du Comité.

En savoir +

aduanadeguatemala@sat.gob.gt



NEW
FROM THE IMF

Helping policymakers develop, reinforce, or relaunch customs modernization reforms

- Combat illicit trade and revenue loss while streamlining supply chain bottlenecks.
- Improve efficiency by digitalizing customs administrations through new technologies and business models.
- Adapt to customs' evolving role within a changing international environment.

"...a recommended read for those working in customs, border agencies, development sector, business and academia..."

DR. KUNIO MIKURIYA

Secretary General of the World Customs Organization



PUBLICATIONS



Scan to **read abstract now**



Dernières évolutions intervenues à l'OMD

Par Johanna Tornstrom, Secrétariat de l'OMD

Assurer l'égalité de genre et la diversité est l'un des domaines de travail de l'OMD depuis 2013. En 2020, l'Organisation adoptait une Déclaration sur l'égalité de genre et la diversité en douane, ce qui témoigne de l'intérêt des administrations des douanes pour le sujet et de leur volonté d'avancer sur ce front. La Déclaration encourage ces dernières à partager leurs expériences sur la promotion de l'égalité de genre et de la diversité, ainsi que sur l'utilisation de mécanismes de suivi et d'évaluation. Dans le présent article, le Secrétariat de l'OMD fait rapport des enseignements qu'il a tirés des ses missions de renforcement de capacité et des dernières initiatives qu'il a entreprises.

L'égalité de genre et l'inclusion doivent être appliquées suivant une approche transversale

Lancé en 2013, l'Outil d'évaluation de l'égalité de genre dans les organisations (GEOAT) permet aux administrations douanières d'autoévaluer leurs politiques et procédures existantes en matière d'égalité des sexes afin de déterminer quels sont les domaines où des améliorations s'avèrent nécessaires. En 2020 et en 2021, le Secrétariat a mené des évaluations fondées sur le GEOAT auprès des Administrations des douanes d'Afrique du Sud, du Brésil, de l'Inde, du Liberia, des Philippines et de la Zambie¹. Ces exercices ont abouti à l'élaboration de rapports détaillés, mettant l'accent sur les forces et les faiblesses au sein des douanes concernées, et formulant des recommandations.

FOCUS : Égalité de genre et diversité

¹ Ces évaluations ont été menées dans le cadre du Programme sur la facilitation des échanges pour les pays à revenu intermédiaire (TFMICs de son acronyme anglais), financé par le Foreign, Commonwealth & Development Office (FCDO) du gouvernement britannique, et du programme de renforcement des capacités sur la facilitation des échanges HMRC-OMD-CNUCED ; l'examen de la situation en Zambie a été effectuée en collaboration avec le Programme sur la facilitation des échanges et la modernisation douanière de l'OMD et de l'agence suédoise Sida.



De manière générale, et eu égard aux évaluations et aux exercices similaires qui ont été effectués auprès d'autres administrations, le Secrétariat a pu observer que, s'il existe bien une prise de conscience concernant les thèmes de l'égalité de genre et de la diversité et si certaines administrations ont même lancé des initiatives ponctuelles à ce sujet, il est nécessaire de travailler sur une meilleure compréhension de la manière dont ces deux notions peuvent être appliquées moyennant une approche transversale.

L'égalité hommes-femmes et l'inclusion, en tant que thèmes horizontaux, se basent sur la prise en compte du fait que les personnes de sexe différent et issues de milieux différents ont souvent des exigences, des contraintes et des préférences différentes et, donc, que les politiques, les réglementations et les arrangements de travail, par exemple, peuvent avoir une incidence tout aussi différente sur elles.

Le GEOAT inclut un chapitre sur la façon d'appliquer la notion de « *mainstreaming* » à travers la gestion de projets – en d'autres termes, sur la manière d'incorporer les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des activités. Il comprend également une liste d'indicateurs visant

à étayer l'application transversale de l'égalité de genre et de l'inclusion en douane.

L'utilisation du GEOAT reste faible

À travers ses contacts avec les administrations des douanes, le Secrétariat de l'OMD a aussi remarqué que, si de nombreuses administrations mettent en œuvre des politiques en faveur de l'égalité de genre et de la diversité dans la lignée de leur cadre politique national, le recours au GEOAT pour évaluer et renforcer ces politiques reste toutefois limité. Pour aider les administrations à se familiariser avec l'outil, le Secrétariat propose un nouveau module d'e-learning intitulé « Appliquer l'égalité de genre et l'inclusion en douane » qui vient compléter le module « Promouvoir l'égalité de genre en douane ». Ce dernier a pour objectif d'arriver à une prise de conscience générale concernant la question de l'égalité hommes-femmes et ses liens avec la réforme et la modernisation douanières, tandis que le nouveau module explique comment utiliser le GEOAT comme instrument de diagnostic, dans le cadre d'un processus plus large d'intégration de la question de l'égalité de genre.

Le nouveau module fait partie du programme avancé de formation mixte sur l'application des principes de l'égalité hommes-femmes et de la diversité en douane, programme qui a été adapté

au mode virtuel.² Cette formation à distance a fait l'objet d'un pilote avec les Autorités fiscales du Liberia, de Zambie, du Zimbabwe et d'Ouganda en décembre 2021.³

Les pays des Caraïbes, d'Amérique centrale et d'Amérique latine se mobilisent

En septembre 2021, suivant la traduction du GEOAT en espagnol, le Secrétariat de l'OMD a organisé un Forum régional sur l'égalité de genre et la diversité qui a réuni plus de 80 participants de 24 administrations d'Amérique latine et des Caraïbes et qui a été l'occasion de procéder à des échanges d'expériences sur la mise en place de mesures en faveur de l'égalité et de la diversité dans les douanes de la région.

L'OMD a également entamé une collaboration avec le Centre d'assistance technique régionale pour l'Amérique centrale, le Panama et la République dominicaine (CAPTAC-DR) qui mène une étude régionale sur l'égalité de genre et la diversité fondée sur le GEOAT.

Un réseau pour stimuler le débat

En octobre 2021, le Secrétariat de l'OMD a invité ses Membres ainsi que le Groupe consultatif du secteur privé à nommer des représentants pour rejoindre le Réseau pour l'égalité de genre et la diversité en douane. Ce réseau a été lancé le 8 mars 2022, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, à travers une conférence virtuelle qui a permis d'entendre les contributions de représentants des Douanes de Zambie, d'Irlande, des Philippines, d'Indonésie et du Rwanda.

Dans la lignée de la Déclaration sur l'égalité de genre et la diversité en douane, le but du Réseau est de permettre aux douaniers et à leurs dirigeants de partager leurs expériences et leurs idées, entre eux et avec d'autres parties prenantes. Le réseau se donne également pour objectif de faire l'inventaire des avantages à tirer de la mise en place de politiques qui tiennent compte de la dimension du genre et de l'inclusion, ainsi que de déterminer la façon de garantir un soutien durable de la part des équipes dirigeantes et de renforcer la collaboration avec les interlocuteurs du secteur privé sur ces questions.

Le réseau est appelé à jouer également un rôle plus stratégique, dans la mesure où il permettra de suivre, à plus haut niveau, la mise en œuvre de la Déclaration, complétant ainsi le travail pratique qui est déjà entrepris par le Groupe de travail virtuel sur l'égalité de genre et la diversité, groupe lancé en 2017 dans le but de promouvoir le GEOAT et d'offrir une plateforme de partage d'idées pratiques.

Impliquez-vous !

Le Réseau a suscité beaucoup d'intérêt et compte actuellement 232 membres inscrits. Bien que ce nombre soit encourageant, le niveau de participation active à travers le partage de bonnes pratiques reste encore faible. Le Secrétariat appelle donc toutes les administrations douanières de l'OMD à participer activement aux travaux du Groupe de travail virtuel ainsi qu'à ce nouveau Réseau, et à soumettre leurs contributions pour la prochaine édition du *Recueil sur l'égalité de genre et la diversité*. La première édition, présentée en mars 2021, comprend des exemples pratiques soumis par 17 administrations des douanes, exemples qui peuvent servir de source d'inspiration sur la manière de promouvoir l'égalité en douane et la diversité, et sur la façon d'accroître en définitive l'efficacité opérationnelle, la productivité et la résilience. La deuxième édition du Recueil est actuellement en cours de préparation et devrait être publiée début 2023.

En savoir +

capacity.building@wcoomd.org

Égalité de genre et diversité à l'OMD

Organes de travail

Groupe de travail virtuel (GTV) sur l'égalité de genre et la diversité

Réseau pour l'égalité de genre et la diversité en douane

Formation

Le programme de formation mixte, qui peut être suivi en mode virtuel, comprend deux modules d'e-learning intitulés « Promouvoir l'égalité de genre en douane » et « Appliquer l'égalité de genre et l'inclusion en douane ».

Politique à haut niveau

Déclaration du Conseil de coopération douanière sur l'égalité de genre et la diversité en douane (décembre 2020)

Outils

Outil d'évaluation de l'égalité de genre dans les organisations (GEOAT)

Recueil de l'OMD sur l'égalité de genre et la diversité en douane

² Les travaux ont été entrepris à travers le Programme sur la facilitation des échanges pour les pays à revenu intermédiaire (TFMICS), financé par le Royaume-Uni.

³ Les travaux ont été menés avec le soutien du programme de renforcement des capacités sur la facilitation des échanges HMRC-OMD-CNUCED, en collaboration avec le Programme sur la facilitation des échanges et la modernisation douanière OMD-Sida.

Assurer l'égalité, la diversité et l'inclusion : l'expérience de l'Irlande

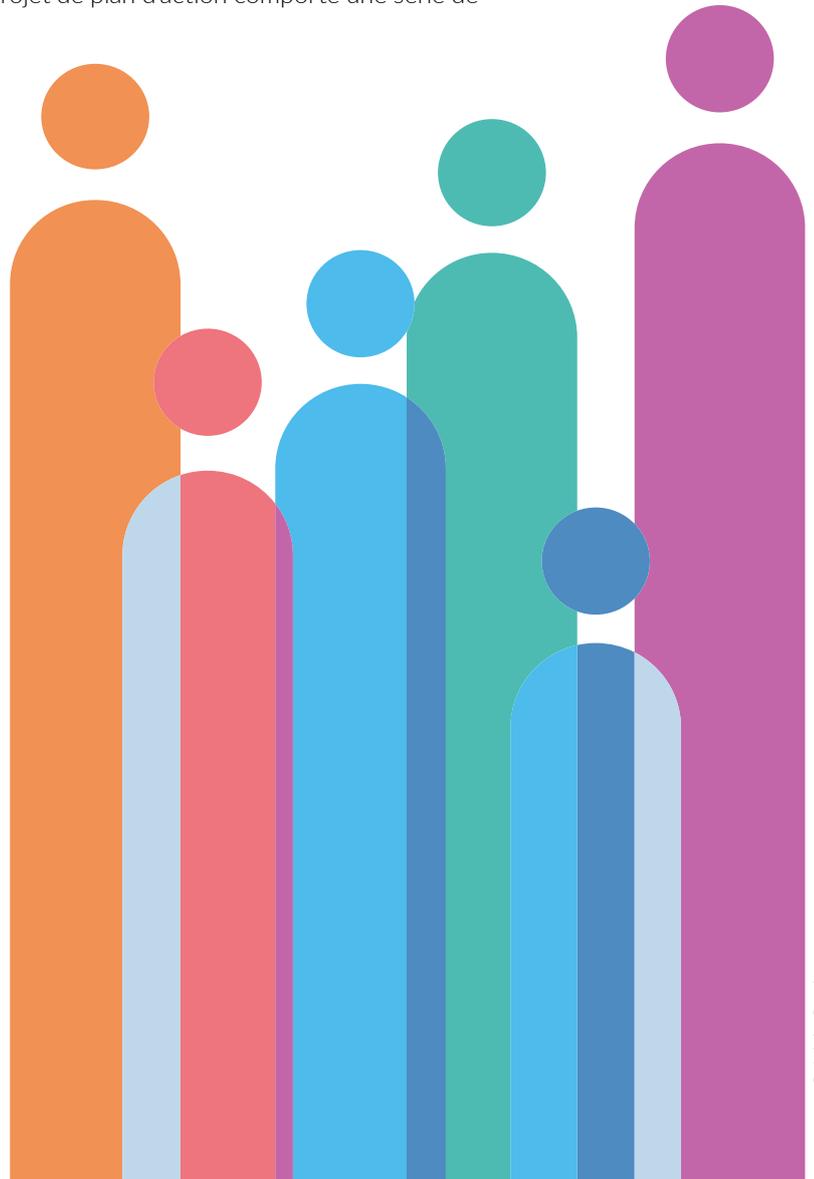
Par l'*Office of the Revenue Commissioners*, Irlande

Au *Revenue* (comme nous appelons l'Administration fiscale et douanière irlandaise), nous nous sommes engagés à être une organisation inclusive qui reflète la diversité de la communauté que nous servons, qui reconnaît et valorise cette diversité et qui place l'égalité au centre de tout ce que nous faisons. Cette démarche sous-tend les mesures qu'adopte le *Revenue* pour servir son objectif d'être une administration fiscale et douanière exemplaire, digne de la confiance de sa communauté et considérée comme un employeur de premier choix dans un marché du travail compétitif.

Notre engagement est ancré dans un programme plus large de réforme de la fonction et du secteur publics en Irlande. Depuis l'adoption en 2014 de la Section 42 du *Irish Human Rights and Equality Act* (loi irlandaise des droits humains et l'égalité), tous les organismes publics sont tenus de promouvoir l'égalité, de lutter contre la discrimination et de protéger les droits humains de leurs employés, clients, utilisateurs de services et de toute autre personne concernée d'une manière ou d'une autre par leurs politiques et leurs plans. Cette exigence légale, appelée le *Public Sector Equality and Human Rights Duty*, ou devoir du secteur public en matière d'égalité et de droits humains, exige également des autorités publiques qu'elles fassent un état des lieux concernant l'égalité et les droits humains, qu'elles traitent les problèmes relevés et fassent rapport à l'opinion publique des progrès réalisés.

Cette évolution intervient dans un contexte de profonds changements dans le profil démographique du pays au cours des 20 dernières années, à un moment où les comportements sociétaux se sont modernisés, comme l'illustre le fait que l'Irlande ait été le premier pays à légaliser le mariage entre personnes du même sexe à la suite d'un vote populaire, dans le cadre d'un référendum en vue d'amender la Constitution qui s'est tenu en 2015.

Nous sommes actuellement en train de mettre à jour notre Politique d'égalité, de diversité et d'inclusion afin de favoriser un environnement de travail inclusif, où la diversité est valorisée et toute personne traitée avec équité. Le processus que nous avons suivi s'est fondé sur l'*Outil d'évaluation de l'égalité de genre dans les organisations* (GEOAT) de l'OMD. Nous sommes aussi en train de mettre à jour notre plan d'action triennal pour la période 2022-2025, sur la base des orientations de la Commission irlandaise des droits humains et de l'égalité qui aide les instances publiques à mettre sur pied des politiques et à adopter des bonnes pratiques concernant les droits humains et l'égalité. Le projet de plan d'action comporte une série de



recommandations concernant la collecte et la publication de données, la formation, le service à la clientèle et la mobilisation des effectifs, la création de réseaux et la révision des politiques et procédures pour détecter les problèmes en lien avec l'égalité et y remédier. Certains de ces points sont développés ci-dessous.

Collecte de données

L'un des domaines sur lesquels nous nous sommes concentrés en 2021 a été la diversité de notre personnel. Dans le cadre de notre programme d'enquête sur le niveau de mobilisation du personnel, nous avons demandé pour la première fois à nos effectifs de nous fournir, sur une base anonyme, des informations sur la manière dont chacun se décrit, sous différents aspects, dont :

- le sexe, y compris l'identité de genre ;
- le handicap ;
- l'orientation sexuelle ;
- l'appartenance ethnique ;
- la nationalité.

Ces informations, que nous avons sollicitées auprès de notre personnel pour la toute première fois, nous ont permis de comparer les données démographiques de nos équipes à celles de la communauté que nous servons, sur la base des données du recensement national. Cette comparaison a montré notamment qu'il existe un écart au niveau de la représentation des minorités en notre sein mais qu'il n'est pas aussi marqué que nous aurions pu le croire.

En 2019, nous avons mené et publié une [analyse sur le genre et le salaire au sein du Revenue](#). L'exercice avait relevé qu'il existait un écart salarial de 16 % entre les hommes et les femmes travaillant pour notre institution. La représentation déséquilibrée entre hommes et femmes au niveau des différents grades du personnel est considérée comme la cause principale de cette disparité, y contribuant à hauteur de 75 %, les 25 % restants étant liés aux horaires et schémas de travail différents entre les deux sexes. Il est à espérer que l'analyse actualisée sur l'écart salarial au sein du Revenue, qui devrait être publiée sous peu, révèle une amélioration sur ce front.

Dialogue et communication

Une autre initiative encadrant notre politique est la mise sur pied d'un groupe de partenariat direction/syndicats, où les membres du personnel peuvent exprimer leurs points de vue, quels

que soient leur poste ou niveau hiérarchique. Nous avons aussi intensifié nos activités de communication, à travers des webinaires et des événements festifs autour des notions d'égalité, de diversité et d'inclusion. D'autres initiatives ont vu le jour, comme la semaine annuelle de la diversité et l'inclusion, les « stages inclusifs » qui offrent un accueil personnalisé aux personnes dont l'environnement professionnel doit répondre à des exigences spécifiques, la mise à disposition de logements pour les personnes ayant des besoins particuliers, l'établissement du Réseau national de bien-être et du Réseau du personnel LGBT+.

La semaine annuelle de la diversité et de l'inclusion a été lancée en novembre 2021 par le Président du Revenue, Niall Cody. Un bulletin d'informations interne a été publié pour l'occasion, avec des informations détaillées sur le soutien apporté au personnel, sur notre Réseau LGBT+, sur les « responsables accès » et les agents de liaison sur le handicap, ainsi que sur les profils professionnels de collègues de milieux ou d'origines divers. Le bulletin fournit aussi des conseils concernant le service à la clientèle afin de permettre au personnel du Revenue de servir au mieux ses clients, dans toute leur diversité. Plusieurs activités ont été organisées durant cette semaine, notamment une introduction au langage des signes irlandais, une discussion « au coin du feu » sur la diversité sur le lieu de travail, une présentation sur le devoir de respect des droits humains et de l'égalité dans le secteur public en Irlande, un quiz pour sensibiliser le personnel aux préjugés inconscients, et des activités de bien-être, notamment des exercices de Pilates au bureau et une démonstration sur une alimentation saine.

Le Réseau national de bien-être du Revenue a été créé en juillet 2019 afin de promouvoir le bien-être sur le lieu de travail. Le Réseau se compose de représentants de tous les niveaux de l'organisation. Le bien-être au travail peut avoir des conséquences importantes sur le sentiment d'appartenance d'un individu. Le rôle du Réseau est de contribuer à créer un environnement professionnel propice à un mode de vie sain. Le Réseau a formellement lancé, en 2020, le programme « RevWell » qui suit le modèle des « 5 chemins vers le bien-être ». Reconnu au niveau international, il est basé sur des résultats probants. Dans le cadre du programme, une série de webinaires se sont tenus en direct sur les questions de bien-être et sur les étapes les plus

Les problèmes liés au genre dans la société sont en partie visibles, en partie tacites. La formation permet au personnel d'apprendre à apprécier une situation donnée et à comprendre la manière dont l'inégalité peut survenir, les risques que peuvent causer les préjugés, les partis pris et les stéréotypes et le potentiel de discrimination qu'ils recèlent.

importantes de la vie, avec un accent particulier mis sur le lien entre le bien-être et la pandémie de COVID-19, en 2021. De plus, nous publions une infolettre RevWell trimestrielle, avec des suggestions sur la manière de rester en bonne santé, au niveau physique et mental.

Le réseau du personnel LGBT+ du *Revenue* a été mis sur pied en 2020 pour contribuer à créer un espace de mise en réseau pour les membres du personnel d'orientation sexuelle et/ou à l'identité de genre minoritaires. Le Réseau travaille avec d'autres départements de la fonction publique, à travers le Réseau LGBT+ des employés de la fonction publique qui est une des pierres angulaires de la Stratégie nationale d'inclusion des LGBTI+. En 2020, le *Revenue* a pris part à la parade virtuelle du Festival numérique de la Pride de Dublin, avec d'autres réseaux du personnel LGBT+ du service et de la fonction publics. Le slogan était *Proud to work for Ireland* (Fier.èr.e.s de travailler pour l'Irlande). Les bureaux du *Revenue* sur O'Connell Street à Dublin ont arboré le drapeau arc-en-ciel de la Pride pour l'occasion et le logo du Réseau du personnel LGBT+ était apposé sur toutes les publications du compte Twitter du *Revenue*. Nous avons créé une page spéciale sur l'intranet ainsi qu'un centre de contact où le Réseau fournit des informations et du matériel.

En 2021, le Réseau a organisé un webinaire « *Out at Work* » (jeu de mots en anglais, signifiant « Parti travailler » et « Faire son *coming out* au travail »), avec une collègue fonctionnaire militante LGBTQ+ qui a parlé de son expérience de femme transgenre et du soutien qu'elle a reçu au travail de la part de son employeur, la *Property Registration Authority*. Le *Revenue* a encore une fois fêté le Festival de la Pride, l'année dernière, et plusieurs de nos bureaux ont fièrement déployé l'étendard arc-en-ciel, notamment en notre siège central au Château de Dublin. Le festival s'est tenu en format virtuel, avec plusieurs

webinaires, dont une conférence sur l'histoire de la Pride sous la forme d'un déjeuner pédagogique.

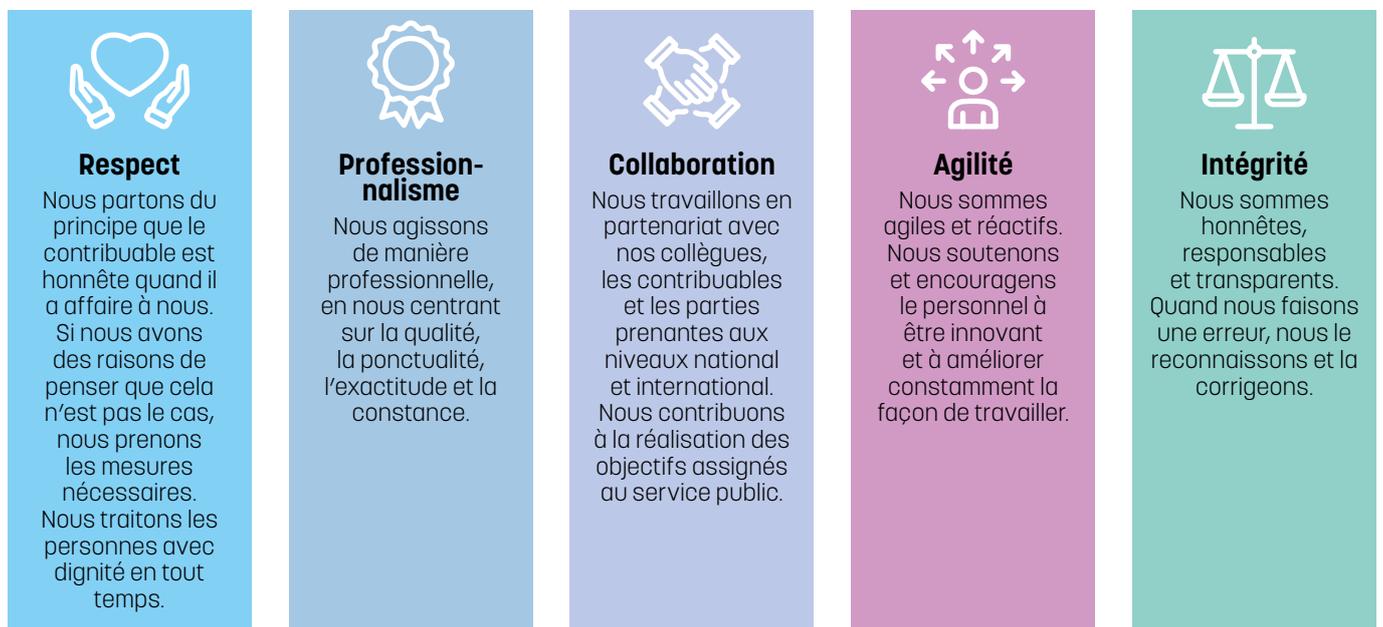
Formation sur les droits humains et l'égalité

Pour nous assurer que le personnel soit formé et compétent en matière de respect des droits humains et de l'égalité, nous avons mis au point, en 2017, une formation spécialisée à ce sujet, en consultation avec la Commission irlandaise des droits humains et de l'égalité. Nous nous sommes concentrés sur l'acquisition des connaissances, des compétences et des comportements nécessaires pour éliminer la discrimination, promouvoir l'égalité et protéger les droits humains.

Les problèmes liés au genre dans la société sont en partie visibles, en partie tacites. La formation permet au personnel d'apprendre à apprécier une situation donnée et à comprendre la manière dont l'inégalité peut survenir, les risques que peuvent causer les préjugés, les partis pris et les stéréotypes et le potentiel de discrimination qu'ils recèlent. Elle se penche sur les possibilités d'enclencher un changement positif et se centre sur le rôle tant de l'organisation que de l'individu pour y arriver.

Le *Revenue* défend des valeurs fondamentales fortes, notamment le respect et le sens de l'éthique qui sont essentiels pour remettre en cause les préjugés et pour arriver à se positionner sous la perspective de l'égalité et des droits humains. La formation est ancrée dans ces valeurs et dans la force de leur signification et leur pouvoir d'inspiration pour le service public au quotidien. Elle ne constitue pas un élément isolé mais s'inscrit dans la lignée de nos valeurs culturelles (voir le graphique n°1 ci-dessous), de nos Chartes du service aux clients et de la mobilisation des employés, ainsi que de notre Politique d'égalité, de diversité et d'inclusion.

Graphique n° 1 - Valeurs culturelles fondamentales du *Revenue*



Le graphique n°2 illustre les aspects principaux de notre formation, centrée sur les connaissances, les aptitudes et les comportements nécessaires pour assurer un service compétent, sur la base des valeurs du Revenu.

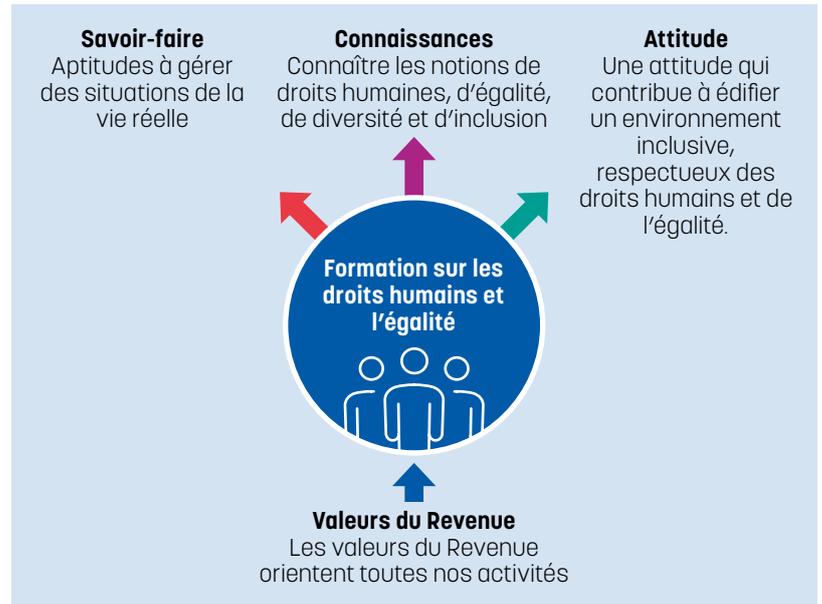
Dans un premier temps, les membres du personnel suivent un bref module sur les droits humains et l'égalité qui fait partie de la formation d'initiation pour tous les nouveaux employés du Revenu. Une formation spécialisée sur les droits humains et l'égalité est ensuite assurée par groupes individuels du personnel, selon la nature de leurs responsabilités au sein de l'organisation.

Cette formation est gérée par un formateur interne qualifié, qui a l'habitude de travailler avec des groupes qui ont souffert d'exclusion. Elle couvre :

- les principes d'égalité et de droits humains ;
- le cadre légal national et international ;
- la discrimination ;
- le harcèlement ;
- le harcèlement sexuel ;
- la victimisation.

Un modèle de formation mixte est utilisé. Les apprenants discutent ensemble et apprennent à travers une série d'activités allant de la théorie aux débats à bâtons rompus, en passant par l'examen de scénarios, d'études de cas ou encore des séances de réflexion. Les apprenants doivent également utiliser des matériaux pédagogiques et passer des tests en ligne, puis participer à une séance avec tuteur, soit en virtuel soit en salle de cours. La séance virtuelle est axée sur la discussion et est de nature interactive. Elle se concentre sur des expériences et des cas de figure réels. Les participants apportent leur perspective, sur la base de leur propre vécu et de leur apprentissage. Ils apprennent à travers le dialogue et l'introspection, et couvrent des thèmes qui touchent tant le personnel que les clients externes. En partant de leur propre identité, ils apprennent à explorer la diversité dans toute sa richesse et sa complexité. Un élément essentiel de la formation passe par la remise en cause des préjugés et des stéréotypes et les apprenants sont appelés à se pencher sur les avantages à tirer de la diversité et de l'inclusion.

Graphique n° 2 - Principaux aspects de la formation



Le personnel formé peut

- reconnaître les problèmes au niveau des droits humains et de l'égalité et les traiter dans le travail quotidien.
- reconnaître les cas où des inégalités ou une discrimination peuvent surgir et déterminer les manières d'atténuer les problèmes y afférents.
- déterminer le rôle que peuvent jouer les stéréotypes et les partis pris dans la prise de décisions et s'assurer que la prise de décision reste neutre et impartiale, conformément aux obligations éthiques des fonctionnaires.
- reconnaître comment surgit la discrimination et quels sont les outils qui peuvent être utilisés pour lutter contre toute forme potentielle de discrimination.
- communiquer sur les avantages à tirer lorsqu'on travaille dans une organisation diverse et participative.
- comprendre les avantages de l'intégration transversale de la dimension du genre et des obligations qu'impose le *Public Sector Equality and Human Rights Duty* irlandais.
- assurer un excellent service à la clientèle.

Pensons à l'avenir

Près de 3 000 membres de notre personnel (soit 44 %) ont suivi cette formation et les formations concernant les droits humains et l'égalité font à présent partie intégrante de la culture du Revenu. Ce dernier s'engage à contribuer aux travaux de l'OMD dans ce domaine et continuera de partager ses expériences. Les administrations des douanes qui souhaitent en savoir plus sur notre formation sont invitées à nous contacter.

En savoir +

ssweeney@revenue.ie



La Zambie redouble d'efforts pour promouvoir l'égalité hommes-femmes

Par la Zambia Revenue Authority

Même lorsqu'ils souhaitent véritablement donner plus de pouvoir aux femmes afin qu'elles puissent avancer dans leur carrière professionnelle, les organisations et individus qui fêtent la Journée internationale des femmes le 8 mars oublient complètement la question une fois les commémorations terminées. Les 12 mois suivants ne donnent lieu qu'à très peu de discussions ou d'actions en faveur de l'égalité hommes-femmes... voire à aucune. La situation est toutefois différente à la *Zambia Revenue Authority* (ZRA) qui a adopté, depuis quelques années, une approche pragmatique concernant l'égalité de genre et la diversité.

En 2019, sur les 24 personnes occupant un poste de direction et de cadre intermédiaire au sein de l'Administration, seules deux étaient des femmes (soit 8 %). Les membres du Conseil d'administration

de la ZRA ont décidé de changer leur approche et de rechercher activement des femmes capables d'occuper des postes décisionnels et de direction au sein de l'organisation pour leur offrir une promotion. Très vite, trois femmes ont été promues à des postes au sein de la haute direction.

Nous savions que cette mesure en soi n'allait évidemment pas suffire à éliminer les écarts de genre, mais elle a tout de même marqué le début d'un processus. En mars 2020, un nouveau Forum de leadership et de développement des femmes (WLDF de son acronyme anglais) a été constitué avec 11 agents qui ont été spécialement désignés. Présidé par le Directeur financier de la ZRA, le Forum fonctionne comme un comité de pilotage. L'objectif global du WLDF est « de garantir que 50 % des postes de directeur et de

niveau supérieur soient occupés par des femmes d'ici à 2025 ».

Les membres du Forum se rencontrent tous les mois pour décider des stratégies à mettre en œuvre en vue de développer les capacités de leadership du personnel féminin et pour sensibiliser les effectifs au rôle crucial que la diversité de genre joue dans une organisation. L'une des premières tâches du Forum a été de mettre au point un questionnaire afin de mieux comprendre comment les femmes perçoivent leur environnement de travail et les défis auxquels elles sont confrontées, ainsi que les mesures qui s'avèrent nécessaires pour les appuyer dans le développement de leur carrière.

Les mesures qui ont ainsi été adoptées comprennent la mise en place d'un programme de tutorat et d'éducation ainsi que des activités de communication, comme la commémoration de la Journée internationale des femmes. Le WLDF travaille depuis quelques temps avec des interlocuteurs internes et externes pour s'assurer que les politiques et les procédures de la ZRA facilitent la progression de carrière des femmes et leur permettent d'accéder à des postes de leadership.

Les membres du WLDF se sont rendu compte que la ZRA ne pourra atteindre les niveaux attendus de diversité de genre et d'inclusion des femmes qu'à travers des mesures qui visent spécifiquement à s'attaquer au faible nombre de femmes employées à tous les niveaux de la hiérarchie. Le manque d'intérêt du personnel féminin pour les programmes articulés autour des femmes est également un problème. Il ne fait aucun doute que l'un des défis à relever est d'accélérer la prise de conscience par les femmes de leur valeur professionnelle et des opportunités de carrière qui s'offrent à elles. Il est donc fondamental de trouver les manières de changer la donne à cet égard. Les femmes représentent un vivier dynamique de personnes compétentes, qui restent sous-mobilisées, privant ainsi la ZRA et le pays de ressources pourtant bien nécessaires.

En juillet 2021, la ZRA a travaillé avec le Secrétariat de l'OMD pour déterminer comment l'Administration pouvait renforcer les travaux qui avaient déjà été entamés en utilisant l'outil d'évaluation de l'égalité de genre dans les

organisations (GEOAT) de l'OMD. Un grand atout relevé durant l'évaluation est que la ZRA a recueilli des données détaillées et désagrégées en fonction du genre, notamment sur les grades des employés ou leur admission à des programmes de développement de carrière et de formation. L'Administration est donc capable de déterminer les écarts qui peuvent exister au niveau de l'équilibre entre hommes et femmes dans plusieurs domaines et de suivre les progrès réalisés sur le temps.

La ZRA a également travaillé avec le Secrétariat, en décembre 2021, pour perfectionner les compétences du personnel à travers une formation sur la mise en œuvre de l'égalité hommes-femmes et de l'inclusion. Elle élabore à présent une politique sur l'égalité de genre et la diversité et un plan d'action présentant ses engagements pour les prochaines années.

La ZRA dispose de politiques écrites et de directives relatives à la prévention du harcèlement et à la lutte contre la discrimination. En outre, le WLDF a commencé à travailler avec les divisions d'audit interne et externe afin d'assurer le suivi et le contrôle des cas éventuels de harcèlement, de violence et/ou de discrimination sexospécifiques.

Elle a également engagé un dialogue avec les femmes contribuables et commerçantes à travers des ateliers dont le but est de mieux comprendre leurs besoins spécifiques et de s'assurer que l'Administration en tienne bien compte, de manière générale. La première réunion s'est déroulée à Lusaka, et, compte tenu de son succès, elle devrait être suivie d'autres événements de ce type dans d'autres régions du pays. L'Administration a constaté à travers sa coopération avec les opérateurs commerciaux (en particulier avec les petites et moyennes entreprises, dont bon nombre sont dirigées par des femmes) qu'il est encore difficile pour ces derniers d'accéder aux informations sur les politiques et les régimes douaniers et que la douane leur fait peur. Il reste à espérer que le dialogue entamé aboutira non seulement à une facilitation accrue pour les femmes mais aussi à une plus grande conformité, voire à l'établissement d'un lien de confiance.

En savoir +

chamam@zra.org.zam



© United States - HSI Bangkok

Les outils de détection automatique au service de la lutte contre le commerce illicite d'ivoire

Par le Professeur Zhiqiang Chen

En juin 2016, dans un [article](#) pour ce même magazine, nous écrivions que les outils de détection automatique, communément désignés par l'acronyme « ATR » (pour *automatic threat recognition*, soit localisation automatique de menaces) étaient passés du concept à la réalité¹. Aujourd'hui, nous aimerions mettre en lumière les résultats qui peuvent être obtenus lorsque l'ATR est mis spécifiquement au service de la détection du trafic illicite d'ivoire.

S'agissant de traquer le commerce illégal d'espèces sauvages et tout spécialement le trafic d'ivoire d'éléphant et de corne de rhinocéros, il est essentiel d'être à même de repérer, dans des envois de toutes sortes, non seulement les animaux et leurs parties mais aussi une vaste gamme de produits dérivés. Prenons l'exemple des cornes de rhinocéros : elles peuvent se présenter sous la forme de tablettes ou de plus petites pièces, de copeaux, de produits ouvrés tels que des bracelets, de produits d'artisanat comme des sculptures, ou encore de poudres, ces dernières posant les plus grandes difficultés en matière d'identification. De nombreux articles sont envoyés par

la poste ou encore par courrier express à travers les frontières et, comme vous le savez sans doute, le contrôle de ces flux spécifiques de marchandises présente certains défis.

Les systèmes d'inspection non intrusive (INI) s'avèrent utiles à cet égard mais leur efficacité dépend de la compétence des personnes qui les utilisent. Les opérateurs doivent donc suivre une formation approfondie à ce niveau. Ils doivent aussi être en nombre suffisant et être habitués à repérer les différentes formes de produits fabriqués à partir d'espèces sauvages. La bonne nouvelle pour les administrations des douanes est que d'énormes progrès ont été faits au niveau des outils de détection automatique tirant parti de l'intelligence artificielle (IA), ce vaste domaine de la science qui se fonde sur la simulation de la pensée et du comportement humains. Ces outils recourent notamment à l'apprentissage automatique, une sous-discipline de l'IA permettant aux machines « d'apprendre » à partir de données sans avoir été programmées pour ce faire, et un nombre croissant d'algorithmes ont pu être mis au point, testés et déployés.

1 <https://mag.wcoomd.org/fr/magazine/omd-actualites-80/detection-automatique-du-concept-a-la-realite/>

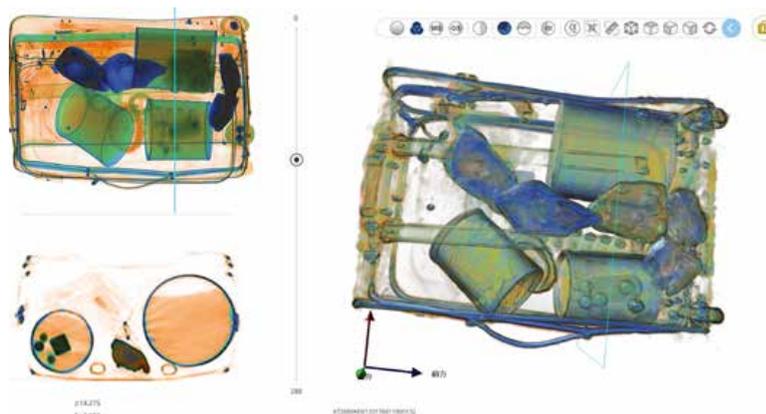
La mise au point de tels algorithmes exige de recueillir des données concernant la forme, la densité et le numéro atomique des produits, ainsi que des informations volumétriques tridimensionnelles obtenues par tomodynamométrie les concernant. Il est donc impératif que les fournisseurs de solutions d'IA travaillent en étroite collaboration avec les autorités douanières pour obtenir les images des produits scannés. Ces fournisseurs créent généralement aussi des images synthétiques, pour compléter leurs jeux de données imagées. Grâce à ces données très riches, les algorithmes grimpent rapidement la courbe d'apprentissage, pourtant abrupte, qui les soutient. La capacité de détection des algorithmes est censée évoluer en continu, pour autant que le jeu de données soit régulièrement actualisé. Lorsqu'ils sont intégrés à un réseau informatique, ces outils peuvent absorber des informations provenant de différentes sources, les assembler, dégager les tendances qui s'y dessinent et identifier les cibles de manière efficace.

Les algorithmes ne connaissent pas la vétusté et sont une ressource « stable ». Ils sont appliqués depuis des années avec beaucoup d'efficacité en Chine aux fins de la détection automatique de l'ivoire et de ses produits connexes, même si ces derniers ne cessent d'évoluer. Grâce à un « apprentissage » approfondi en imagerie, la technologie incorporée aux tomodynamomètres permet de présent de détecter de minuscules perles d'ivoire, cachées parmi des objets placés pêle-mêle dans les bagages. À l'aéroport de Chengdu-Shuangliu, où tous les bagages entrants passent par un scanner doté de fonctionnalités de détection automatique, les rapports indiquent que la douane a réussi à déjouer 86 tentatives de contrebande et a saisi plus de 500 pièces en ivoire, rien qu'en 2018.

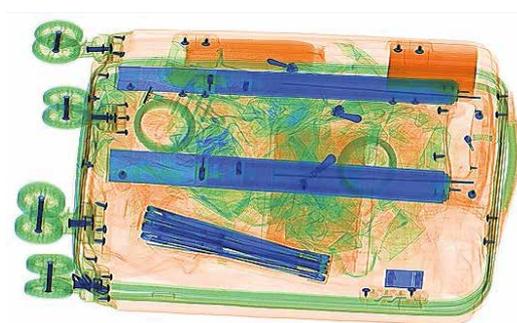
Outre les produits fabriqués à partir d'espèces sauvages, l'apprentissage automatique basé sur les systèmes radiographiques a déjà permis de retrouver des armes, des liquides en bouteille et des cigarettes, et ce en quelques secondes. De nouveaux algorithmes peuvent être mis au point pour répondre à des problèmes spécifiques de lutte contre la fraude et ils peuvent être ajoutés au logiciel des systèmes d'INI à n'importe quel moment. Aujourd'hui, la détection automatique n'est donc plus un rêve lointain, mais bien une réalité. Il est à présent nécessaire de promouvoir la coordination des efforts entre les secteurs public et privé pour construire de tels outils. À travers l'incorporation de l'IA aux systèmes d'INI, la douane détient la clé de la lutte contre le commerce illégitime... Pour le bien de la planète et de tous ses habitants.

En savoir +

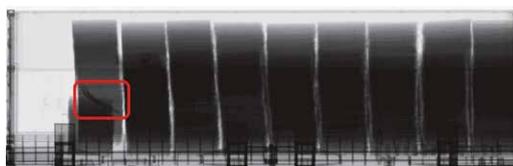
chenzhiqiang@nuctech.com
www.nuctech.com



Perles d'ivoire d'éléphant et de morse cachées dans un pot de lait en poudre



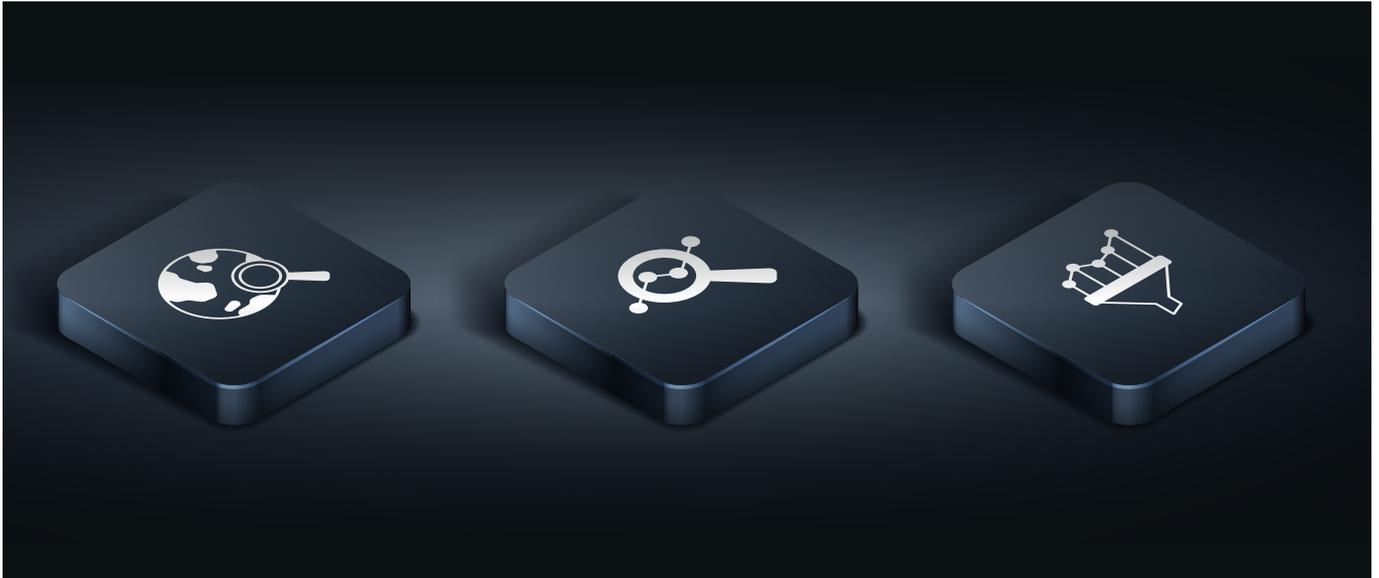
Bracelets en ivoire cachés dans un bagage



Défenses d'éléphant cachées dans un conteneur

Sur l'auteur

Le Professeur Zhiqiang Chen est chercheur dans le domaine de l'imagerie radiologique à l'Université de Tsinghua de Pékin. Il est également Président et Directeur de NUCTECH. Dans sa volonté de faire des technologies une ressource du quotidien, il a orienté les travaux de l'équipe de NUCTECH vers le déploiement de technologies d'inspection de pointe dans divers domaines, notamment les contrôles douaniers et la sécurité aéroportuaire. Sous sa direction, NUCTECH est passée du rang de petite entreprise à celui de multinationale, avec plus de 50 000 scanners et autres outils déployés dans plus de 170 pays.



Des outils analytiques performants pour révolutionner le contrôle douanier

Par M. Kuassivi, DG de JLS Afrique

Il existe de nombreux prestataires d'outils analytiques auxquels la douane peut faire appel pour renforcer ses capacités d'analyse de risques. Certains proposent à la douane d'analyser les transactions dont elle doit assurer la conformité en recourant à des modèles de sélectivité et à des bases de données spécialisées.

Cependant il convient de procéder à une évaluation rigoureuse des outils proposés pour s'assurer que la technologie est performante. Nous décrivons ci-dessous le modèle que nous avons utilisé pour évaluer les services d'un prestataire tout en soulignant l'importance des données sur les entreprises pour un profilage rigoureux.

Données

La JLS Africa SAS est une société de droit togolais spécialisée dans l'émission et la gestion du Bordereau Electronique de Suivi de Cargaison (BESC/ ECTN) exigé par certains pays africains dans le cadre d'une importation ou d'un transit maritime et qui accompagne la déclaration en douane.

Nous fournissons des services technologiques très précis pour le suivi de cargaisons depuis l'embarquement jusqu'au pays de destination. Notre système enrichit le système de ciblage de la douane, permet la gestion affinée de risque à la

douane, garantit la sécurité de la chaîne logistique internationale, renseigne sur les expéditeurs et les flux illicites, fournit des statistiques fiables et sûres pour le commerce international.

En 2020, nous avons été approchés par une société pour développer une solution capable de fournir une analyse des risques, grâce à une mise en œuvre de la technologie d'inspection numérique des expéditions, avant l'arrivée de cargaisons, sur la base des informations fournies dans les BESC.

Bien que nous disposions de l'infrastructure et de l'expertise technique pour fournir ce service, nous avons encore besoin de trois éléments essentiels :

- un accès à des données globales et en temps réel sur les entreprises, les marchandises individuelles, les itinéraires et les navires.
- des algorithmes capables d'effectuer une modélisation multidimensionnelle.
- une technologie capable d'utiliser les flux de données existants dans les processus d'analyse.

Pour évaluer les outils analytiques d'un prestataire, nous lui avons fourni 30 000 anciennes transactions et lui avons demandé de nous retourner des

résultats en temps réel sur la base de leur algorithme.

Les données fournies sur chaque transaction étaient :

- le numéro du connaissance
- les nom et adresse de l'expéditeur
- les nom et adresse du transitaire
- les nom et adresse du destinataire
- les nom et adresse de la partie notifiée
- le nom du transporteur
- le nom du navire
- la date de départ
- les ports de chargement et de déchargement
- la place finale de la livraison
- les Incoterms
- le type de contenu
- la description des marchandises, code SH, volume, poids, origine
- la valeur FOB
- l'historique de commerce régional
- l'historique de commerce local
- les chaînes de production
- la présence Web
- les détails du contact
- les antécédents de fraude douanière
- les faillites
- le litige civil
- les sanctions administratives
- les infractions à la sécurité
- les casiers judiciaires
- les sanctions pénales
- les liens avec des entités criminelles
- les connexions à des entités terroristes
- les connexions à des entités frauduleuses
- le commerce de marchandises à haut risque

Résultats

Le prestataire a vérifié chaque transaction. Lorsqu'une transaction était identifiée comme étant à risque, les informations soutenant l'analyse ont été transmises de façon détaillée. Parmi les exemples de fraude découverts, citons-en deux :

- dans une cargaison d'équipement agricole, un écart de poids de 2886 kg a été détecté et avéré.
- une expédition de thé vert en provenance de Chine suspecte a fait l'objet d'un test en laboratoire qui a constaté un taux de pesticides plus élevé que les normes acceptables dans la marchandise.

Profilage des entreprises

La capacité de profiler avec précision à tous les niveaux les entreprises et toutes les entités qui participent à une expédition, sans dépendre des historiques de données douanières, est absolument impressionnante. Les outils analytiques testés permettent une vérification précise de millions d'entreprises, de leurs connections et de leurs agissements. Les informations générées comprennent :

- les structures de propriété
- les personnels et salariés
- les certifications
- l'historique de commerce mondial

Cela est encore plus enthousiasmant si l'on considère les implications potentielles pour le renforcement, l'amélioration et l'expansion des programmes des opérateurs économiques agréés (OEA). Le système pourrait permettre non seulement une vérification minutieuse des entreprises lors de la certification afin d'identifier les risques de non-conformité avec les normes OEA, mais aussi un suivi régulier de la conformité de l'entreprise une fois la certification acquise.

Toutes les informations, y compris les profils et les résultats de vérification relatifs à la candidature de l'entreprise, seraient fournies de manière centralisée à toutes les parties prenantes concernées et approuvées dans le cadre du processus de prise de décision et de vérification. Un tel système pourrait fonctionner aussi au niveau régional. Les avantages d'un tel système sont nombreux. Il permet aux administrations des douanes et aux organismes d'agrément d'avoir une image complète et précise de l'entreprise qui demande le statut (et pas seulement ce qui est indiqué sur le formulaire de demande). Il offre aussi la possibilité à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille ou localisation, d'être prises en considération pour le statut d'OEA (en particulier les petites ou moyennes entreprises) tout en réduisant le temps et le coût d'approbation des demandes. Enfin et surtout, en prévenant l'organisme d'accréditation de tout changement dans le profil de risque de l'entreprise en temps réel, il permet de maintenir la crédibilité de la certification au travers du temps.

En savoir +

kuassivihonore@yahoo.fr

A circular inset image showing two white MR6000DE robotic inspection units positioned in a large industrial bay with a wide open doorway. The units are equipped with sensors and cameras. A red 'X' warning sign and a radiation symbol are visible on the right unit.

MR6000DE

A circular inset image showing an MR6000SV robotic inspection unit inside a container or a smaller industrial bay. The unit is white with blue accents and has a radiation symbol on its side.

MR6000SV

Innovation Starts With You

NUCTECH's latest product line, the MR Robotic Cargo/Vehicle Inspection System, has been unveiled and put into operation in markets. Nuctech is committed to cross border mass traffic flow inspection and securing international and domestic trade with its extraordinary technical experience, product restructuring capabilities and design inspiration.

WWW.NUCTECH.COM

Tel: +8610 62780909

Fax: +8610 62788896

E-mail: info@nuctech.com



Protéger les informations des importateurs tout en améliorant les contrôles douaniers

Par Jeff Rittener, Chief Trade Officer, Intel Corporation

Les administrations des douanes et les opérateurs commerciaux veulent tous deux réduire la complexité liée à la collecte et à l'échange de données. Cela dit, il peut y avoir une incompatibilité entre le besoin pour les douanes d'accéder aux données et le besoin pour les entreprises de protéger les informations confidentielles. Le présent article se penche sur deux solutions qui permettent d'analyser et de soumettre des données à des fins de déclaration, en donnant accès aux données sans avoir besoin de les déplacer à gauche et à droite.

Dans l'économie numérique d'aujourd'hui, le succès se mesure en fonction de la qualité des observations que l'on peut tirer des données au bon moment. Les innovations telles que la reconnaissance optique de caractères (OCR)¹ pour lire les numéros des conteneurs, les codes d'identification par radiofréquence (RFID) ou les codes QR pour repérer les envois et suivre leur trace, et la numérisation des documents commerciaux ont amélioré la fiabilité et l'efficacité du commerce international. En même temps, le système commercial mondial – qui se caractérise par des accords commerciaux qui ont été rédigés avant l'émergence du commerce numérique, avec des transactions qui s'accompagnent de nombreuses formalités administratives et un système de financement du commerce qui dépend encore des méthodes bancaires traditionnelles – continue de rester à la traîne. Le passage aux technologies de pointe, qui pourraient pourtant rendre le commerce plus efficace, plus participatif et moins coûteux, n'est pas encore pleinement réalisé.

Nous sommes néanmoins à l'aube d'un grand changement, et c'est une bonne nouvelle. En effet, différentes technologies, combinées les unes aux autres, pourraient fondamentalement améliorer l'affectation des ressources et l'adoption, le fonctionnement et l'exécution de ce que nous appelons « le commerce international intelligent ». Pour les fabricants que nous sommes, le mot intelligent se réfère à tout ce qui se fonde sur des processus et des solutions uniformisés et sécurisés pour la collecte et la communication d'informations.

Le SMFL ou le développement d'algorithmes analytiques sans échange de données

Prenons à titre d'exemple l'apprentissage automatique fédéré sécurisé (*secure federated machine learning* ou SFML)², une technique d'apprentissage automatique qui forme un algorithme à travers des serveurs décentralisés multiples détenant des échantillons de données locales, sans les échanger.

1 Cogent Labs, <https://www.intel.com/content/www/us/en/internet-of-things/ai-in-production/partners/cogent-labs.html>.

2 Federated Learning through Revolutionary Technology, <https://www.intel.com/content/www/us/en/financial-services-it/federated-learning-solution.html>.

La technologie nous permet de relever un important défi : récolter des données qui, emmagasinées dans divers systèmes sources, sur plusieurs plateformes et sous de nombreux formats différents, créent des silos de données. Si, idéalement, il conviendrait de consolider et d'héberger ces océans de données à un même et seul endroit, dans la pratique, une telle solution serait irréaliste et exigerait la consommation de vastes quantités de ressources.

Au lieu d'exiger des agences qu'elles migrent les données vers un seul endroit, le SFML amène lui-même les mécanismes de traitement vers la source de données, dans un but de formation et d'inférence. Cette fédération de données garantit la confidentialité et la sécurité des données ainsi que des modèles d'apprentissage automatique. Le SFML permet de s'assurer que 1) les données restent en place, le mécanisme de traitement se chargeant lui-même de déplacer les données, et 2) que le mécanisme de traitement

et les données demeurent protégés au niveau du matériel informatique. Des telles garanties sont particulièrement importantes lorsque les données exigées ont trait aux informations les plus confidentielles ou à la nomenclature de fabrication définissant les composants requis pour fabriquer un produit.

De nombreuses études ont montré l'efficacité du SFML, soulignant des avantages tels que le déploiement et à la mise à l'essai rapides des modèles analytiques, la faible latence et la faible consommation en électricité en comparaison avec d'autres outils analytiques. Le SFML emploie un mélange de techniques dites « *privacy by design* »³ qui assurent la dépersonnalisation des données (c'est-à-dire le processus utilisé pour empêcher que l'identité personnelle d'un individu ne soit révélée), la protection des données et la sécurité des observations qui peuvent en être tirées. Il garantit la protection de l'intérêt des parties fournissant les données à des fins d'expression(s)

3 L'expression « *privacy by design* » signifie prise en compte du respect de la vie privée lors de la conception.



Need help in the adoption of the WCO Data Model?

Let us help you, we build solutions based on the WCO Data Model that will help you in the process of understanding, planning and implementation.

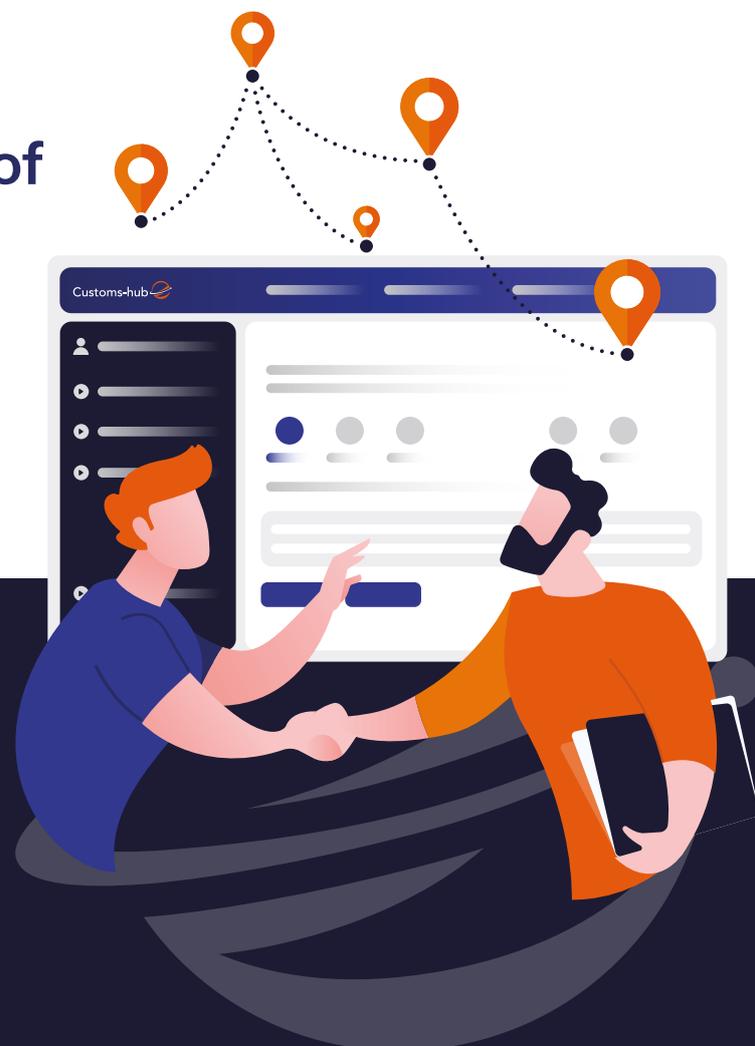


We are experts in the **WCO Data Model**. We know how to help you.

Contact us and we will guide you in the **first steps** to take.



Customs-hub | All Rights Reserved
info@customs-hub.com · [customs-hub.com](https://www.customs-hub.com)



algorithmique(s), à travers des techniques de sécurité qui sont ancrées au plus bas niveau du matériel informatique – le silicium !⁴

Software Guard Extensions (SGX) : échanger des données douanières avec précision et dans le respect de la vie privée

L'échange de données entre la douane et ses partenaires commerciaux peut être complexe et lourd pour les deux parties. Certaines administrations douanières exigent, par exemple, que les sociétés situées dans des zones sous douane leur donnent accès à des données de fabrication détaillées, notamment à des nomenclatures confidentielles, afin d'effectuer leurs calculs fiscaux. Ce processus est généralement complexe et peut être source d'erreurs, dans la mesure où il suppose des visites sur site et un examen manuel des déclarations. En conséquence, la douane peut facilement omettre de recouvrer certains droits de douane qu'elle a pourtant le droit de percevoir.

À l'inverse, les entreprises qui interagissent avec les administrations des douanes pour l'importation ou l'exportation de matériaux passent des heures à créer des rapports et à préparer des contrôles manuels ou à s'assurer que les composants qu'ils importent pour assemblage en produits finis bénéficient de toutes les exonérations de droit disponibles.

Les deux parties veulent toutes deux réduire la difficulté liée à la collecte et à l'échange de données. Toutefois, il peut y avoir une certaine incompatibilité entre l'exigence que les administrations des douanes imposent aux sociétés de fournir des écritures pleinement transparentes et vérifiables et l'obligation pour ces mêmes sociétés de protéger des informations confidentielles.

Les solutions électroniques de notification des données qui sont généralement disponibles ne permettent pas de répondre à ces défis car elles ne déploient souvent pas des mesures de sécurité des données suffisantes. Par conséquent, elles pourraient exposer les entreprises à des menaces pour leur sécurité et à des violations de leurs

droits de propriété intellectuelle (DPI). De plus, de nombreuses solutions de ce type laissent des brèches dans la fonctionnalité requise, ce qui peut exiger de la part de l'entreprise qu'elle consacre un surplus d'interventions manuelles et d'heures supplémentaires aux travaux de présentation de rapports et à la soumission de déclarations.

Pour assurer la sécurité dans la soumission de données aux fins de la déclaration, Intel a mis au point une solution appelée *Software Guard Extensions*⁵ (SGX), soit une série d'instructions qui créent des zones de confiance dans les différentes sources de données, augmentant ainsi la sécurité du code d'application et des données, les protégeant davantage contre les divulgations ou les modifications. Incorporées à un environnement de chaînes de blocs et dans des solutions d'apprentissage fédéré, les SGX contribuent à améliorer la précision des données, la transparence et la sécurité.

Kim Huat Ooi, vice-président chargé de la fabrication et de l'exploitation et directeur général d'Intel Products Vietnam, explique que « de telles solutions permettent potentiellement d'économiser jusqu'à 5 000 heures-personnes que les équipes des opérations peuvent passer à préparer les rapports manuels et les audits ». Elles aident également les acteurs du secteur privé à répondre aux exigences en matière de conformité, et à éviter les frais et les pénalités encourus pour des erreurs d'inattention. Ce type d'assistance est particulièrement important pour les opérateurs économiques agréés (OEA) qui risquent de perdre leur agrément.

L'exemple de la Douane du Vietnam

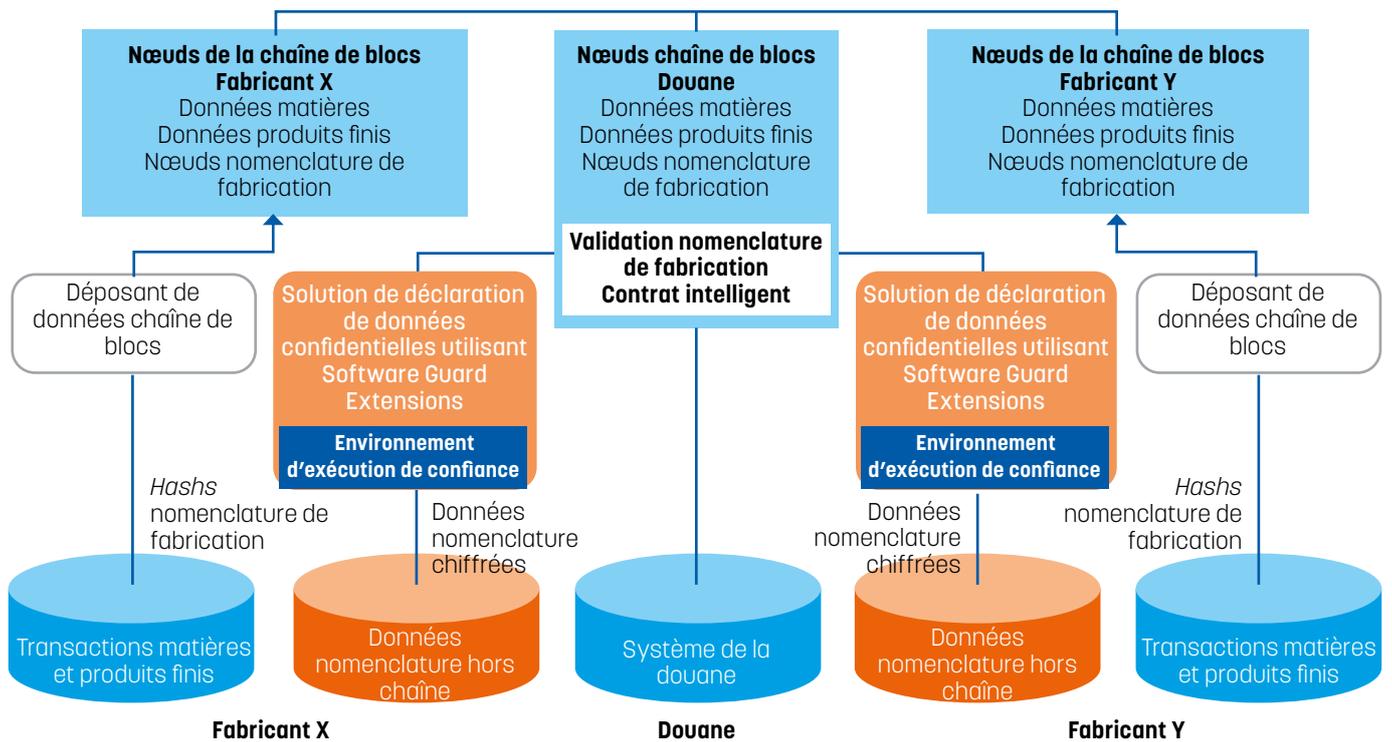
Au Vietnam, les matières utilisées pour la production à l'exportation peuvent être importées en franchise de droit. L'importation et la consommation de matières sont contrôlées par le Département général de la Douane du Vietnam (DGDV) qui s'assure qu'il n'y ait pas de fuite de matières premières en exonération de droit sur le marché national. Pour valider la consommation de matières en franchise, le DGDV exige de toutes les entreprises qu'elles fournissent leurs nomenclatures de fabrication.

Les deux parties veulent toutes deux réduire la difficulté liée à la collecte et à l'échange de données. Toutefois, il peut y avoir une certaine incompatibilité entre l'exigence que les administrations des douanes imposent aux sociétés de fournir des écritures pleinement transparentes et vérifiables et l'obligation pour ces mêmes sociétés de protéger des informations confidentielles.

⁴ Le silicium est la base de tous les processeurs d'ordinateur à l'heure actuelle.

⁵ Relentless Attention to Security Innovation, <https://www.intel.com/content/www/us/en/developer/tools/software-guard-extensions/overview.html>.

Graphique n°1 – Réseau de chaîne de blocs avec solution de déclaration de données confidentielles



Le schéma ci-dessus illustre les demandes de validation à travers la solution de déclaration de données confidentielles, exécutées hors chaîne sur des serveurs bâtis avec des processeurs évolutifs et incorporant les Software Guard Extensions. Les données de la nomenclature de fabrication sont déchiffrées uniquement dans l'enclave

Récemment, le DGDV⁶ s’est penché sur la viabilité d’une solution de déclaration de données qui peut accéder aux données détaillées de fabrication des entreprises, notamment leurs nomenclatures de fabrication confidentielles, tout en répondant aux préoccupations de ces dernières concernant le secret commercial.

Intel envoie des composants au Vietnam pour l’assemblage de produits qui sont exportés par la suite, et l’entreprise était donc bien placée pour développer une solution et aider le DGDV dans cette phase d’étude et d’exploration. En conséquence, elle fournit non seulement la technologie mais profite aussi de son adoption par le DGDV.

L’objectif de la solution à développer était :

- d’aider à automatiser les processus en vue de réduire les erreurs et de diminuer les pertes de recettes comme conséquence de l’imprécision de certaines données.
- de favoriser la déclaration en temps quasi réel pour éviter les abus concernant les exemptions fiscales et la fuite des matières premières sur les marchés locaux.
- de contribuer à protéger les informations des sociétés actives au Vietnam.

Les composants suivants ont été envisagés durant le projet :

une plateforme intégrée pour développer des applications et coordonner les intégrations à travers les systèmes pour offrir des capacités analytiques ;

- *Hyperledger Fabric* (de source ouverte) pour le chemin de données de la chaîne de blocs ;
- une solution de déclaration de données confidentielles, qui se compose de :
 - *Hyperledger Avalon*, pour déléster le traitement par chaîne de blocs de la chaîne principale vers des ressources de bureau dédiées ;
 - *Software Guard Extensions* (SGX) pour chiffrer les données en mouvement dans le but de protéger la confidentialité et l’intégrité des DPI sensibles ;
 - des processeurs évolutifs pour aider à assurer de hauts niveaux de performance et prendre en charge les SGX dans ce qui est appelé un « environnement d’exécution de confiance ».

Comme l’illustre le diagramme n° 1, les données confidentielles de la nomenclature de fabrication, notamment les transactions portant sur les composants de matériel et sur les transactions sur les produits finis, sont chiffrées et stockées dans une base de données hors chaîne, indiquée en rouge. Seules les valeurs de hachage (« hashes ») des données de la nomenclature de fabrication sont traitées sur la chaîne de blocs de

6 General Department of Vietnam Customs – Intel – SAP cooperate to experiment on information exchange, <https://vietreader.com/business/finance/22410-general-department-of-vietnam-customs-intel-sap-cooperate-to-experiment-on-information-exchange.html>.

l'Administration douanière. Lorsqu'une demande de contrôle de la transaction exige des données de la nomenclature de fabrication, la demande est renvoyée vers la solution de déclaration hors chaîne, exécutée sur les serveurs construits sur des processeurs évolutifs et incorporant les SGX. Les données de nomenclature sont alors déchiffrées et les « *hashs* » des données de nomenclature sont appariées aux données de la chaîne de blocs du fabricant, qui inclut les données sur les matières premières et les produits finis.

Dans cette solution, la technologie d'apprentissage automatique fédéré sécurisé aide à garantir la sécurité et la protection de la confidentialité des données et les *Software Guard Extensions* sont utilisées pour bâtir des environnements matériels fiables. Par exemple, à travers les instructions de traitement informatique, les *Software Guard Extensions* créent des zones fiables dans différentes sources de données afin d'en permettre l'accès (ce qui est le but du SFML). Il est ainsi possible d'améliorer les modèles d'IA puisqu'ils peuvent s'entraîner sur de sources multiples de données tout en améliorant encore la sécurité des données.

La solution a montré qu'Intel pouvait garantir la confidentialité de la liste des composants apparaissant dans la nomenclature de fabrication. Entre-temps, le DGDV et Intel ont entamé un partenariat pour revoir les processus opérationnels et en proposer de nouveaux, en vue de simplifier et d'accélérer la soumission des déclarations concernant les marchandises pouvant faire l'objet d'une franchise de droit.

Automatiser les procédures tout en protégeant les informations confidentielles

La solution de déclaration de données confidentielles mentionnée plus haut aide à résoudre de nombreux problèmes auxquels sont confrontées les administrations des douanes et les entreprises du secteur privé avec lesquelles elles interagissent.

Pour les douanes, ce même type de solutions peut contribuer à uniformiser la soumission de déclarations à travers l'automatisation, à accroître l'efficacité globale des processus, à améliorer la transparence, la vérifiabilité, la sécurité et l'exactitude des données qu'elles collectent, à renforcer leurs capacités de détection de la fraude et à consolider leur capacité à recouvrer les recettes tarifaires qui ne sont souvent pas perçues à la suite d'erreurs dans les déclarations.

Pour les capitaines d'industrie, la solution leur permet de partager les informations requises avec beaucoup plus de facilité et de précision, tout en protégeant les données sensibles. Ces acteurs du secteur privé peuvent également apprécier plus aisément leurs lacunes en matière de conformité et corriger les erreurs rapidement. Cet élément est particulièrement important pour les opérateurs économiques agréés. Au Vietnam, par exemple, les sanctions qui découlent d'un non-respect du

Avantages d'une solution de déclaration de données confidentielles

Administration des douanes	Entreprise privée
Simplifier les processus	Réduire les heures passées sur les déclarations manuelles
Permettre le dépôt instantané des déclarations	Permettre le dépôt instantané des déclarations
Accroître la précision/réduire les erreurs	Accroître la précision/réduire les erreurs
Améliorer la transparence	Protéger les DPI
Réduire la perte de recettes tarifaires	Réduire les frais de non-conformité

statut d'OEA sont énormes : le non-respect des critères peut aboutir à des pénalités financières et à des retards importants, le dédouanement pouvant rapidement passer d'un processus presque instantané à une procédure durant jusqu'à deux jours. Par ailleurs, les entreprises peuvent économiser des milliers de personnes-heures passées à préparer les déclarations et s'éviter ainsi de payer des amendes onéreuses pour des erreurs commises de bonne foi.

Pour les douanes comme pour leurs partenaires commerciaux, la solution accélère le processus dans son ensemble en permettant un dépôt de la déclaration instantané. En outre, les données de la déclaration sont mises en correspondance automatiquement. Dès qu'une déclaration est soumise, la moindre erreur est détectée et signalée, ce qui permet de réduire les divergences et le ballet de communications qui peut s'ensuivre.

Mettre au point des technologies fiables pour toutes les parties

Les données relatives aux transactions d'importation et d'exportation peuvent être réutilisées en toute sécurité par les gouvernements et les acteurs du secteur privé concernés afin d'éliminer les doublons, les retards et les coûts inutiles. Ainsi, la collaboration continue entre le secteur public et les capitaines d'industrie dans ce domaine devrait dépasser le cadre des projets pilotes sur les voies commerciales intelligentes et sûres (SSTL) qui ont été lancés.

Pour conclure, la technologie que nous avons décrite ici offre d'énormes possibilités pour relever certains des plus grands défis au niveau mondial, en même temps qu'elle constitue un catalyseur économique, étant donné son lien avec la facilitation du commerce. En donnant aux autorités douanières la possibilité de transformer leur infrastructure technologique à travers des solutions et des innovations considérées auparavant comme hors de leur portée, nous continuerons à repousser les limites du possible.

En savoir +

gat.itg.communications@intel.com

Free Trade Zone Management

Trusted Partner to Governments Globally

Facilitates electronic exchange of information between a Free Trade Zone operator and tenants, as well as with government authorities to streamline business processes and reduce costs

Key Highlights



One-stop service for registration and operations for FTZ tenants



Quick start-up with adaptable workflow and simplified configuration



Supports transformation and repackaging of goods to facilitate manufacturing activities and mixed-use free zones



One-stop portal for viewing and submission of Commercial Movement Declarations (CMD)



Allows fine-grained tracking of goods in inventory management

Key Benefits for Government



Improves FTZ competitiveness and attracts investments through improved security and efficiency



Integrates seamlessly with the Customs system for timely exchange of accurate information on bonded cargo



Streamlines FTZ business processes such as bonds registration and commercial movement declaration

Key Benefits for Trade Community



Easy to submit applications and fulfil FTZ requirements through a single portal



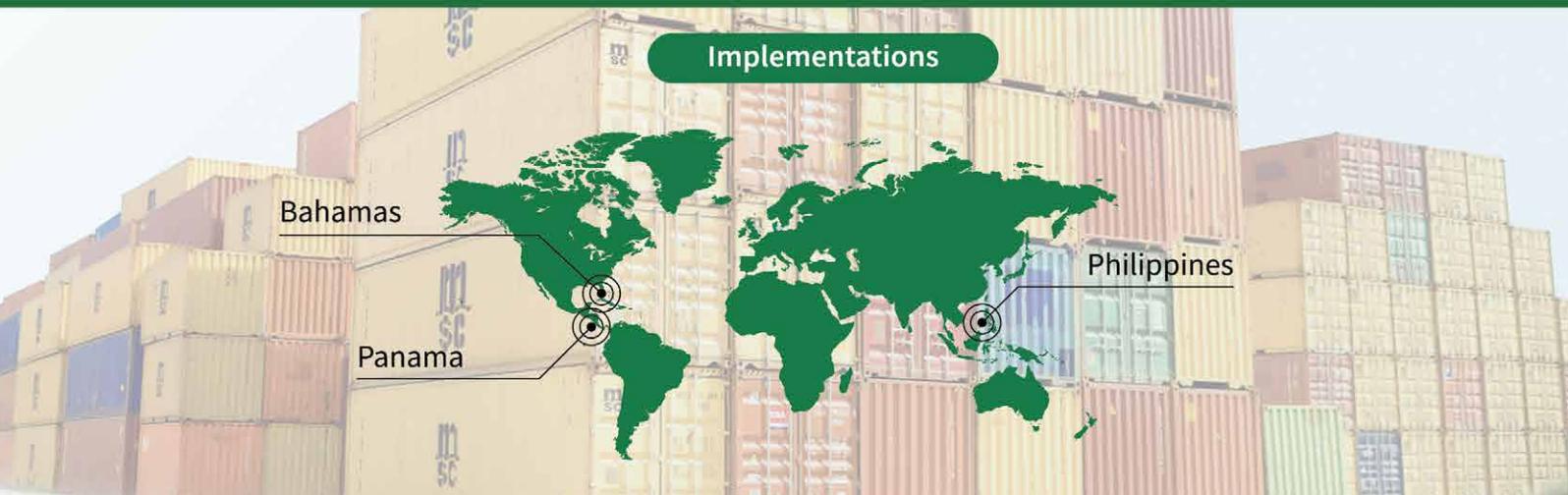
Efficient exchange of information with FTZ operator and various government entities

Implementations

Bahamas

Panama

Philippines



CONNECTING TECHNOLOGY *with* TRADE

Webb Fontaine's technology is now more important than ever.

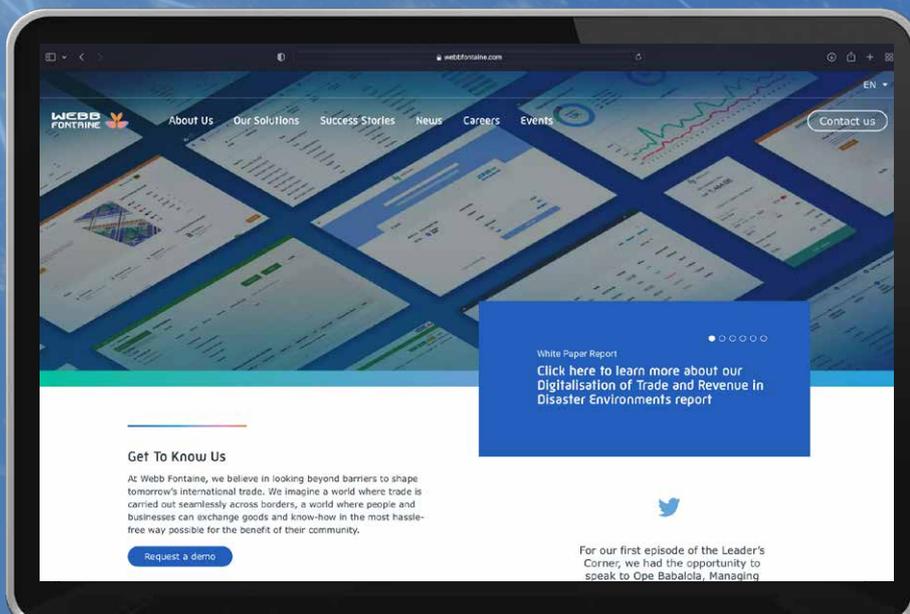
Powered by Artificial intelligence, our solutions optimise the entire spectrum of Trade.

We're building something big.

http://



www.webbfontaine.com



**WEBB
FONTAINE** 